

État initial de l'environnement

1. MILIEUX PHYSIQUES

1.1/GÉOLOGIE

La commune de Bourg-lès-Valence est située sur la plaine de Valence en bordure du couloir rhodanien. Son sous-sol est constitué essentiellement d'alluvions fluviales déposées au cours de l'ère quaternaire, formant un système de terrasses, reposant sur des sédiments pliocènes (argiles bleues).

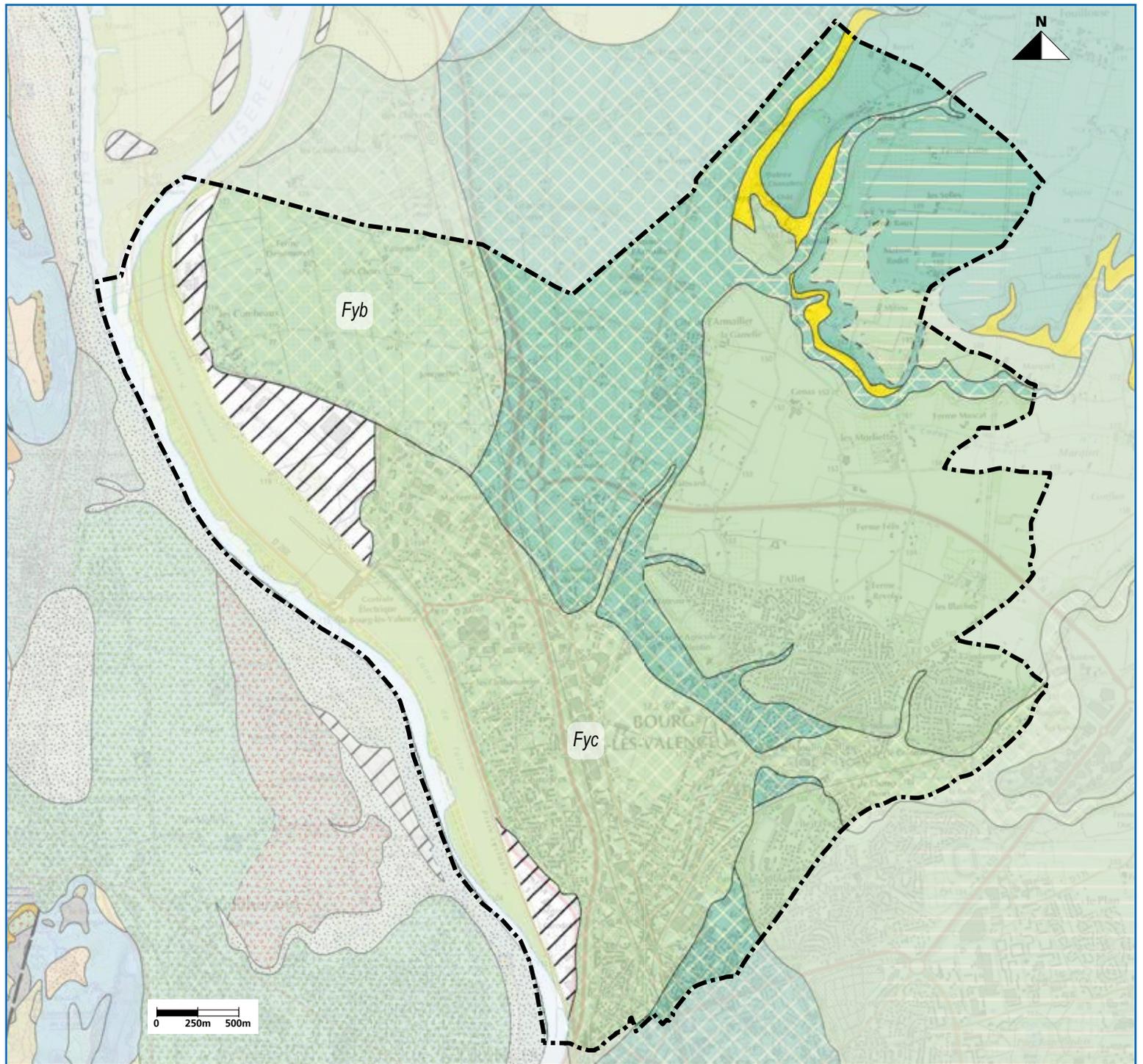
Sur le territoire communal deux unités géomorphologiques se distinguent :

- la **Vallée du Rhône** et ses alentours immédiats présentent un ensemble de basses terrasses alluviales: terrasse de l'Armailler, terrasse des Combeaux et terrasse de Marcerolles; ce secteur a été particulièrement affecté par les travaux d'aménagement (construction de la centrale hydroélectrique) qui ont provoqué la disparition d'unités morphologiques;
- le **Bassin Valentinois** constitué de moyennes terrasses: terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence et terrasse de Marquet, et d'une haute terrasse: terrasse de Fouillouse et d'une très haute terrasse rhodanienne à soubassement molassique sur le plateau de Fouillouse.

Ces formations sont décrites dans la notice et la carte géologique de Valence (n°187) éditée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

QUATERNAIRE

	Dépôts artificiels, antropiques, remblais
	Alluvions fluviales post-würmiennes et modernes : limons, sables et galets
	Alluvions fluviales de la terrasse de Beaumont-Monteux, de Saint-Just de Claix, de Marcerolle
	Alluvions fluviales de la terrasse de Saviaux, de Saint Sauveur-l'Écancière, de Combeaux et des terrasses würmiennes inférieures du Rhône
	Alluvions fluviales et torrentielles des moyennes terrasses et alluvions anciennes du Rhône et de la Drôme (Riss)
	Alluvions fluviales des hautes terrasses mindeliennes, alluvions des hautes terrasses du Diois, alluvions anciennes du Rhône et de la Drôme (Mindel)
	Sables molassiques marins et fluviales indifférenciés (Langhien-Tortonien)
	Limon sur substratum identifié



1.2/TOPOGRAPHIE

La commune de Bourg-lès-Valence se situe dans la moyenne vallée du Rhône, dominée à l'ouest par les Monts du Vivarais, bordure orientale du Massif Central, et à l'est, par le Massif du Vercors.

Localisé en bordure de la vallée du Rhône (en rive gauche), le territoire de Bourg-lès-Valence s'étage d'ouest en est.

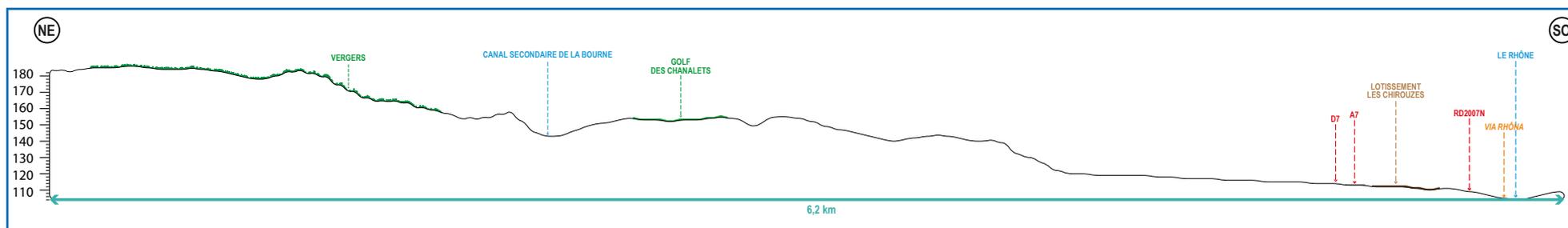
A l'ouest, la plaine alluviale du Rhône présente un relief assez plat qui s'établit entre 115 et 130 mètres d'altitude. Puis, une succession de terrasses alluviales vient s'adosser jusqu'au plateau de Fouillouse, au nord-est, culminant à 190 m d'altitude.



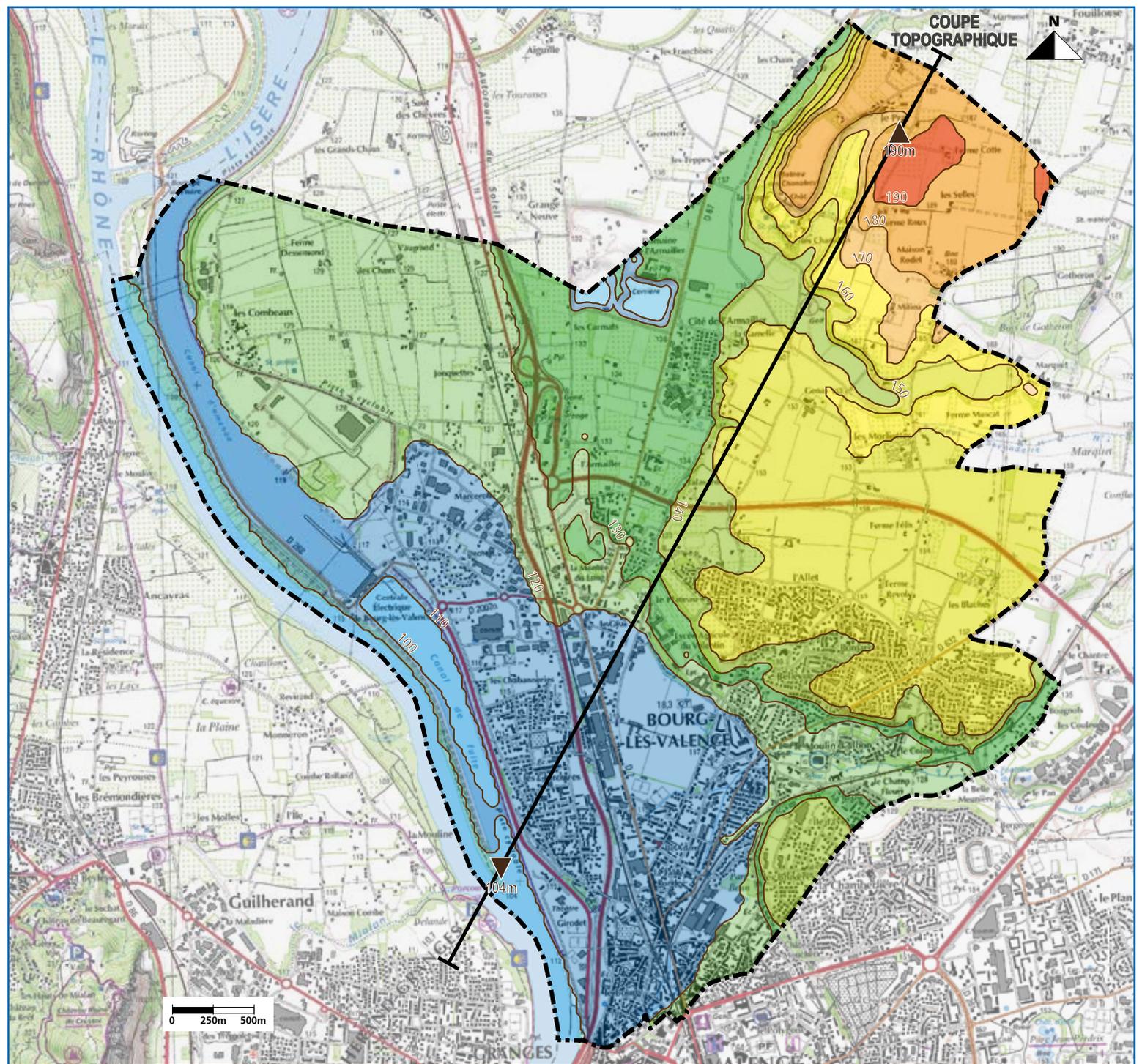
Vallée du Rhône



Plateau de Fouillouse



Coupe topographique



1.3/HYDROGRAPHIE

1.3.1/Eaux superficielles

Le territoire de Bourg-lès-Valence appartient au bassin versant du Rhône, il constitue la limite ouest de la commune.

Le **Rhône** est l'un des plus grands fleuves européens avec une longueur de 810 km et un bassin versant de 96 500 km².

Il prend sa source en Suisse, traverse le sud-est de la France avant de se jeter dans la Méditerranée par le delta de Camargue.

C'est le fleuve le plus puissant de France avec un module annuel de 1 030 m³/s et un débit de crue décennal de 4 450 m³/s.

Le débit du fleuve est soumis à une forte variabilité annuelle du fait de la diversité de son alimentation : fonte des glaciers alpestres, fonte des neiges, précipitations.

En 1968, un barrage et un canal de déviation du Rhône (canal d'amenée) ont été réalisés par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Ces lourds travaux d'infrastructures ont profondément impacté la configuration du territoire communal et son rapport au fleuve.

Au droit de Bourg-lès-Valence, le Rhône reçoit au nord-ouest la confluence de la rivière **Isère** après un parcours de 286 km depuis le massif alpin.

D'autres cours d'eau traversent le territoire communal.

La Barberolle, ruisseau de 30 km, prend sa source dans le massif du Vercors. Sur le territoire communal, ce ruisseau draine essentiellement des secteurs urbanisés, il est parfois busé ou canalisé en souterrain.

La Tourtelle, traverse la commune d'est en ouest et les **ruisseaux de Flavie et de Curière** sont situés au sud-ouest du territoire. Ils prennent leur source aux abords de la Cartoucherie et sillonnent la vieille ville par un maillage de canaux.

Le canal secondaire n°2 de la Bourne chemine au bord du plateau de Fouillouse, au nord-est de la commune, à travers des espaces agricoles et le golf des Chanalets. Le canal est à sec, une partie a été transformée en chemin de randonnée, l'autre partie est à l'abandon suite à la création d'un réseau enterré sous pression.



Le Rhône



La Barberolle



Barrage CNR

1.3.2/Qualité des eaux superficielles

A/Surveillance des eaux du bassin Rhône-Méditerranée

La qualité de l'eau (ou aptitude) est appréciée au travers de la mesure de nombreux paramètres dont les unités d'expression sont différentes et dont les seuils d'effets sur le milieu, exprimés en concentration, sont également variables.

Une station d'évaluation de la qualité des eaux du Rhône est présente sur la commune de la Roche-de-Glun à environ 10 km en aval de Bourg-lès-Valence.

L'état chimique du Rhône était de bonne qualité durant plusieurs années (de 2011 à 2013), avant de retrouver une mauvaise qualité en 2014. Le potentiel écologique de cette station est indéterminé.

La qualité de l'eau de la Barberolle est analysée depuis la station de mesure de Valence, en amont du territoire communal de Bourg-lès-Valence. L'état chimique est mauvais pour l'ensemble des années et l'état écologique est médiocre sur la période 2012-2014.

Les données des fiches d'état des eaux de ces deux stations sont présentées ci-contre. Les résultats sont présentés conformément à l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

Années (1)	État de Forçage	Température	Nutriments	Acidification	Sabine	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons (2)	Rythme morphologique	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2014	TBE	NC	BE	TBE	Ind	BE			Ind		Moy	Ind	Ind	MAUV
2013	BE	NC	BE	BE	Ind	BE			Ind		Moy	Ind	Ind	BE
2012	TBE	NC	BE	BE	Ind	BE			Ind		Moy	Ind	Ind	BE
2011	BE	NC	BE	TBE	Ind	BE			Ind		Moy	Ind	Ind	BE
2010	BE	NC	BE	TBE	Ind	BE			Ind		Moy	Ind	Ind	MAUV
2009	BE	NC	BE	TBE	Ind	BE			Ind		Moy	Ind	Ind	BE
2008	TBE	NC	BE	TBE	Ind				Ind		Moy	Ind	Ind	

Qualité des eaux du Rhône

Années (1)	État de Forçage	Température	Nutriments	Acidification	Sabine	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons (2)	Rythme morphologique	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2014	TBE	NC	BE	BE	Ind	BE	MOY	TBE	MED			MED		MAUV
2013	TBE	NC	BE	BE	Ind	BE	TBE	TBE	MED			MED		MAUV
2012	TBE	NC	BE	BE	Ind	BE	TBE	TBE	MED			MED		MAUV
2011	TBE	NC	BE	BE	Ind	BE	TBE	TBE	BE			BE		MAUV
2010	TBE	NC	BE	BE	Ind	BE	TBE	TBE	BE			BE		MAUV
2009	TBE	NC	BE	BE	Ind	BE	TBE	TBE	BE			BE		MAUV
2008	TBE	NC	MOY	BE	Ind	BE	TBE	TBE	BE			MOY		MAUV
2007	BE	NC	MED	BE	Ind		TBE	TBE				MOY		

Qualité des eaux de la Barberolle

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

B/Campagne de mesures du bureau d'études GREBE - mai 2004

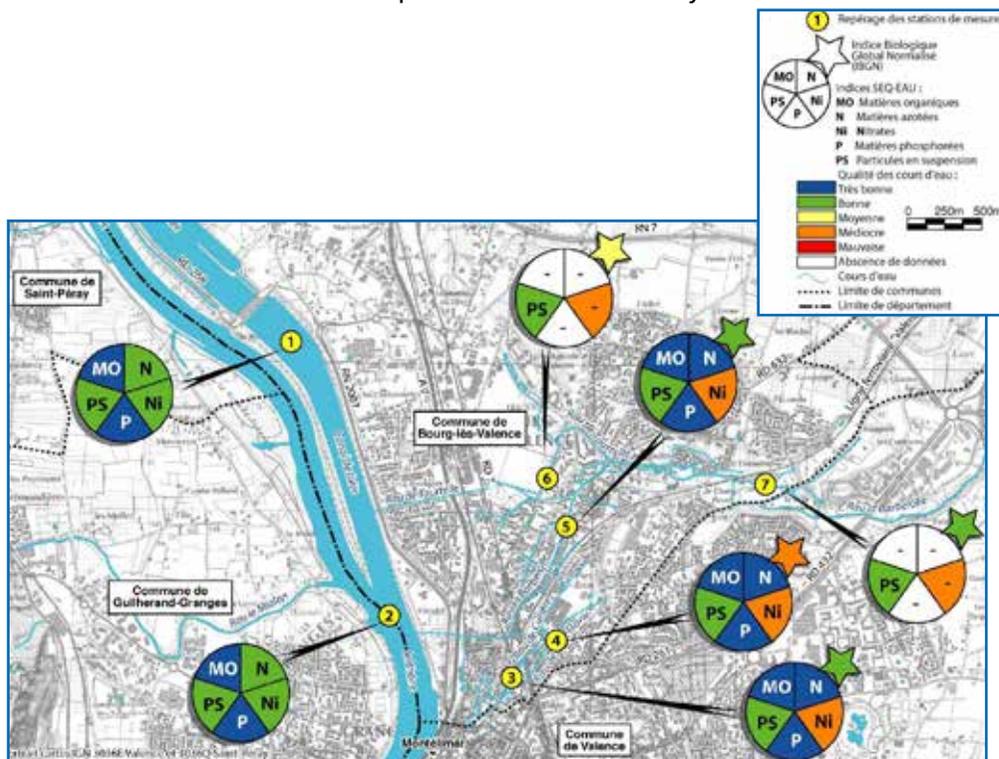
Une campagne de mesures de la qualité des eaux de la commune de Bourg-lès-Valence a été engagée en mai 2004, après les périodes de fortes montées des eaux des cours d'eau.

Ces investigations ont été menées par le bureau d'études le GREBE.

7 points de mesures ont été mis en place afin de déterminer la qualité de l'eau (état physico-chimique) et la qualité du milieu (état biologique):

- 2 stations sur le Rhône,
- 5 stations au niveau du réseau hydrographique urbain de Bourg-lès-Valence.

La carte ci-dessous localise les points de mesures et la synthèse des mesures.



Points de mesures et synthèse des mesures

Conclusion

La qualité physico-chimique de l'eau du Rhône est bonne et n'a pas d'incidence sur l'aptitude de l'eau pour la biologie. Les écarts observés au niveau des invertébrés échantillonnés sur le Rhône entre les stations amont et aval sont liés à la nature des substrats contactés lors des dragages (substrats grossiers à l'amont, pavage à l'aval).

Les cours d'eau étudiés du réseau hydrographique de Bourg-lès-Valence présentent une qualité d'eau médiocre principalement liée aux activités agricoles du secteur (nitrates), mais qui ne pénalise pas le fonctionnement biologique des cours d'eau (bonne qualité pour l'aptitude à la biologie).

La qualité biologique est bonne pour le ruisseau de Curière et la Barberolle, même si les peuplements sont nettement déséquilibrés.

La qualité biologique est plus pénalisante que l'approche basée sur la physico-chimie pour le ruisseau de Tourtelle (qualité biologique moyenne) et pour le ruisseau de Flavie (qualité biologique médiocre).

D'une manière générale, les déséquilibres des peuplements observés et les diversités faunistiques moyennes à faibles peuvent également être liés au type de cours d'eau étudié et à leur mode d'alimentation (réseau de sources).

1.3.3/Eaux souterraines

La commune de Bourg-lès-Valence se situe principalement au niveau d'aquifères très productifs et très sollicités.

Les alluvions récentes du Rhône et les alluvions fluviales de basses et moyennes terrasses présentent une perméabilité horizontale très élevée tandis que les horizons des hautes et très hautes terrasses ne constituent pas des aquifères importants mais peuvent contenir des nappes localisées.

Il est très difficile de maîtriser totalement une pollution au niveau de ces aquifères et les seuls travaux qui peuvent être entrepris lors d'un tel événement consistent à limiter ou à fixer cette pollution.

Cet horizon est considéré comme étant très vulnérable et très sensible.

Un autre type d'aquifère est présent au nord-est, il s'agit de sables molassiques surmontés d'alluvions de hautes terrasses et partiellement recouverts par une pellicule superficielle limoneuse.

Sur les zones où la protection limoneuse est inexistante, une pollution peut contaminer rapidement l'aquifère de molasse, nécessitant une intervention rapide en surface.

Ces aquifères sont importants mais peu sollicités, ils sont vulnérables et sensibles.

1.3.4/Ressource en eau potable

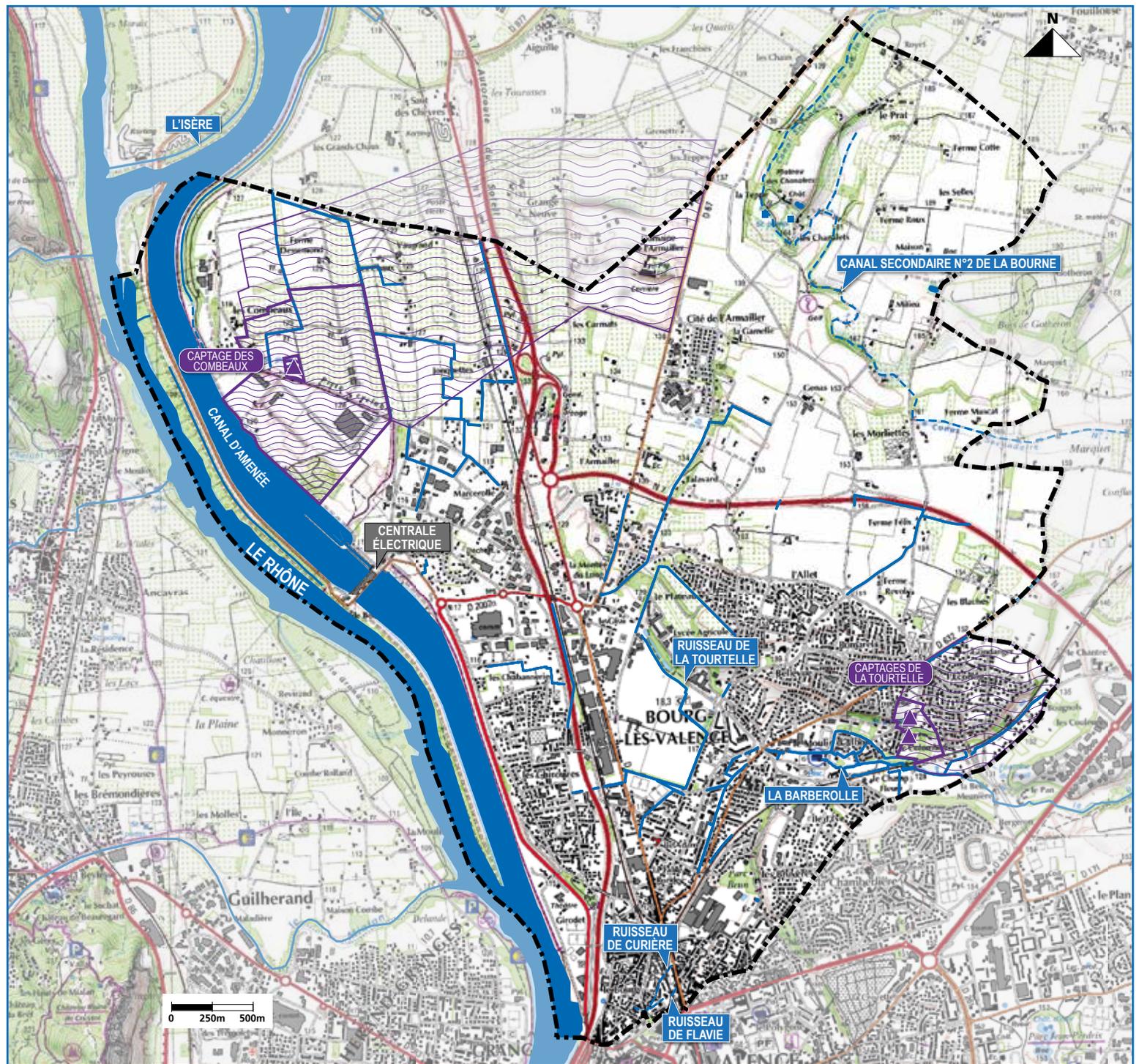
D'après l'Agence Régionale de Santé (ARS), délégation territoriale de la Drôme, trois captages d'alimentation en eau potable sont implantés sur le territoire communal de Bourg-lès-Valence :

- le **captage des Combeaux**, situé au nord-ouest, dont les périmètres de protection ont été fixés par l'arrêté préfectoral n°2062 du 22 mai 1997 ; une station de dénitrification biologique et de relevage est située à proximité de ce site. Ce captage est constitué de 4 pompes d'un débit unitaire de 160 m³/h, trois fonctionnent simultanément, la dernière reste au repos (alternativement).

Ce captage intéresse deux nappes différentes : la nappe alluvionnaire du Rhône et une nappe provenant du Massif du Vercors, il assure l'alimentation en eau potable de la plus grande partie de la commune à l'exception de la partie nord alimentée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence (SIEPV) et d'une petite partie sud alimentée par la Compagnie Générale des Eaux (CGE) de Valence ;

- les **captages de la Tourtelle** (I et II), au sud-est ; les périmètres de protection de ces captages de secours ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 2994 du 9 juin 1997, ils se situent sur une zone partiellement bâtie. Ces captages intéressent la nappe de la terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence. Le captage de la Tourtelle II est abandonné et celui de la Tourtelle I est maintenu en cas de problème mais ne sera pas réouvert.

HYDROGRAPHIE	
	Cours d'eau permanent
	Cours d'eau intermittent
	Puits de captage
	Périmètre de protection immédiat
	Périmètre de protection rapprochée
	Périmètre de protection éloignée



Eaux superficielles et souterraines

1.3.5/Contextes institutionnel et réglementaire

A/Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Cette directive européenne instaure un cadre pour une politique communautaire de l'Eau. Elle fixe un objectif de bon état écologique des milieux aquatiques à l'horizon 2015, par une gestion de l'eau (souterraine et de surface).

Elle doit s'inscrire dans des districts géographiques cohérents (équivalent à l'agence de bassin Rhône Méditerranée et Corse).

L'objectif est d'améliorer la qualité chimique des eaux en inversant, là où c'est nécessaire, la tendance à la dégradation de la qualité des eaux souterraines, et, pour les eaux superficielles, en réduisant progressivement les rejets de substances «prioritaires», et en supprimant les rejets des substances «prioritaires dangereuses».

B/Directive nitrates

Cette directive n°91/676/CEE du 12 décembre 1991 met en œuvre des programmes d'action dans les zones vulnérables concernant la protection contre la pollution des eaux par les nitrates à partir de sources agricoles.

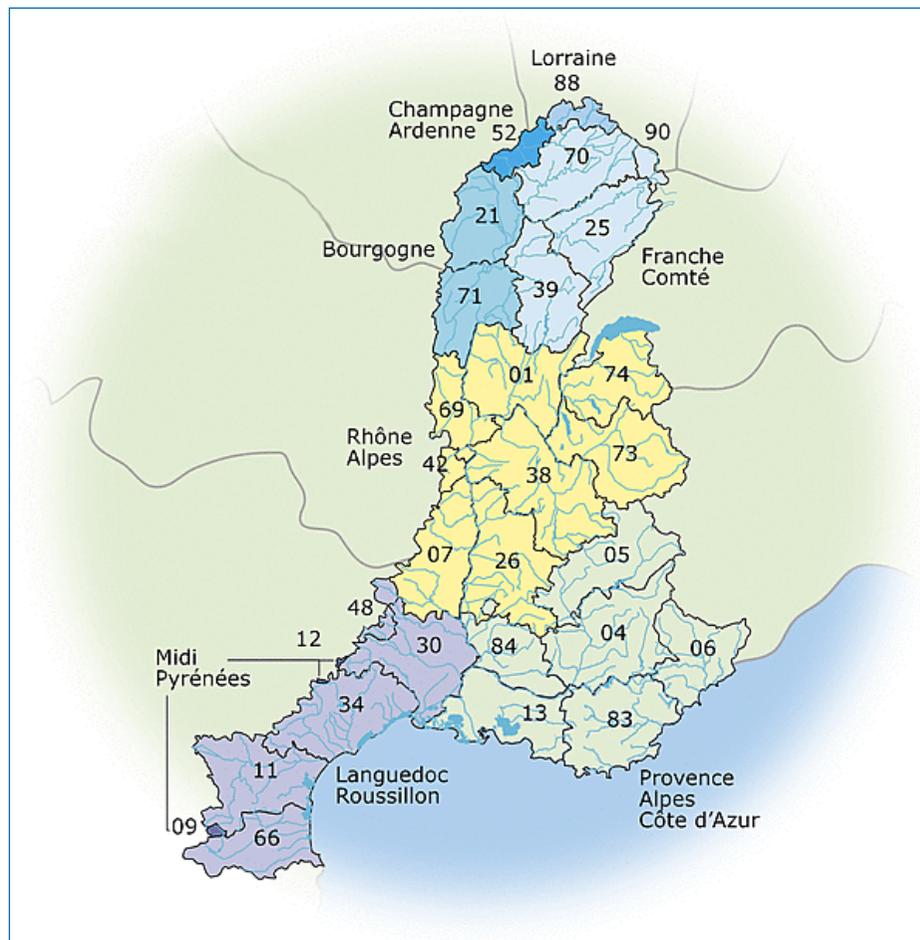
La commune de Bourg-lès-Valence appartient au périmètre des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole tel que défini par arrêté du Préfet de Région en date du 28 juin 2007. Cette classification impose la mise en place de programmes d'actions visant à limiter les apports en nitrate en direction des milieux récepteurs.

Le quatrième programme d'actions de protection des eaux contre les pollutions d'origine agricole (nitrates) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 mars 2009.

C/Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La commune de Bourg-lès-Valence appartient au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021 sur le territoire «Isère aval et Drôme».

Conformément à la Directive Cadre sur l'Eau, ce document constitue le cadre réglementaire de référence afin d'assurer la préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin.



SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été mis en place pour assurer la cohérence de l'intervention des différents acteurs de l'eau et assurer une gestion intégrée de cette ressource. Il fixe pour chaque bassin ou groupement de bassins, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et définit les objectifs quantitatifs et qualitatifs des eaux, ainsi que les actions à entreprendre pour les atteindre.

Le SDAGE 2016-2021 est entré en vigueur le 21 décembre 2015.

Le SDAGE 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales. Celles-ci reprennent les 8 orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 qui ont été actualisées:

- privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux,
- organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable dans le cadre d'une gestion locale et d'action d'aménagement du territoire,
- lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé,
- préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques,
- atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau,

et incluent une nouvelle orientation fondamentale: «s'adapter aux effets du changement climatique».

Le SDAGE Rhône Méditerranée inscrit le territoire comme «prioritaire où les enjeux de lutte contre les inondations et les enjeux de restauration des milieux convergent fortement». La préservation des écosystèmes aquatiques agit également sur la protection des populations.

D/ Directive Inondation

La Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite «Directive inondation» propose une refonte de la politique nationale de gestion du risque d'inondation. Elle vise à réduire les conséquences potentielles associées aux inondations dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable des territoires exposés à l'inondation.

Elle préconise de travailler à l'échelle des grands bassins hydrographiques appelés «districts hydrographiques», en l'occurrence le district Rhône et côtiers méditerranéens dit «bassin Rhône-Méditerranée».

Plusieurs documents ont été réalisés:

- Bourg-lès-Valence est concerné par le TRI (Territoire à Risque Importants d'inondation) Plaine de Valence (voir la cartographie au chapitre 1.5.6/ Risque inondation).
- le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) Rhône-Méditerranée 2016-2021 vise à coordonner l'ensemble des actions de gestion des risques d'inondation au travers de dispositions opposables aux documents d'urbanisme, aux PPRi et aux autorisations administratives dans le domaine de l'eau sur l'ensemble du bassin (volume 1) et d'une priorisation d'objectifs pour les 31 TRI du bassin qui devront être mis en œuvre au travers de stratégies locales de gestion des risques adaptées avec les acteurs du territoire (volume 2).

Les objectifs pour la stratégie locale Plaine de Valence sont réparties en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée:

- mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation;
- augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques;
- améliorer la résilience des territoires exposés;
- organiser les acteurs et les compétences;
- développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

E/SAGE

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin-versant, aquifère,...).

Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

La commune de Bourg-lès-Valence est incluse dans le périmètre du **SAGE «Molasse miocène du Bas Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence»** qui a pour enjeux:

- la qualité de la ressource en eau,
- la quantité de la ressource en eau,
- la préservation des eaux souterraines du Valentinois et du bas Dauphiné.

Ce document a été approuvé le 6 mars 2018.

F/Contrat de milieu

La Barberolle a fait l'objet d'un premier contrat de rivière entre 2005 et 2010. A son échéance, une étude bilan a conduit les collectivités à s'orienter vers l'élaboration d'un PAPI pour traiter de la problématique inondation, et à inscrire leurs actions à portée environnementale dans le contrat vert et bleu, lui-même porté par le Syndicat du SCoT Rovaltain.

Un contrat de rivière est un projet commun pour réhabiliter et valoriser le patrimoine aquatique reposant sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers.

Des objectifs collectifs sont définis puis traduits dans un programme d'aménagement et de gestion.

Le premier contrat de rivière Véore-Barberolle était piloté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Véore. Il portait sur quatre grands thèmes:

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la lutte contre les inondations.

Deux actions ont été menées sur la commune de Bourg-lès-Valence:

- la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des quartiers de Chony et de l'impasse du Port;
- la préservation et la valorisation d'une coulée verte en bordure de la Barberolle (sentiers de randonnée, bassin de rétention et espace pêche).

G/Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

Le PAPI Véore-Barberolle a été labellisé en décembre 2015 et signé le 10 février 2016. Ce programme s'étendra jusqu'en 2021 pour un montant global de plus de 6 millions d'euros.

Le PAPI Véore-Barberolle est porté directement par la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo depuis sa prise de compétence de la «GEMAPI» sur le territoire du bassin versant de la Véore au 1^{er} janvier 2017.

Suite au bilan du Contrat de Rivière en 2011, les élus souhaitaient poursuivre les actions de prévention des inondations, et la décision d'élaborer un PAPI a donc été prise.

Le programme complet totalise plus d'une trentaine d'actions dont:

- la création de champs d'inondation contrôlée sur l'Ecoutay pour la protection de Beaumont-lès-Valence,
- la réalisation d'une étude globale sur la Barberolle pour définir les actions de protection d'Alixan et de Bourg-lès-Valence et sécuriser les barrages de Bésayes et des Couleures,
- la sécurisation des endiguements assurant la protection des zones habitées (Etoile-sur-Rhône, Livron-sur-Drôme, Chabeuil, Charpey et Beaumont-lès-Valence),
- la reconquête des zones d'expansion des crues et la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau éventuellement par recul des digues n'assurant pas directement la protection des lieux habités,
- la réalisation de diagnostic de vulnérabilité sur 250 bâtiments en ciblant les plus exposés,
- la création d'un dispositif de surveillance et d'alerte et l'appui aux communes pour la réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) opérationnels.

- l'approbation des Plans de Préventions des Risques d'inondations sur la Plaine de Valence (PPRi) qui finalisera le travail de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, conduit de longue date par les communes et l'État au travers des PLU et des avis risques sur autorisations d'urbanisme.

Ces actions seront accompagnées d'une importante campagne d'information et de sensibilisation menée autour du risque inondation, à destination des élus, du personnel technique des communes et des citoyens. L'objectif est de développer la culture du risque sur le territoire.

En parallèle du PAPI, la Communauté d'agglomération mènera des actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques et de la préservation des zones humides.

Ces actions «milieux aquatiques» sont inscrites dans le contrat vert et bleu piloté par le syndicat du ScoT Rovaltain.

H/Plan Rhône 2015-2020

Validé en décembre 2014, le **Plan Rhône 2015-2020** constitue un projet global de développement durable à l'horizon 2025.

Ce programme, dont l'autorité de gestion est la région Rhône-Alpes, prévoit d'intervenir en complément du CPIER (Contrat de Plan Interrégional État-Régions) sur 3 axes majeurs:

- renforcer la capacité du territoire à faire face au risque d'inondation,
- soutenir le transport fluvial sur le territoire,
- préserver et restaurer les milieux humides et les cours d'eau et promouvoir le patrimoine du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Rhône comprend 6 volets thématiques:

- culture et patrimoine: valoriser le patrimoine lié au fleuve dans la perspective d'une réappropriation culturelle et sociale par ses habitants,
- inondations: concilier la prévention des inondations avec les pressions du développement urbain et des activités humaines,
- qualité des eaux, ressource et biodiversité: garantir la qualité des eaux et le partage de la ressource, en liaison avec la Directive Cadre sur l'Eau et préserver la biodiversité du fleuve et de ses annexes,

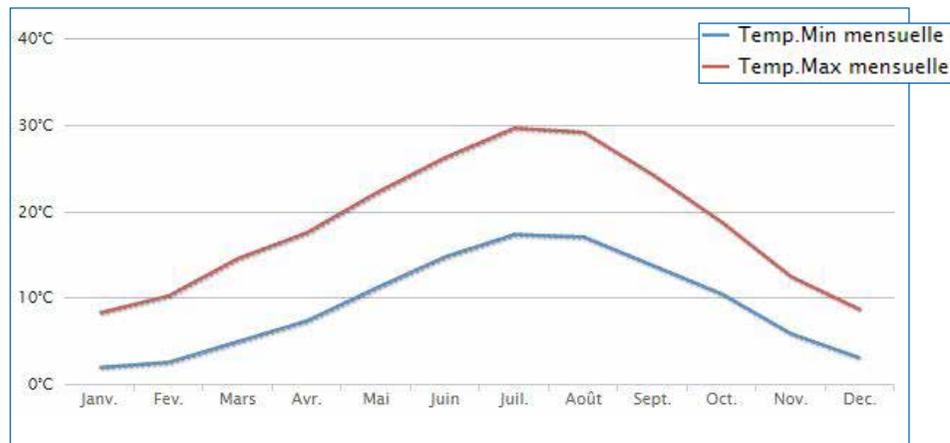
- énergie: assurer le développement de la production d'énergie dans le respect de l'environnement,
- transport fluvial: gérer la demande de déplacement dans la vallée du Rhône, dans une perspective d'exploitation du potentiel du transport fluvial,
- tourisme: assurer un tourisme de qualité en lien avec les patrimoines culturels et naturels rhodaniens.

1.4/CLIMATOLOGIE

La région valentinoise est soumise à un climat de transition en raison de sa localisation géographique (moyenne vallée du Rhône) et de sa configuration topographique. Ainsi, s'exercent sur cette région des influences continentales, océaniques et méditerranéennes.

1.4.1/Températures

L'amplitude thermique est importante. En effet, la température est en moyenne d'environ 5°C au mois de décembre tandis que cette température moyenne est proche de 23°C en juillet.



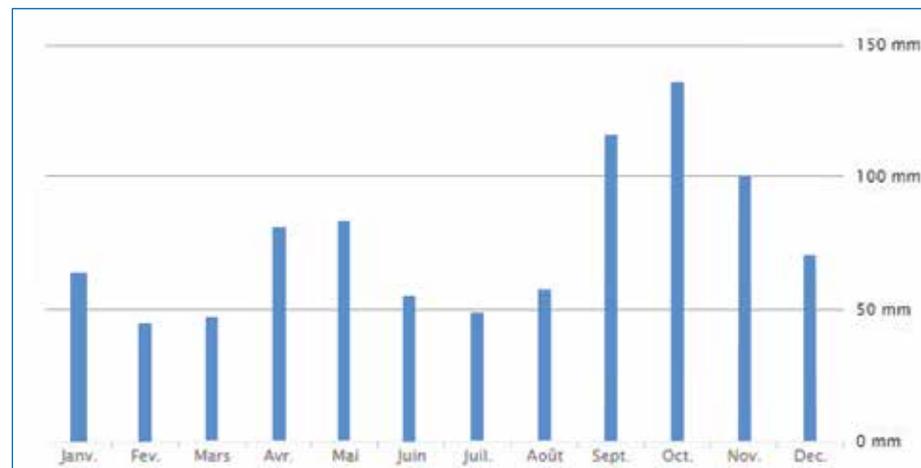
Températures moyennes mensuelles – source: station Montélimar

1.4.2/Précipitations

Les précipitations sont moyennes (900 mm/an en moyenne), réparties sur un nombre limité de jours (120 jours/an en moyenne) et il s'agit souvent de violentes averses de type méditerranéen.

Les maxima sont observés en automne et au printemps.

Les chutes de grêle sont relativement fréquentes dans la région, les orages de grêle viennent de l'Ardèche et remontent la vallée de l'Isère.

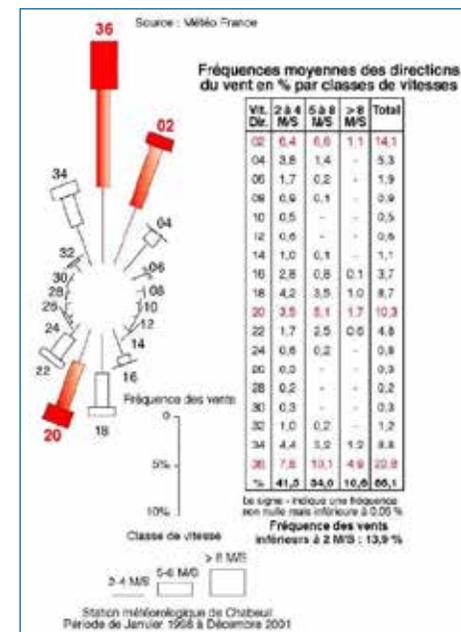


Précipitations moyennes mensuelles – source: station Montélimar

1.4.3/Vents dominants

L'élément dominant du climat de cette région est le vent avec une fréquence importante (280 jours/an en moyenne) et des vitesses dépassant fréquemment 15 m.sec. L'orientation de la vallée du Rhône influence particulièrement la direction du vent. Ainsi, les vents du Nord, secs et froids (180 jours/an en moyenne). Les vents du Sud, plus chauds et souvent chargés de pluie, sont plus rares et généralement plus faibles.

Dans le valentinois, l'ensoleillement est fort; la région subit parfois de longues périodes de sécheresse.



Rose des vents – source: station Chabeuil

1.5/RISQUES NATURELS (voir carte p.24)

1.5.1/Arrêtés de catastrophes naturelles

La commune de Bourg-lès-Valence a été concernée par 7 arrêtés de catastrophes naturelles :

Type d'événement	Période concernée	Date d'approbation de l'arrêté
Tempête	du 6 au 10 novembre 1982	18 novembre 1982
Inondations et coulées de boue	du 9 au 10 septembre 1993	12 octobre 1993
Inondations et coulées de boue	du 30 septembre au 01 octobre 1993	15 décembre 1993
Glissement de terrain	du 02 au 15 octobre 1993	12 avril 1994
Inondations et coulées de boue	du 02 au 15 octobre 1993	29 novembre 1993
Inondations et coulées de boue	du 01 au 02 décembre 2003	12 décembre 2003
Inondations et coulées de boue	du 03 au 04 septembre 2008	07 octobre 2008

1.5.2/Risque sismique

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Les nouvelles règles de construction parasismiques ainsi que le nouveau zonage sismique sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2011.

La commune de Bourg-lès-Valence est située en zone de sismicité modérée (zone «3»).

La prise en compte du risque passe par la mise en œuvre des règles de construction parasismique.

1.5.3/Risque de retrait-gonflement des argiles

Le matériau argileux présente la particularité de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau.

Dur et cassant lorsqu'il est asséché, un certain degré d'humidité le fait se transformer en un matériau plastique et malléable. Ces modifications de consistance peuvent s'accompagner, en fonction de la structure particulière de certains minéraux argileux, de variations de volume plus ou moins conséquentes.

Ce phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année sur le territoire français des dégâts considérables aux bâtiments.

La quasi-totalité du territoire communal de Bourg-lès-Valence est concernée par un risque faible de retrait-gonflement des argiles.

Trois sinistres sont identifiés sur le territoire communal.

La prise en compte de ce risque n'entraîne pas de contrainte d'urbanisme, mais passe par la mise en œuvre de règles constructives. L'application de ces règles relève de la responsabilité des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage.

1.5.4/Risque de remontée de nappe phréatique

La composition géologique de la région et la présence à une faible profondeur d'une nappe aquifère sont à l'origine d'un risque de «remontée de nappe phréatique».

La nappe phréatique est sub-affleurante au niveau de la vallée du Rhône, c'est-à-dire qu'elle se situe en moyenne à un niveau proche de la surface de sol (inférieur à 3 m).

1.5.5/Risque feux de forêts et sécurité incendie

Par arrêtés préfectoraux, le plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Drôme est applicable jusqu'au 23 août 2017.

L'arrêté préfectoral n° 08-0012 du 2 janvier 2008 indique que la commune de Bourg-lès-Valence présente des risques faibles pour les incendies de forêt. Une carte d'aléa feux de forêt est jointe ci-après.

L'arrêté préfectoral n° 2013057-0026 du 26 février 2013 définit les règles de prévention en matière d'emploi du feu, de nature du débroussaillage et d'obligations en zone urbanisée. Les dispositions de la section 2 de l'arrêté ne sont pas applicables dans la commune.

Remarques sur les conditions d'utilisation de cette cartographie

La carte est produite sur la base de données disponible en 2001 : statistiques feux de forêts, superficies des différents types de couverture végétale tirées de l'Inventaire Forestier National de 1996.

Le zonage résulte du croisement de deux paramètres :

- la probabilité d'occurrence (probabilité d'un départ de feu sur une zone donnée);
- la puissance de ce feu sur la zone en fonction :
 - . du type de végétation;
 - . de la pente.

Les difficultés de modélisation ont conduit à retenir une valeur de vent constante de 40 km/h, valeur déterminée à partir des conditions enregistrées sur les feux «catastrophes» du département, à savoir, ceux qui ont parcouru une surface au minimum égale à 100 ha.

La carte témoigne de la situation qui prévaut au moment de son établissement (2002).

Dans l'appréciation de l'aléa, la valeur de la probabilité d'occurrence est une variable explicative majeure : un départ de feu est lié dans 90% des cas à une activité humaine : circulation automobile, habitations, zones de contacts entre terrains cultivés et forêts au sens large (en incluant landes, maquis et garrigues).

Lorsque la zone considérée est le lieu d'exercice d'activités humaines, le premier facteur prendra une valeur qualitative de moyenne ou forte en fonction du nombre de feux observés.

Lorsque la même zone est occupée par un type forestier à forte biomasse (quantité de matière combustible importante), l'intensité potentielle du feu prendra une valeur moyenne ou forte, essentiellement en fonction de la topographie, la pente augmentant la vitesse de propagation et donc la puissance du front de feu.

De ce fait, la plupart des zones d'aléas moyen à élevé se trouve concentrée :

- le long des voies de communication;
- à proximité des habitations;
- au niveau des lisières forestières, au contact des zones agricoles.

C'est une évaluation d'une situation au temps «t», c'est-à-dire en décembre 2002.

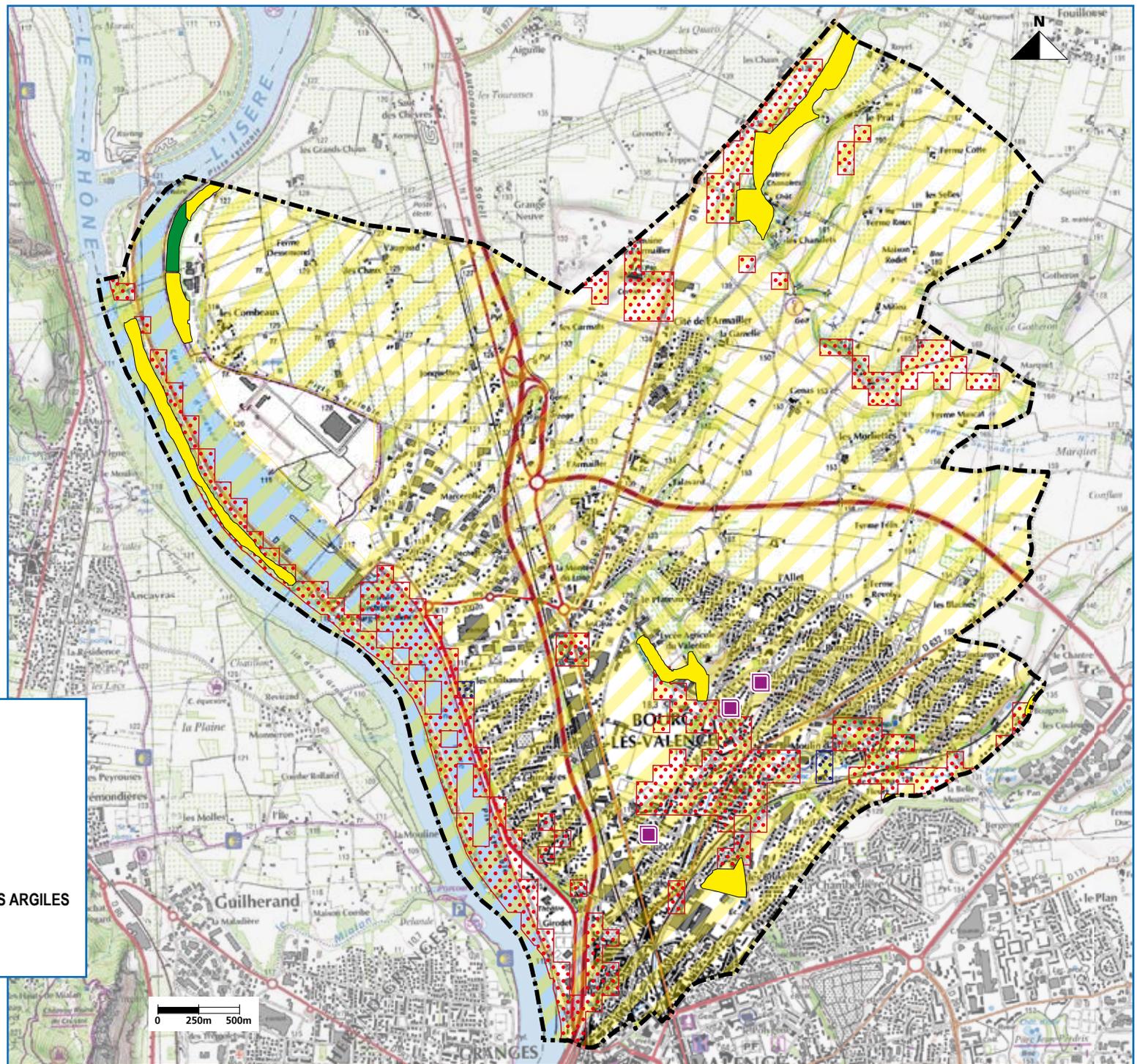
Les zones d'aléa faible peuvent évoluer en zone d'aléa fort par le simple fait d'une modification du type d'occupation du sol, en particulier par des développements d'urbanisme, les zones habitées constituant l'une des poudrières classiques (zones préférentielles de départs de feux). La zone d'aléa faible telle que cartographiée à ce jour est aussi le reflet d'une réalité historique : peu de feux sont nés sur ces zones du fait de l'absence de poudrières.

Il est donc illusoire voire dangereux de considérer ces zones d'aléa faible comme «sécurisées», leur situation est la conséquence en 2002 de l'absence de poudrière ; la situation étant évolutive en matière de «poudrières», l'aléa peut également évoluer.

1.5.6/Risque inondation

Lors de forts épisodes pluvieux, les cours d'eaux entrent en période de crue pouvant engendrer des risques d'inondation. Le Rhône a une crue lente et durable tandis que la Barberolle a une crue en régime torrentiel sur une courte durée (épisodes méditerranéens).

De plus, la Barberolle et la majorité de ses affluents ont subi une profonde artificialisation (chenalisation, endiguement, détournement...) conduisant le plus souvent à la création de lits mineurs canalisés. Les crues alimentées par le régime pluvial du Vercors peuvent ainsi s'épancher largement dans la plaine et atteindre les zones à forte pression urbaine.



RISQUE DE FEU DE FORÊT

- Aléa très faible à faible
- Aléa modéré

RISQUE DE REMONTÉE DE NAPPE

- Aléa très élevé, nappe affleurante
- Aléa fort

RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

- Aléa faible
- Sinistre

Afin de prendre en compte ce risque, la commune de Bourg-lès-Valence a mis en place:

- un Plan des Surfaces Submersibles (PSS) par crue à débordement lent de cours d'eau, approuvé le 8 janvier 1979,
- un Plan de Prévention de Risque naturel (PPRn) Inondation Plaine de Valence, approuvé le 16 février 2000 et mis en révision par arrêté préfectoral du 16 avril 2012.

L'étude d'aléa des principaux cours d'eau de la plaine de Valence, réalisée par le bureau d'études SAFEGE a mis en évidence des lacunes dans la connaissance du fonctionnement de la Barberolle dans Bourg-lès-Valence (influence du barrage des Couleures et des ouvrages de gestion des eaux pluviales, dont les canaux).

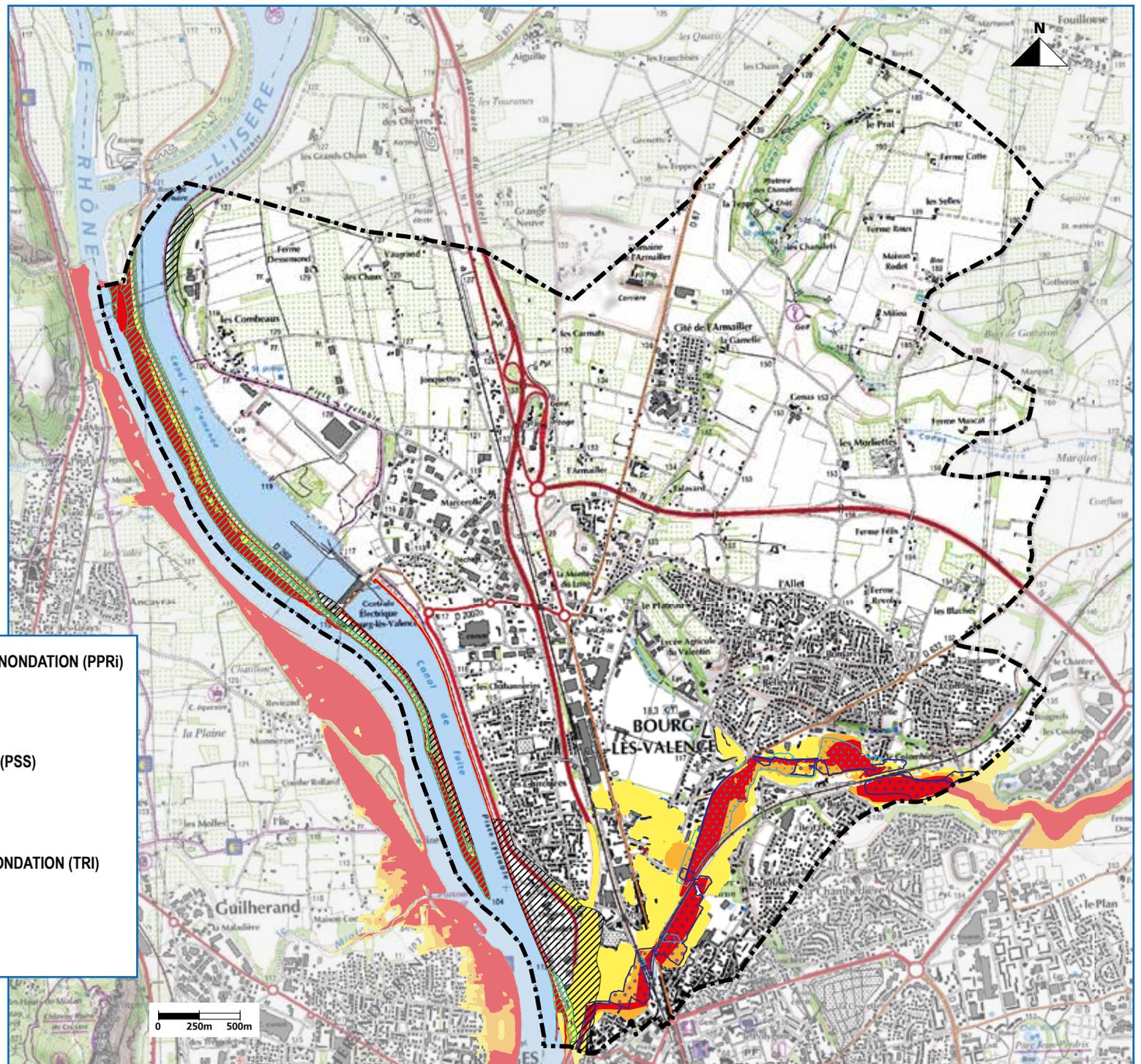
Un complément d'étude qui prend en compte le réseau pluvial de la commune a été apporté. Les dernières cartes réalisées ont été présentées le 10 décembre 2015 à la commune et le 11 février 2016 à la Préfecture. La carte d'aléa est présentée page 28.

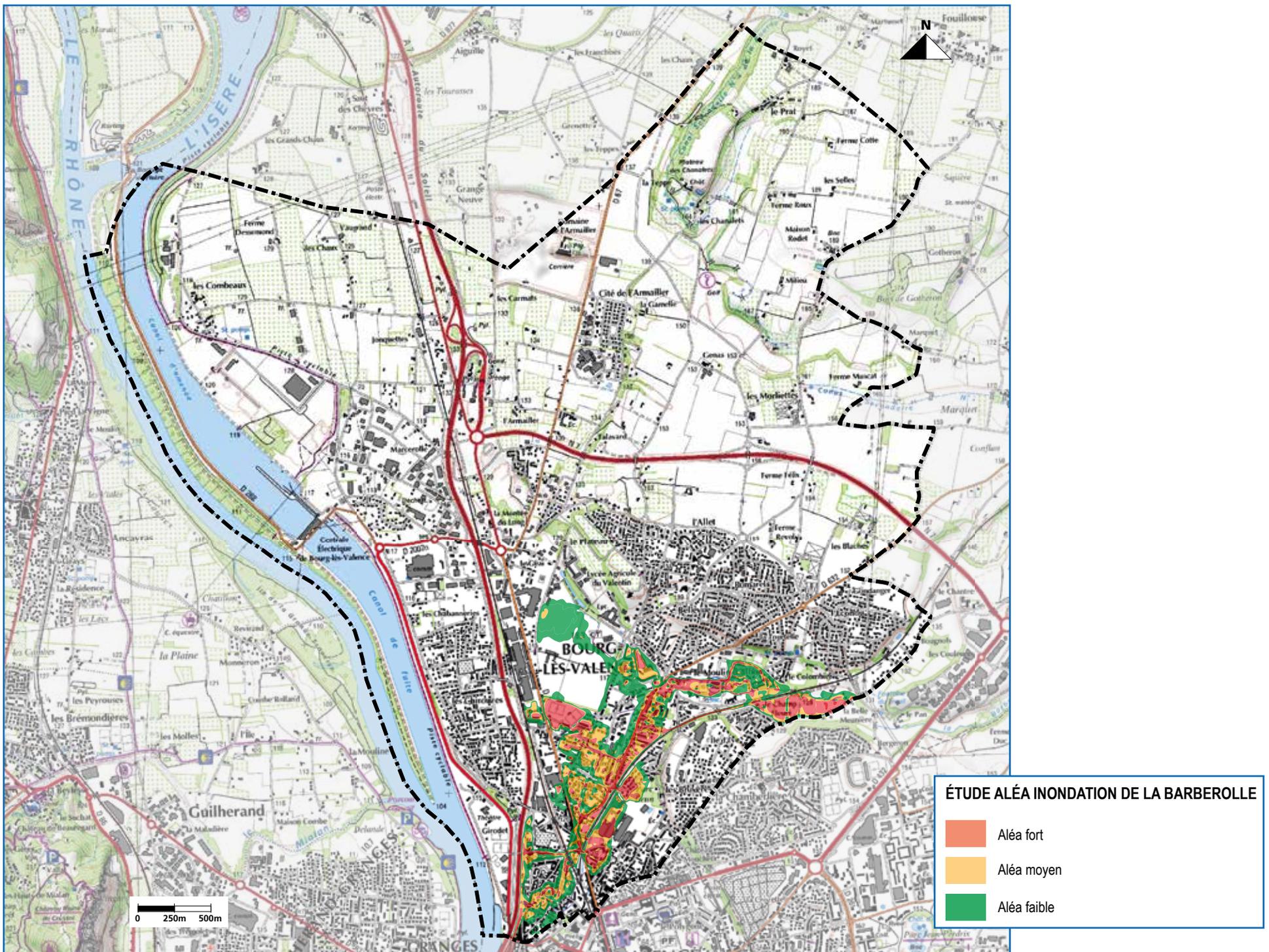
À terme, le PPRi de Bourg-lès-Valence regroupera la connaissance des inondations du Rhône et de la Barberolle. Le PPRi approuvé est une servitude d'utilité publique. Il est annexé au PLU en tant que tel.

Bien que conforme au document de référence approuvé, seul ce dernier à valeur réglementaire. Ainsi, la carte des risques fournie dans le cadre du présent diagnostic ne peut constituer un document de référence, aussi pour toute interprétation il est indispensable de se référer au document original.

D'après le plan de zonage du PSS, deux zones sont classées en zone A dite de grand débit (correspond aux secteurs fréquemment inondés (crue décennale) et aux secteurs recouverts par plus d'1 m d'eau en crue centennale), une est située au sud de la commune et l'autre correspond à la bande de terre située entre le cours du Rhône et le canal d'amenée et le canal de fuite. Une zone C dite de sécurité (reprenant l'enveloppe de la crue de 1856, notamment pour les secteurs maintenant protégés par des digues insubmersibles à la crue centennale) est localisée au sud de la commune.

Le territoire communal de Bourg-lès-Valence est également concerné par le TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) Plaine de Valence, cartographié page suivante.





Risque d'inondation 2/2

2. MILIEUX NATURELS

2.1/TERRITOIRES À ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2.1.1/Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF est un programme d'inventaires naturalistes et scientifiques initié et contrôlé par le ministère de l'environnement. Les ZNIEFF sont des territoires intéressants d'un point de vue écologique pour le maintien d'espèces animales ou végétales rares.

On distingue deux types de zones :

- les ZNIEFF de type 1 sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés.
- les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF contribuent à orienter les décisions, notamment en matière d'aménagement.

Quatre ZNIEFF sont présentes sur la commune de Bourg-lès-Valence.

A/ZNIEFF de type 1 n°820030229 «Vieux Rhône à Bourg-lès-Valence»

Le lit de l'ancien Rhône à Bourg-lès-Valence est bordé d'une forêt très variée, composée de grands arbres comme des peupliers, saules, frênes ou aulnes. Le sous-bois luxuriant et inextricable de grandes herbes et d'arbustes se développe sur des limons fertilisés par les crues.

Cet ensemble forestier, adapté à supporter et à résister aux crues, dessinait autrefois une bande verte continue dans toute la vallée. L'aménagement du Rhône, puis l'urbanisation l'ont morcelé et fragilisé. Le ruban forestier qui longe encore ici les bords du fleuve conserve un grand intérêt pour la nature.

Les forêts alluviales accueillent ici un nombre élevé de passereaux, fauvettes, pouillots, pinsons, grives, rouges-gorges, troglodytes, bouscarles, mésanges, loriots... détectés dans les feuillages denses par leurs chants ou leurs cris, et qui tirent chacun parti de niches écologiques différentes.

Le Pic épeichette est un pic miniature, à peu près de la taille d'un moineau, qui apprécie les boisements d'arbres au bois tendre (peupliers, saules).

Le Milan noir, rapace migrateur présent de mars à août, installe son nid à la fourche de branches du haut des arbres.

Ces forêts sont bien entendu l'habitat de prédilection du Castor d'Europe, invisible malgré de nombreux indices : nombreux chantiers, tas de bois sur les terriers-hutte, aux arbres et arbustes rongés.

S'agissant de la flore, la diversité de ces forêts est très grande, avec de nombreux arbres (Peupliers noir, blanc et grisard, plusieurs espèces de saules, Frênes élevé et à feuilles étroites, Aulne glutineux, Robinier faux-acacia, érables, tilleuls...), un foisonnement de grandes herbes et lianes (armoises, chénopodes, tamier, clématite, souchets, prêles...) et d'arbustes (Sureau noir, fusain, églantiers...).

En amont du site, une roselière longe les bords du Rhône. La Massette naine, signalée il y a plusieurs années, pourrait réapparaître à la faveur de limons et de crues. A l'est, la digue caillouteuse et très drainante permet l'installation d'espèces de stations sèches.

Parmi les arbres, il s'agit du Chêne pubescent et de rares Chênes verts. Sur les pelouses caillouteuses, quelques pieds de Thym vulgaire ou de Dactyle d'Espagne ont été observés.

L'Omphalodès à feuilles de lin, grande rareté botanique d'origine méditerranéenne, a même été signalé, il y a une vingtaine d'années, sur la digue.

B/ZNIEFF de type 1 n°820032138 «île sablières et roselières de la basse Isère»

Cette zone, qui concerne tout le tronçon aval de l'Isère, du dernier barrage entre Châteauneuf-sur-Isère et Beaumont-Monteux jusqu'à la confluence avec le Rhône, comprend trois grands ensembles :

- une île boisée, située entre l'ancien lit de l'Isère et le canal d'amenée à l'usine hydroélectrique,
- un ensemble de gravières et de sablières en rive gauche de l'Isère,
- les berges de l'Isère, en incluant les contre-canaux des digues.

L'île, difficile d'accès dans sa partie ouest, est couverte de grands arbres permettant la nidification d'espèces caractéristiques des forêts alluviales (Pic épeichette, Lorient d'Europe, Milan noir, Faucon hobereau...), ainsi que du Hibou moyen-duc.

Une des espèces les plus remarquables est l'Hirondelle de rivage, petite hirondelle brune et blanche qui a la particularité de creuser son nid dans les berges de rivières ou dans les sablières. C'est une espèce en forte régression en France, plus rare encore dans les départements du sud. Ainsi, deux ou trois colonies seulement sont connues dans la Drôme, et leurs effectifs peuvent fortement évoluer selon les années. Une trentaine de couples sont connus sur la basse Isère.

Les vastes roselières de la basse Isère favorisent la nidification d'espèces bien adaptées à ce couvert végétal particulier, capable de se mouvoir entre les tiges serrées des roseaux, de se nourrir d'espèces aquatiques ou des insectes nombreux du bord de l'eau, et d'établir leurs nids sur les herbes ou au sol. Plusieurs couples de fauvettes aquatiques, Rousserolle effarvate et Rousserolle turdoïde, nichent sur l'ensemble de ces roselières.

À la belle saison, les observations de Héron pourpré et de Blongios nain, deux hérons assez rares liés à ce type de milieu, laissent espérer une probable nidification.

Les roselières sont également des milieux fréquentés en période de nidification ou en hiver. Le Bruant des roseaux peut également hiverner en troupes abondantes dans celles-ci, et le dortoir est estimé à plus de mille individus rassemblés ici durant la nuit.

La basse Isère constitue de plus une halte migratoire majeure pour les petites Rémiz penduline, en voyage entre l'Europe centrale et l'Europe du sud. Plus de cent individus ont été notés ensemble dans les roseaux et les massettes un mois d'octobre. Le Castor d'Europe est également présent sur ce site, et cette petite population d'environ quatre familles est en continuité avec les fortes densités de la vallée du Rhône.

De nombreuses espèces de libellules fréquentent les différents milieux aquatiques de la basse Isère : rivière, contre-canaux ou plan d'eau.

Le Caloptérix hémorroïdal est une demoiselle méridionale, dont les populations parviennent ici en limite septentrionale de leur aire de répartition géographique. La libellule la plus remarquable est l'Agrion de Mercure, inscrit sur la liste rouge nationale des espèces menacées. Cette demoiselle est présente dans le département dans les plaines alluviales du Rhône, de la Drôme et de la basse Isère.

Localement abondante, elle indique alors une eau d'excellente qualité. Mentionnons deux espèces de poissons particuliers de la basse Isère ; le Toxostome, proche du Hotu, vit dans les cours rapides à fond graveleux. Quant à la Bouvière, qui recherche des eaux lentes ou stagnantes sur substrat sableux et légèrement envasé, sa biologie est étonnante.

La présence de moules d'eau douce est indispensable à sa reproduction : la femelle dépose une trentaine d'œufs dans la cavité respiratoire de la moule, que les alevins ne quitteront qu'au bout de deux à trois semaines.

C/ZNIEFF de type 2 n°820000351 «Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales»

Ce très vaste ensemble linéaire délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales : «lônes» (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens bras du fleuve) et «brotteaux» installés sur les basses terrasses alluviales, son champ naturel d'inondation...

Il englobe le lit majeur dans ses sections restées à l'écart de l'urbanisation, et le lit mineur du fleuve y compris dans la traversée des agglomérations, dont celle de Lyon.

Outre la faune piscicole, le Rhône et ses annexes conservent un cortège d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les insectes (avec une grande richesse en libellules : le secteur est notamment un «vivier» remarquable pour l'Agrion de Mercure ou le Sympetrum à corps déprimé) que les mammifères (Castor d'Europe) ou l'avifaune (colonies d'ardéidés, Sterne pierregarin).

Les formations forestières alluviales conservent de précieuses reliques, et l'on dénombre des plantes remarquables (Cornifle submergé, orchidées telles que la Spiranthe d'automne, l'Epipactis du Rhône ou l'Orchis à longues bractées, cette dernière espèce actuellement en cours d'expansion...

Quant à l'Epipactis du Castor, elle n'a été décrite que très récemment, et n'est connue que des terrasses alluvionnaires du Rhône moyen).

Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés.

Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella...) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes.

La biodiversité, qui tend dans ce domaine à augmenter fortement autour du bassin méditerranéen, est considérée comme importante dans la nappe de la moyenne et surtout de la basse vallée du Rhône.

D/ZNIEFF de type 2 n°820000424 «Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Grenoble»

Cette zone intègre l'ensemble fonctionnel formé par le cours inférieur de l'Isère, ses annexes fluviales et les zones humides voisines.

Entrecoupée de barrages, endiguée sur de longues portions, bordée de nombreuses industries, l'Isère est à l'aval de Grenoble une rivière dont la qualité des eaux est mise à mal par des pollutions toxiques ; leur impact peut être ressenti jusqu'au Rhône.

C'est pourquoi le SDAGE propose notamment ici des objectifs de restauration de la qualité de l'eau et des milieux (sédiments, toxiques), en cohérence avec ceux du «Plan Rhône».

Il préconise ainsi la préservation des milieux à haute valeur écologique, la protection de la nappe de l'Isère et de celles des terrasses perchées vis-à-vis de risques de pollutions accidentelles ou agricoles.

Des milieux naturels intéressants subsistent, conservant une flore remarquable tantôt inféodée aux zones humides (Prêle d'hiver, Gratiolle officinale, Ophrys à fleurs lâches, Samole de Valerand, Spiranthe d'été...), tantôt aux «balmes» sèches situées à proximité immédiate (Micropus dressé, Liseron des Monts Cantabriques, Orchis à longues bractées...).

La faune reste riche en ce qui concerne les oiseaux (ardéidés, Guêpier d'Europe, Rémiz penduline...), les insectes (libellules en particulier), les mammifères (Castor d'Europe, Campagnol amphibie...) ou les poissons (Bouvière, Toxostome...).

Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés.

Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella...) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes.

2.1.2/Zones humides

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a donné aux zones humides une définition juridique et une valeur d'intérêt général : il s'agit de «terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année» (loi sur l'eau du 3 janvier 1992, article L.211-1 du Code de l'environnement).

Il est désormais très important de prendre en compte les zones humides dans les projets d'aménagement.

5 zones humides sont présentes sur la commune de Bourg-lès-Valence :

Numéro	Nom
26SOBENV0014	Île / Canal d'amenée
26CRENar0057	La Barberolle T13
26CRENar0059	La Barberolle T14
26CRENar0079	Les trois sources
26CRENar0080	Ru des trois sources

2.1.3/Réserve Nationale de Pêche (RNP) de l'usine-écluse de Bourg-lès-Valence

Les deux rives du Rhône, 550 m en amont de l'usine hydroélectrique et 260 m en aval, sont classées en Réserves Nationales de Pêche depuis le 11 décembre 1987.

2.1.4/Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage

Suite à la refonte du parcellaire de l'ACCA de Bourg-lès-Valence, trois réserves de chasse ont été délimitées, sur les zones suivantes :

- au nord-ouest, entre les Combeaux et Marcerolles;
- sur le plateau des Chanalets et le Golf de Bourg-lès-Valence;
- le long de l'autoroute A7.

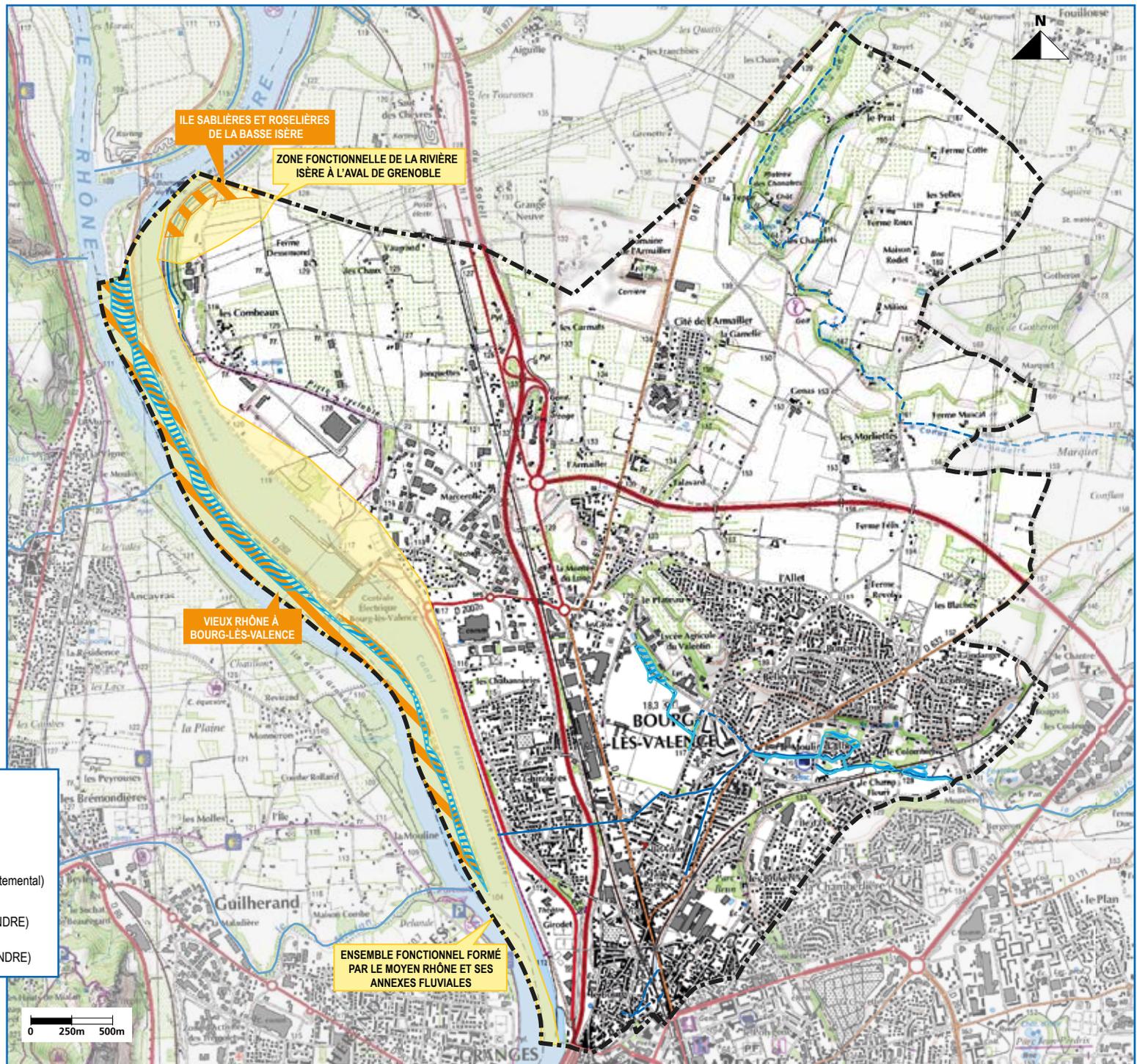
2.1.5/Pelouses sèches

Une pelouse sèche est repérée sur le SCOT du Grand Rovaltain cartographiée à l'échelle intercommunale. Aucune cartographie plus précise n'est disponible.

Cette pelouse sèche est localisée au niveau des Combeaux. Le diagnostic écologique n'a pas mis en évidence un caractère patrimonial de cet habitat.



Les Combeaux



2.2/HABITATS NATURELS, FAUNE ET FLORE À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Les données présentées ci-après sont issues de l'étude de GaïaDomo «Étude sur la biodiversité du territoire de commune de Bourg-lès-Valence» réalisée en 2010. Une visite de terrain effectuée le 10 mai 2016 a permis de confirmer les enjeux naturels de la commune.

2.2.1/Habitats naturels

A/Boisements

Sur la commune de Bourg-lès-Valence, les cartes de végétation indiquent que la végétation spontanée appartient à :

- l'étage subméditerranéen, série du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) sur la plus grande partie de la commune,
- à l'étage des bords des eaux (aulnaie-peupleraie) à proximité immédiate du Rhône.

• Boisements xérophiles

La végétation des coteaux secs des Chanalets est de type xérophile c'est-à-dire qu'elle est adaptée à la chaleur et aux sols secs.

Le plateau des Chanalets abrite notamment une station de chênes verts, espèce méditerranéenne, et le cortège de plantes associées : Buis (*Buxus sempervirens*), Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), etc.

Une espèce d'orchidées a aussi été observée dans cette zone : l'Ophrys araignée litigieuse (*Ophrys sphegodes*). Le plateau des Chanalets permet le maintien d'une faune et d'une flore remarquables.

Les boisements des coteaux et du plateau sont essentiellement constitués par des chênaies à Chênes pubescents avec quelques Chênes verts. L'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Prunellier, le Fusain (*Euonymus europaeus*), l'Églantier, la Clématite (*Clematis vitalba*) et les ronces constituent la strate arbustive : ce sont les premières espèces qui s'installent sur les coteaux abandonnés, après la végétation herbacée.

Au niveau du terrain de golf, quelques bosquets ont été conservés.

De plus, on peut noter la présence d'un réseau de mares riches en odonates, amphibiens, poissons et flore.

• Boisements des coteaux et du plateau

Les boisements des coteaux et du plateau sont essentiellement constitués par des chênaies à chênes pubescents avec quelques chênes verts.

L'aubépine (*Crataegus monogyna*), le prunellier, le fusain (*Evonymus europaeus*), l'églantier, les clématites (*Clematis vitalba*) et les ronces constituent la strate arbustive, ce sont les premières espèces qui s'installent sur les coteaux abandonnés, après la végétation herbacée.



Boisement

Au niveau du terrain de golf, quelques bosquets ont été conservés. Des arbres isolés ponctuent le territoire, ils se situent généralement en bordure de route, de bâtiment ou sur des limites de parcelles. Ces vieux arbres, parfois taillés en têtard, appartiennent aux essences suivantes : chêne (*Quercus sp.*), mûrier, noyer (*Juglans regia*), tilleul (*Tilia cordata*); ils sont d'un grand intérêt pour la faune et participent à la structuration du paysage.

• Ripisylve du Rhône

Ces boisements spontanés sont uniquement constitués de feuillus. Les boisements se développant sur les zones inondables du Rhône, sont majoritairement les peupliers (*Populus sp.*).

Sont aussi présents le Saule blanc (*Salix alba*), au bord de l'eau, et quelques Chênes verts (*Quercus ilex*) et pubescents (*Quercus pubescens*) sur les zones les plus sèches.

Des ronces (*Rubus fruticosus*), des prunelliers (*Prunus spinosa*) et des églantiers (*Rosa canina*) constituent, entre autres, la strate arbustive. La ripisylve constitue un écosystème particulièrement intéressant, à la jonction entre les écosystèmes aquatiques et terrestres. Ses rôles sont nombreux tant sur le plan physique, que sur le plan écologique.



Boisements le long du Rhône

En effet la ripisylve permet de protéger les berges, de réguler les crues par dissipation de l'énergie du courant, d'éliminer une partie des nitrates, de fixer les phosphates, etc. Donc, ces boisements constituent des abris pour la faune. Il s'agit d'une structure guide pour la faune terrestre et aviaire. Pour toutes ces raisons, il convient de préserver ce type de milieu.

B/Haies, boisements et bosquets

Un inventaire des haies et des bosquets a été réalisé sur la commune de Bourg-lès-valence pour le précédent PLU. Ces données ont été actualisées et sont présentées ci-dessous.

- **Haies monospécifiques**

Ces haies sont constituées d'une seule espèce. Ce type de haies est largement dominant sur le territoire de la commune, il s'agit le plus souvent de haies brise-vent composées de Cyprès (*Cupressus sp.*), de Thuyas (*Thuyas plicata*) ou encore de cultivars de peupliers (*Populus sp.*); certaines de ces haies sont aussi composées d'Aulnes de Corse (*Alnus cordata*).

Ces haies présentent peu d'intérêt sur le plan écologique mais permettent parfois d'assurer une continuité dans les corridors écologiques.

Dans le cadre des mesures compensatoires au remembrement, de nouvelles haies vont être créées. Ainsi, 8 km de haies présentant des espèces diversifiées (noisetier, sureau, sorbier des oiseaux, charmille...) devraient être mis en place (pour 400 m de haies monospécifiques détruites).

- **Alignement d'arbres**

Les alignements d'arbres proches des zones urbaines sont constitués de platanes (*Platanus hybrida*) et présentent un intérêt écologique faible. Toutefois, les zones rurales abritent des alignements de vieux arbres comme des Chênes pubescents (*Quercus pubescens*) ou des mûriers (*Morus sp.*) taillés en têtard. Ces arbres peuvent abriter de nombreux insectes et constituent des abris pour différentes espèces de chauve-souris et d'oiseaux (notamment pour la Chouette chevêche, espèce menacée présente sur le territoire).

- **Boisements et fourrés**

Les boisements et fourrés recensés sont globalement composés des mêmes espèces que les haies mixtes à l'exception de ceux situés au bord de la Barberolle présentant des espèces plus hygrophiles (cf. fiche n°16). Les fourrés, peu nombreux sur le territoire de la commune, présentent un grand intérêt écologique puisqu'ils constituent des abris indispensables à la survie de la faune sauvage.

- **Haies mixtes**

Ces haies sont composées de nombreuses espèces, le chêne pubescent est souvent présent au niveau de la strate arborescente ainsi que l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), le Noyer (*Juglans regia*), l'Érable champêtre (*Acer campestre*) et le Robinier (*Robinia pseudacacia*), espèce introduite envahissante.

La strate arbustive est principalement composée des espèces suivantes: Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Buis à feuilles rondes (*Buxus sempervirens*). Les haies mixtes présentent un intérêt écologique beaucoup plus important que les haies monospécifiques.

En effet, les haies mixtes sont essentiellement constituées d'espèces végétales autochtones offrant des abris et des ressources alimentaires (fruits, baies, etc.) à la faune sauvage. Les haies mixtes denses ont été distinguées des haies mixtes peu denses ou discontinues présentant un intérêt écologique plus faible. Des fiches ont été réalisées pour les 16 haies les plus remarquables du territoire de la commune de Bourg-lès-Valence.



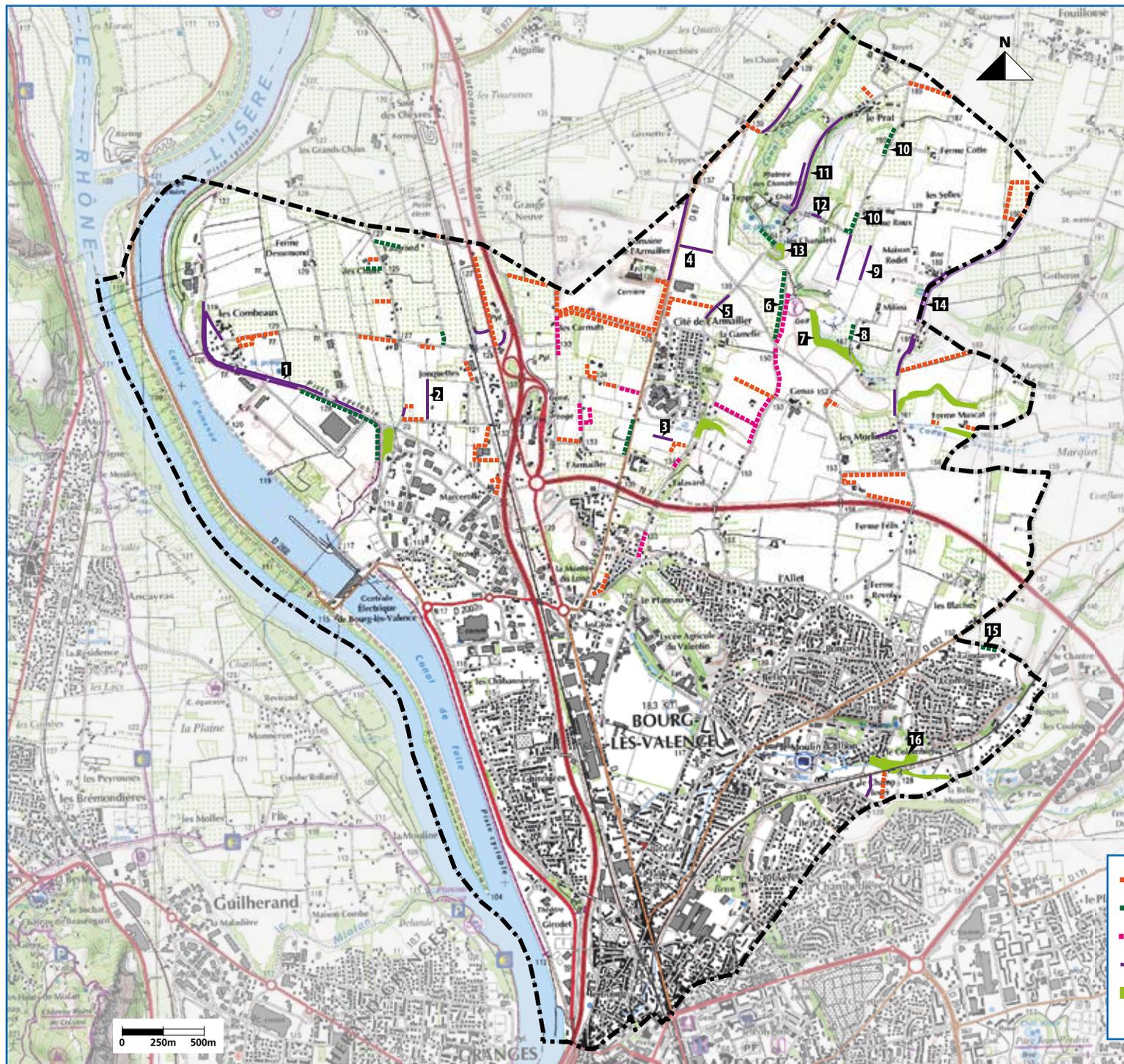
Haie mixte



Haie monospécifique

N°	Type	Essences			Commentaires
		Arbres	Arbustes	Herbacées	
1	Mixte dense	Peuplier noir, Chêne pubescent	Aubépine monogyne, Cerisier de Sainte-Lucie, Peuplier grisard, Ronce commune	Armoise	Cette haie, constituée au départ d'un alignement de peupliers, s'est diversifiée et présente aujourd'hui plusieurs strates de végétation.
2	Mixte très dense	Chêne pubescent	Aubépine monogyne, Prunelier, Cerisier de Sainte-Lucie, Merisier	Chardon, Mauve officinale, Armoise	Cette haie sur butte est très dense et large. Elle présente une hauteur importante (environ 5m).
3	Mixte dense	Peuplier noir, Chêne pubescent	Cerisier de Sainte-Lucie, Églantier, Ronce commune	Armoise	Cette haie est constituée de Peupliers noirs, coupés à leur base.
4	Mixte dense	Aulne de Corse, Orme champêtre	Aubépine monogyne, Merisier, Églantier	/	Cette haie sur butte est large et bien développée.
5	Mixte dense	Chêne pubescent	Aubépine monogyne, Cerisier de Sainte-Lucie, Églantier, Ronce commune	Armoise	Cette haie, dense et large, est particulièrement intéressante.
6	Alignement d'arbres	Chêne pubescent taillé en têtard	/	/	Cette haie présente un intérêt particulier en raison de l'âge important des arbres qui la constituent et de leur taille en têtard.

N°	Type	Essences			Commentaires
		Arbres	Arbustes	Herbacées	
7	Fourré très dense	Chêne pubescent, Orme champêtre, Mûrier, Robinier	Aubépine monogyne, Cerisier de Sainte Lucie, Églantier, Ronce commune	/	Ce fourré est très dense et présente un grand intérêt pour la faune sauvage.
8	Alignement d'arbres	Mûrier taillé en têtard, Noyer commun	/	/	Cette haie présente un intérêt particulier en raison de l'âge important des arbres qui la constituent et de leur taille en têtard.
9	Mixte dense	Chêne pubescent, Orme champêtre, Érable champêtre, Robinier	Aubépine monogyne, Orme champêtre	/	Cette haie dense et haute présente un fort intérêt écologique.
10	Alignement d'arbres	Chêne pubescent taillé en têtard	/	/	Cette haie présente un intérêt particulier en raison de l'âge important des arbres qui la constituent et de leur taille en têtard.
11	Mixte dense	Chêne pubescent	Prunelier, Orme champêtre, Cerisier de Sainte-Lucie, Ronce commune	/	Cette haie dense et large présente un fort intérêt écologique.
12	Mixte dense	Chêne pubescent	Aubépine monogyne, Cerisier de Sainte-Lucie, Ronce commune	/	Cette haie dense et large présente un fort intérêt écologique.
13	Boisement dense	Chêne vert, Chêne pubescent	Buis toujours vert	Héllébore fétide	Ce boisement, situé sur le plateau des Chanalets, est la seule véritable station de Chêne vert du territoire de la commune.
14	Mixte dense	Orme champêtre, Érable champêtre, Mûrier, Robinier, Bouleau verruqueux	Cornouiller sanguin	/	Cette haie dense et large s'étend sur un grand linéaire.
15	Alignement d'arbres	Mûrier taillé en têtards	/	/	Cette haie présente un intérêt particulier en raison de l'âge important des arbres qui la constituent et de leur taille en têtard.
16	Boisement dense	Aulne glutineux, Frêne commun, Saule blanc, Peuplier noir, Robinier	Aubépine monogyne, Cornouiller sanguin, Ronce commune, Noisetier	Roseau, Carex	Ce boisement correspond à la ripisylve relictuelle de la Barberolle. Il convient de préserver cette zone humide.



- Haie monospécifique
- Alignement d'arbres
- Haie mixte peu dense
- Haie mixte dense
- Boisement et fourré
- 1 Numéroté de la haie (voir tableau page 36)

Haies inventoriées sur la commune de Bourg-lès-Valence

C/Carrières

Une partie de la carrière du site de l'Armailler n'est plus exploitée, mais la fosse d'extraction subsiste. Ce site devrait être revégétalisé à terme.

Une attention particulière devra être accordée à la restauration de ce site.

En effet, il existe de nombreux exemples réussis de réhabilitation écologique de carrières, permettant d'enrichir la faune et la flore d'une commune.

Cela permettrait notamment de créer des zones de repos pour les oiseaux migrateurs et des zones de vie pour les Amphibiens, voire la Cistude. Le plan de réhabilitation prend en compte à la fois la protection de l'environnement et les souhaits des acteurs locaux puisqu'il va préciser la vocation finale du site réhabilité et les modalités de réaménagement.

Le réaménagement écologique prendra en compte des aménagements pédagogiques ou de communication (observatoires de faune, panneaux explicatifs, etc).

Après cessation de l'activité d'extraction, la pérennité des aménagements de génie écologique doit être assurée par un plan de gestion et de suivi à long terme, mis en place au cours des phases de concertation avec les acteurs locaux (propriétaires, associations locales de protection de la nature, institutions, etc). Les sites de carrières en fin d'exploitation sont susceptibles de constituer des espaces à forte biodiversité.

Le réaménagement écologique de ces milieux permet de retrouver des espèces remarquables voire protégées inféodées à des biotopes particuliers. Dans ce cadre de reconquête d'espaces favorables au développement des communautés vivantes, le génie écologique va permettre de recréer une variété de types d'habitats (zones humides, pelouses sèches...) qui ont tendance à disparaître ou à se raréfier dans la nature sous l'influence des activités humaines.

La réhabilitation de sites d'extraction est intégrée dans le schéma de renaturation de milieux naturels, depuis l'identification des enjeux de biodiversité en phase de diagnostic (inventaires floristiques et faunistiques, étude du paysage, connectivité écologique), jusqu'à la phase de suivi et de gestion (travaux d'entretien, suivi des indicateurs de biodiversité), en passant par la phase de mise en œuvre du plan de réhabilitation.

Elle prend en compte la zone au sein de sa matrice paysagère, c'est-à-dire les fonctionnalités écologiques existantes sur et autour du site.

Concernant la carrière de l'Armailler exploitée par la société Granulats Vicats sur les communes de Châteauneuf-sur-Isère et Bourg-lès-Valence, une demande de renouvellement et d'extension a été déposée le 28/06/2017. Ce dossier indique que la partie de la carrière située sur Bourg-lès-Valence sera

utilisée pour le stockage de matériaux inertes et sera remblayée par des matériaux inertes afin de donner une vocation agricole aux terrains. Des talus boisés et espaces végétalisés seront mis en place en périphérie des parcelles concernées. Ce projet de renouvellement et d'extension a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de dérogation d'espèces protégées en date du 19/10/2017. Ainsi il est prévu la création d'hibemaculums sur le secteur de Bourg-lès-Valence.

D/Milieux ouverts

Les milieux agricoles les plus représentés à Bourg-lès-Valence sont les milieux ouverts. Il s'agit principalement de cultures de céréales, d'oléagineux, de fourrages et de légumes frais. Ces cultures, orientées vers des productions de haut rendement, se développent le plus souvent sur de grands parcelles dépourvues de haies.



Parcelle cultivée

Cependant, les parcelles cultivées peuvent être bénéfiques pour certaines espèces, telle que le Busard-Saint-Martin. En effet cette espèce chasse et niche sur les parcelles ouvertes.

Ce type de milieu est également favorable aux micromammifères et à l'entomofaune, notamment pollinisatrice, qui permet aux cultures de fructifier.

Toutes ces espèces sont menacées par l'utilisation intensive des produits phytosanitaires, l'extension des zones industrielles, etc.

2.2.2/Faune

A/Mammifères

Les populations de mammifères sont constituées de Lapins de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), Renards roux (*Vulpes vulpes*), Blaireaux européens, (*Meles meles*), Hérissons (*Erinaceus europaeus*).

De petits carnivores sont aussi présents: Fouine (*Martes foina*), Putois (*Mustela putorius*), Belette (*Mustela nivalis*), etc.

Des Chevreuils et des Sangliers (*Sus scrofa*), de passage, sont régulièrement observés sur le territoire communal.

Le Ragondin (*Myocastor coypus*), mammifère originaire d'Amérique du Nord, a colonisé le territoire de la commune. Cette espèce peut causer des dégâts dans les cultures et creuser des terriers, déstabilisant les berges des cours d'eau. Les populations de ragondins ne semblent toutefois pas poser actuellement de problèmes importants sur le territoire de la commune de Bourg-lès-Valence.

B/Oiseaux

La commune possède une grande diversité avifaunistique, l'atlas communal des espèces de la drome (source : LPO) indique 161 espèces présentes sur la commune.

Plusieurs espèces de rapaces diurnes sont présentes : Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), Milan noir (*Milvus migrans*), espèce inscrite dans la Directive Oiseaux (mesure européenne visant à protéger des oiseaux particulièrement menacés), Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*), Buse variable (*Buteo buteo*), Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)... Des rapaces nocturnes nichent également sur le territoire : Hibou moyen-duc (*Asio otus*), Chouette hulotte (*Strix aluco*) et Chouette chevêche (*Athena noctua*).

Pour maintenir ces rapaces sur le territoire communal, il convient de conserver les boisements, bosquets, haies et vieux arbres; ces derniers permettant la nidification d'espèces comme le faucon hobereau, le faucon crécerelle ou la chouette chevêche.

De nombreux passereaux fréquentent également le territoire communal. Parmi les espèces observées, se trouvent notamment : la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ou encore le Serin cini (*Serinus serinus*).

La commune abrite une importante colonie de Corbeaux freux (*Corvus frugilegus*); il y a relativement peu de colonies de cette ampleur dans le département de la Drôme.

C/Reptiles et amphibiens

Les coteaux secs abritent plusieurs espèces de reptiles : Lézard vert (*Lacerta viridis*), Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*).

Les carrières peuvent abriter des amphibiens comme le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*). On retrouve également sur la commune l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*); le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) et le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*).

D/Insectes

De nombreux insectes inféodés aux milieux aquatiques sont présents sur la commune de Bourg-lès-Valence. On retrouve notamment une biodiversité remarquable d'odonates sur les différents cours d'eau de la commune comme le rare Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*), la Nymphe au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*) ou encore la Libellule fauve (*Libellula fulva*).

E/Faune piscicole

D'après le décret n° 58-873 du 16 septembre 1958 déterminant le classement des cours d'eau en deux catégories (modifié par le décret n° 80-296 du 22 avril 1980), le ruisseau de Flavie, la Tourtelle et la Barberolle sont classés en première catégorie : les Salmonidés y sont dominants.

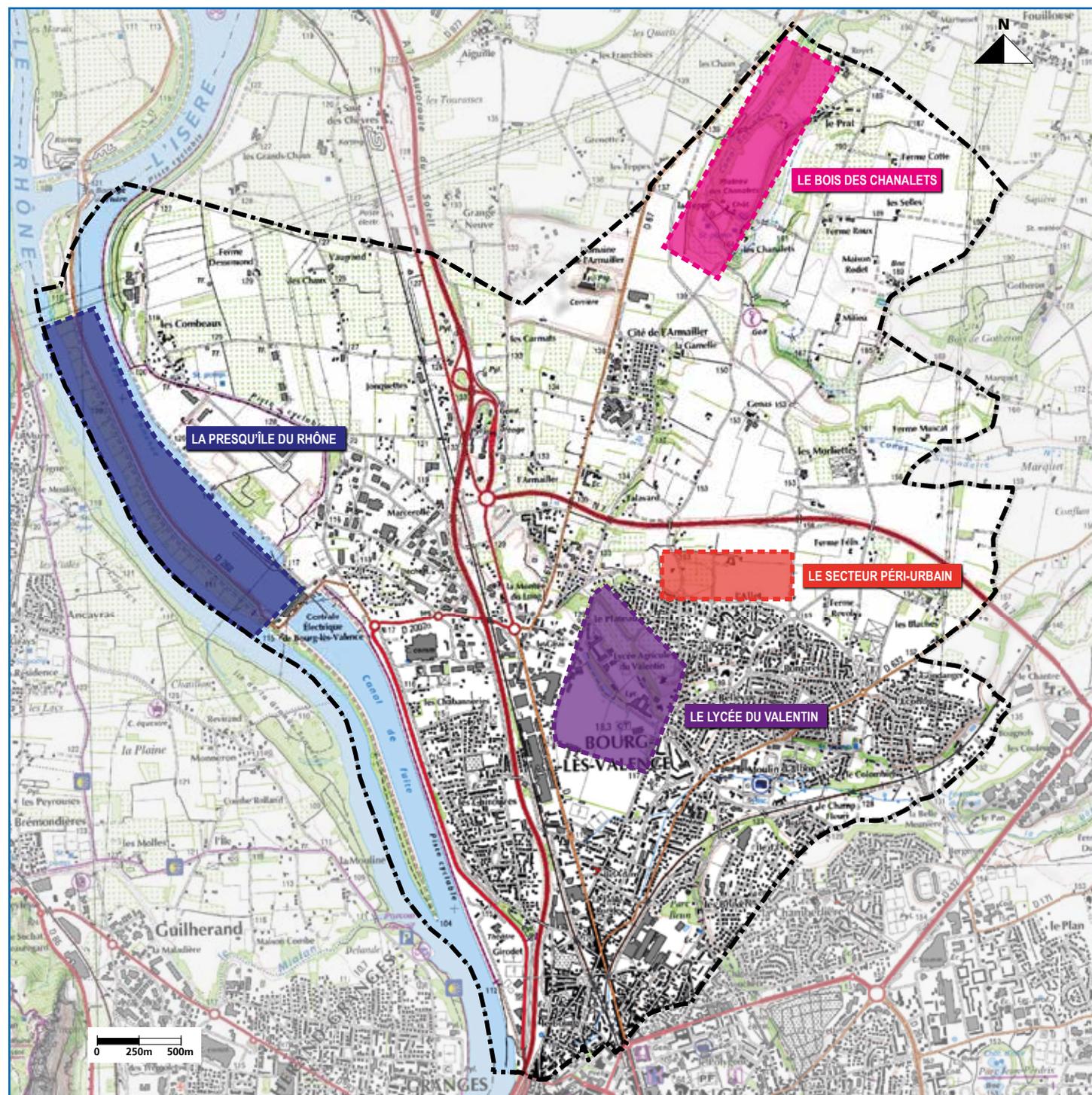
L'intérêt halieutique de la Barberolle est faible à moyen, elle est très pauvre en frayères. La Tourtelle et la Barberolle abritent notamment des populations de truites (*Salmo sp.*) d'élevages et sauvages et de goujons (*Gobio gobio*). D'autres espèces sont présentes dans le Rhône (classé en deuxième catégorie piscicole) : anguilles (*Anguilla anguilla*), silures (*Silurus glanis*), brochets (*Esox lucius*) ainsi que des poissons blancs comme la carpe (*Cyprinus carpio*).

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole a été mis à jour en 2009.

2.3/HABITATS NATURELS, FAUNE ET FLORE DES SECTEURS PARTICULIERS

L'étude de GaïaDomo a permis de pointer des sites semi-naturels particulièrement riches en termes de biodiversité :

- le bois des Chanalets;
- la presqu'île du Rhône;
- le secteur péri-urbain au nord-est de l'urbanisation;
- le lycée du Valentin.



2.3.1/Bois des Chanalets

A/Description générale

La végétation des coteaux secs des Chanalets est de type xérophile, c'est-à-dire qu'elle est adaptée à la chaleur et aux sols secs; la présence de cet espace relativement important de bois permet le maintien d'espèces animales et végétales sauvages et remarquables.

Sur le terrain de golf des Chanalets, situé en périphérie du bois, un réseau de mares riches en flore, odonates et poissons existe, permettant de compenser la pauvreté de la biodiversité inhérente à ce type d'aménagement.

B/Habitats naturels et flore

Les habitats du bois des Chanalets présentent une végétation de type méditerranéen, avec une tendance à la fermeture du milieu par la colonisation d'espèces à croissance rapide et l'absence de plantes ou arbres à fort enjeu écologique.

On retrouve, au niveau des boisements, les essences suivantes:

- Chêne vert (*Quercus ilex*);
- Chêne pubescent (*Quercus pubescens*);
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*);
- Merisier (*Prunus avium*);
- Érable Sycomore (*Acer pseudoplatanus*);
- Châtaignier européen (*Castanea sativa*);
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*);
- Robinier faux-acacia (*Robinea pseudacacia*); espèce quasi-invasive.

Pour ce qui est de la strate arbustive; les espèces suivantes ont été inventoriées sur le site:

- Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*);
- Buis à feuilles rondes (*Buxus sempervirens*);
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*);
- Sureau noir (*Sambucus nigra*);
- Fragon faux houx (*Ruscus aculeatus*);
- Bois de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*);
- Noisetier commun (*Corylus avellana*);
- Églantier (*Rosa canina*).

La strate herbacée est composée des espèces suivantes:

- Ronces (*Rubus fruticosus*);
- Fraisier des bois (*Fragaria vesca*);
- Sceau de Salomon (*Polygonatum multiflorum*);
- Silène enflé (*Silene vulgaris*);
- Lierre (*Hedera helix*);
- Arum tacheté (*Arum maculatum*) toxique;
- Arum sauvage (*Arum italicum*);
- Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*) toxique;
- Seneçon commun (*Senecio vulgaris*);
- Pissenlit (*Taraxacum officinale*);
- Clématite (*Clematis vitalba*);
- Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*).

C/Faune

Cinquante espèces d'oiseaux ont été recensées ce qui indique une richesse intéressante. Les milieux sont diversifiés, avec des parcelles cultivées (céréales, arboriculture), des prairies, des bois, des zones urbanisées avec des jardins.

Parmi les 50 espèces contactées, au moins 39 espèces sont nicheuses, et 2 sont nicheuses possibles.

Ces différents milieux accueillent diverses communautés d'oiseaux:

- espèces généralistes, telles que la Fauvette à tête noire, le Pigeon ramier ou le Pinson des arbres;
- espèces liées aux milieux forestiers, telles que la Mésange à longue queue, le Troglodyte mignon, la Buse variable, la Chouette hulotte. Ces espèces sont principalement présentes dans le bois des Chanalets, mais de par leurs exigences ubiquistes, elles peuvent être retrouvées dans d'autres milieux (parcs, jardins, milieux semi-ouverts).
- espèces inféodées aux milieux de type bocager: Fauvette grisette, Moineau friquet, Hibou Moyen-duc, la Tourterelle des bois. Ces oiseaux se retrouvent notamment au niveau du golf des Chanalets. Il convient de souligner que le Moineau friquet est considéré comme vulnérable en Rhône-Alpes.

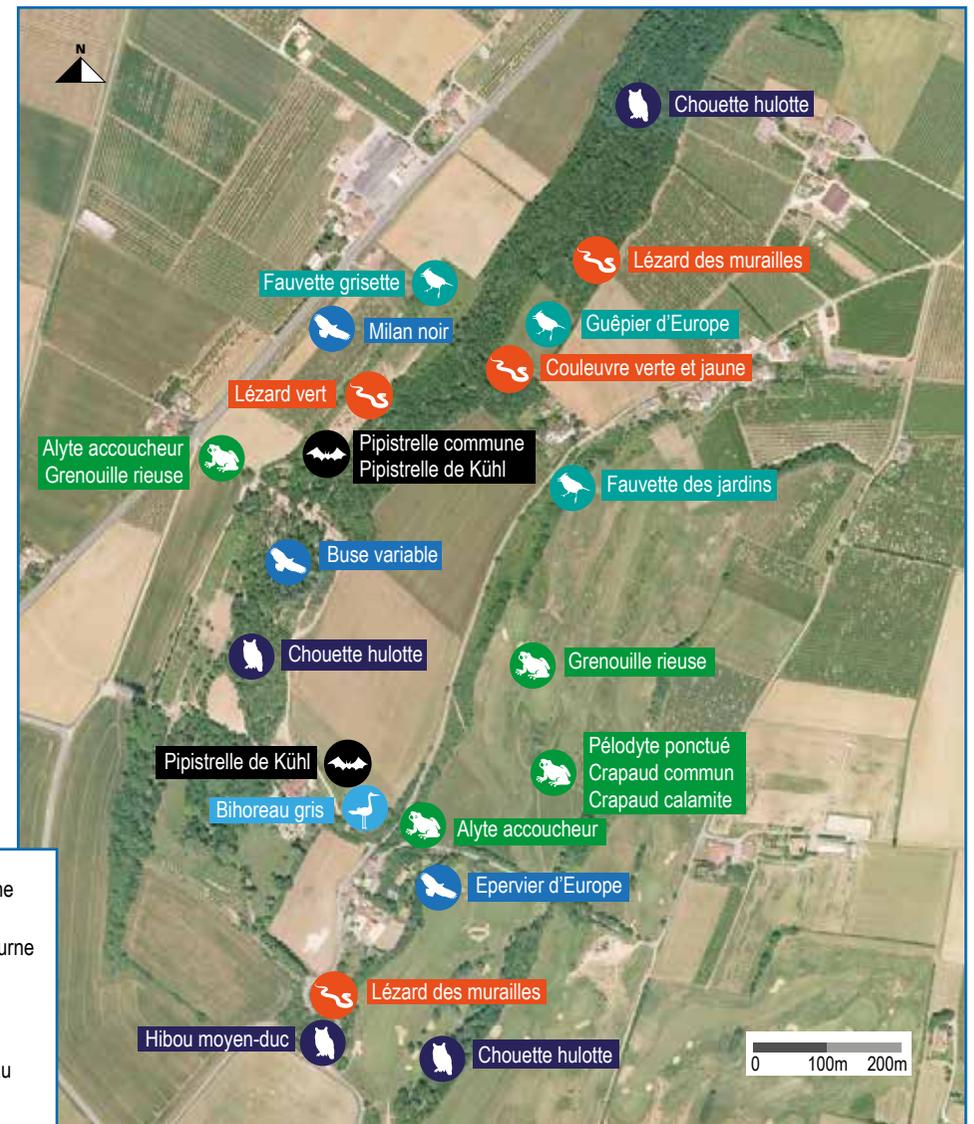
- espèces de milieux agricoles ouverts à semi-ouverts: Bruant zizi, Faisan de Colchide, Corbeau freux et Pic vert.
- espèces inféodées aux zones anthropisées, avec parcs et jardins, telles que le Moineau domestique, le Rouge-Queue noir, les Hirondelles rustiques et de fenêtre, le Verdier d'Europe, le Serin cini.

En ce qui concerne les mammifères, le bois des Chanalets accueille principalement des espèces à préférendum forestier, telles que le Chevreuil européen, le Sanglier, la Martre des pins, le Renard roux... Deux espèces de chiroptères ont été contactées sur le site des Chanalets la Pipistrelle de Kühl et la Pipistrelle commune.

Des amphibiens utilisent également le bois des Chanalets: la Grenouille rieuse, l'Alyte accoucheur, le Pélodyte ponctué mais surtout une population remarquable de Crapauds calamites. La présence d'une population bien développée et bien établie de Crapauds calamite sur le secteur est très intéressante. En effet, bien que cette espèce soit présente sur l'ensemble du territoire français, elle est assez dispersée en Rhône-Alpes, où elle est considérée comme vulnérable, et notamment en Drôme.

En ce qui concerne les reptiles, trois espèces de reptiles ont été contactées: le Lézard vert occidental, le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune, reptiles communs dans la région.

Des papillons utilisent le site comme le Moro-sphinx, le Fadet commun ou encore l'Azuré bleu céleste. On peut également observer des odonates tel le Cordulegastre annelé.



- Avifaune - Rapace diurne
- Avifaune - Rapace nocturne
- Avifaune - Passereaux
- Avifaune - Oiseaux d'eau
- Amphibien
- Chiroptère

Faune dans le bois des Chanalets

2.3.2/Presqu'île du Rhône

A/Description générale

Les boisements spontanés de la ripisylve sont constitués de feuillus. C'est un écosystème intéressant, à la jonction entre les milieux terrestres et aquatiques. Sa présence permet de protéger les berges et de réguler les crues par dissipation de l'énergie du courant; par ailleurs ses boisements constituent des abris intéressants pour la faune, notamment en ce qui concerne les oiseaux et les chiroptères.

La ripisylve comprend une partie constituée de boisements typiques de ce milieu et une seconde partie présentant des espèces appréciant les milieux plus secs.

B/Habitats naturels et flore

La ripisylve est constituée de boisements de grands arbres et d'arbustes, la strate herbacée étant principalement présente aux bords des chemins, dans les zones où des coupes ont été réalisées par la CNR en vue de l'entretien des berges et du fleuve et le long de l'eau.

Dans sa partie amont, la ripisylve présente un boisement moins typique de ce milieu, avec un boisement d'arbres plus clairsemé, d'où aulnes et chênes sont absents, et un sous-bois impénétrable. Par ailleurs, on note la présence de deux plantes invasives dont l'extension est à surveiller (la Jussie et la Renouée du Japon).

On retrouve, au niveau des boisements, les essences suivantes :

- Érable champêtre (*Acer campestre*);
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*);
- Charme commun (*Carpinus betulus*);
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*);
- Saule blanc (*Salix alba*);
- Peuplier blanc (*Populus alba*);
- Peuplier tremble (*Populus tremula*);
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*);
- Robinier faux-acacia (*Robinea pseudacacia*) Espèce quasi-invasive;
- Tilleul commun (*Tilia cordata*).

Pour ce qui est de la strate arbustive, les espèces suivantes ont été inventoriées sur le site :

- Cornouiller mâle (*Cornus mas*);
- Sureau noir (*Sambucus nigra*);
- Noisetier commun (*Corylus avellana*);
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*);
- Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*);
- Bois de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*);
- Églantier commun (*Rosa canina*);
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*);
- Buddléia (*Buddleja davidii*) espèce d'origine exotique considérée comme envahissante.

La strate herbacée est composée des espèces suivantes :

- Lierre (*Hedera helix*);
- Pissenlit (*Taraxacum officinale*);
- Ronces (*Rubus fruticosus*);
- Silène enflé (*Silene vulgaris*);
- Arum tacheté (*Arum maculatum*) toxique;
- Clématite (*Clematis vitalba*);
- Gaillet gratteron (*Galium aparine*);
- Carex pendula (*Carex pendula*);
- Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) plante invasive;
- Jussie (*Ludwigia grandifolia*) plante aquatique invasive;
- Oseille sauvage (*Rumex acetosa*);
- Ortie piquante (*Urtica dioica*);
- Monnaie du pape (*Lunaria annua*);
- Euphorbe petit cyprès (*Euphorbia cyparissias*);
- Euphorbe faux amandier (*Euphorbia amygdaloides*);
- Prêle élevée (*Equisetum maximum*);
- Lamier pourpre (*Lamium purpureum*);
- Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*).

L'ensemble du peuplement végétal de la ripisylve ne présente pas d'espèces à fort enjeu écologique.

C/Faune

64 espèces d'oiseaux ont été recensées ce qui indique une richesse intéressante.

Les deux principaux habitats de la presqu'île du Rhône sont naturellement la ripisylve et le cours d'eau. La ripisylve présente un caractère bien préservé. Elle est bien développée, des arbres à tous stades de développement sont présents, d'essences diverses, ce qui permet ainsi l'accueil de nombreuses espèces tout au long de l'année, et notamment en nidification.

En effet, 40 espèces sont nicheuses sur le site.

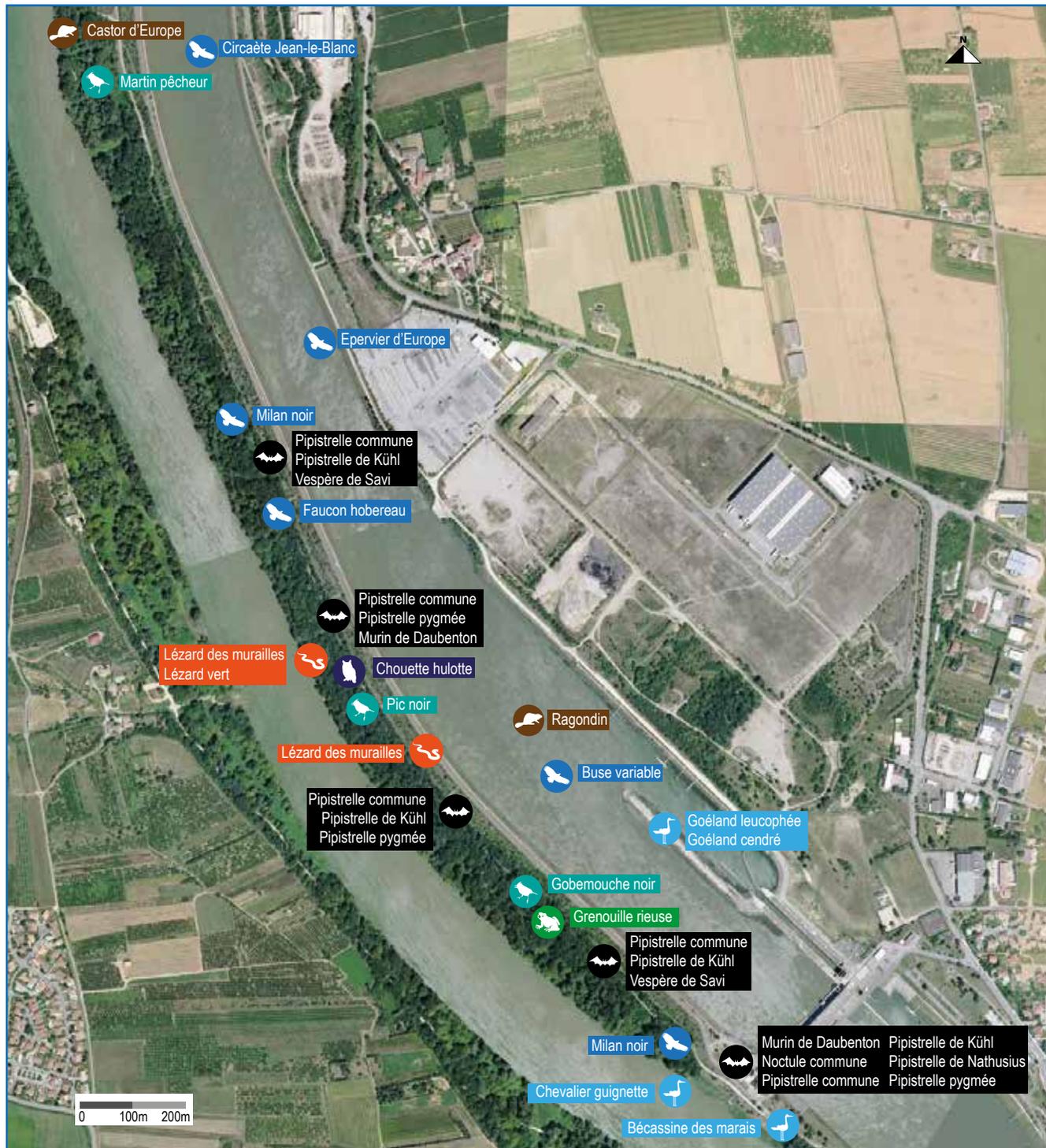
Diverses communautés d'oiseaux cohabitent au sein de la ripisylve du Rhône :

- espèces généralistes, telles que la Fauvette à tête noire, le Lorient d'Europe, les mésanges bleue et charbonnière ;
- espèces liées aux milieux forestiers, dont certaines sont plus particulièrement inféodées aux ripisylves. Parmi ces espèces à préférence forestière, on trouve des espèces communes (Lorient d'Europe, Roitelet à triple-bandeau, Pic épeichette, Chouette hulotte, Tourterelle des bois) à assez communes pour le secteur, comme le Pic noir.
- espèces aquatiques et semi-aquatiques, comme des passereaux (Bergeronnette des ruisseaux, Bouscarle de Cetti), des palmipèdes (Canard colvert), des laridés (goélands et mouettes), des échassiers (Aigrette garzette, Héron cendré, Chevaliers guignette et culblanc). Le Martin-pêcheur, espèce inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux, et considérée comme vulnérable en Rhône-Alpes, niche dans les berges du Rhône.
- espèces des friches ouvertes à semi-ouvertes, comme le Bruant zizi, le Verdier d'Europe, le Serin cini, ou l'Hypolaïs polyglotte.

En ce qui concerne les mammifères, la ripisylve du Rhône accueille des espèces aquatiques comme le Castor d'Europe ou le Ragondin mais également des espèces forestières telle la Fouine ou le Chevreuil européen. Sur le secteur de la presqu'île du Rhône, sept espèces de chiroptères ont été contactées : le Murin de Daubenton, la Noctule commune, la Pipistrelle pygmée, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle de Kühl, la Pipistrelle commune et le Vespère de Savi.

La seule espèce d'amphibiens contactée sur la presqu'île du Rhône est la Grenouille rieuse, espèce très commune. Le Lézard vert, le Lézard des murailles et la Couleuvre verte-et-jaune ont été recensés sur la presqu'île du Rhône.

Concernant les insectes, on retrouve sur le site des papillons comme la Piéride de la rave, la Noctuelle gamma, le Vulcain et l'Écaille chinée (espèce d'intérêt communautaire). Plusieurs espèces d'odonates ont été contactées : l'Orthétrum réticulé, le Penipatte bleuâtre, le Calopteryx éclatant.



-  Avifaune - Rapace diurne
-  Avifaune - Rapace nocturne
-  Avifaune - Passereaux
-  Avifaune - Oiseaux d'eau
-  Amphibien
-  Chiroptère
-  Mammifère semi-aquatique
-  Reptile

Faune sur la presqu'île du Rhône

2.3.3/Secteur péri-urbain

A/Description générale

Le secteur péri-urbain comprend plusieurs parcelles agricoles accolées, bordées par des haies, des habitations et des routes. Des haies variées bordant d'un côté un champ et de l'autre une route, ont été récemment replantées sur le site. Ces dernières constituent un milieu intéressant en tant que refuge pour la faune qui peut alors s'y cacher, s'y reproduire et s'y nourrir en fonction des essences, tout en bénéficiant du milieu ouvert tout proche représenté par les champs et les friches.

B/Habitats naturels et flore

La zone comprend trois strates arbustives représentées successivement par les grands arbres puis les arbustes constituant les haies, puis par une végétation basse qui a colonisé les parcelles laissées sans entretien, principalement constituée de «fleurs des champs» devenues si rares dans les grandes cultures céréalières.

On retrouve, au niveau des haies, les essences suivantes :

- Tilleul commun (*Tilia cordata*);
- Érable Sycomore (*Acer pseudoplatanus*);
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*);
- Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*);
- Érable plane (*Acer platanoïdes*);
- Peuplier noir (*Populus nigra*);
- Cyprès de Provence (*Cupressus sempervirens*);
- Érable champêtre (*Acer campestre*);
- Figuier (*Ficus carica*).

Pour ce qui est de la strate arbustive, les espèces suivantes ont été inventoriées sur le site :

- Cornouiller mâle (*Cornus mas*);
- Sureau noir (*Sambucus nigra*);
- Noisetier commun (*Corylus avellana*);
- Buis à feuilles rondes (*Buxus sempervirens*);
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*);
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*).

La strate herbacée est composée des espèces suivantes :

- Lierre (*Hedera helix*);
- Bouillon blanc (*Verbascum thapsus*);
- Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*) toxique;
- Seneçon commun (*Senecio vulgaris*);
- Pissenlit (*Taraxacum officinale*);
- Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*);
- Cirse des champs (*Cirsium arvense*);
- Vesce commune (*Vicia sativa*);
- Trèfle rouge (*Trifolium pratense*);
- Épilobe en épis (*Epilobium angustifolium*);
- Carotte sauvage (*Daucus carota*);
- Gaillet gratteron (*Galium aparine*);
- Coquelicot (*Papaver rhoeas*);
- Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*);
- Compagnon blanc (*Silene latifolia*).

L'ensemble du peuplement végétal ne présente pas d'espèces à fort enjeu écologique.

C/Faune

31 espèces d'oiseaux ont été recensées, la richesse avifaunistique est plus faible que sur les autres secteurs.

Peu d'oiseaux semblent nicher directement sur le site (seules 17 espèces sont nicheuses sur et à proximité directe du site), mais beaucoup viennent s'y nourrir. On retrouve principalement 2 cortèges d'espèces :

- espèces généralistes, telles que la Fauvette à tête noire, le Merle noir et le Pic vert.
- espèces liées aux milieux agricoles, comme l'Alouette des champs, le Moineau friquet, qui sont des espèces considérées comme vulnérables (en nidification) en Rhône-Alpes, ou le Corbeau freux et le Faisan de Colchide.

Les parcelles cultivées sont de même utilisées comme zones de chasse par de nombreux oiseaux, comme les Hirondelles de fenêtre et rustique, le Martinet noir, le Milan noir, le Faucon crécerelle, la Buse variable.

Les pavillons tout proches, avec leurs jardins, permettent la reproduction de l'Étourneau sansonnet, du Verdier d'Europe et du Moineau domestique. En ce qui concerne les mammifères, une seule espèce a été contactée sur le site même: le Rat surmulot. Des indices de présence du Renard roux et du Lièvre d'Europe ont été identifiés au nord-ouest du site, dans la zone de friche et les vergers, intégrée dans le corridor agricole nord/sud. Une seule espèce de chiroptère a été entendue sur ce site: la Pipistrelle de Kühl.

Aucune espèce d'amphibien n'a été contactée sur le secteur agricole périurbain. Concernant les reptiles, seul le Lézard des murailles a été contacté sur le site.

Les champs sont favorables à la présence de nombreux insectes des milieux ouverts:

- les papillons: la Piéride du chou, la Piéride de la rave, la Piéride du navet, l'Azuré bleu céleste, le Cuivré commun, le Flambé, le Nacré de la ronce;
- les coléoptères: la Punaise arlequin, le Mylabre, la Coccinelle à 10 points, la Punaise rouge...



Faune dans le secteur péri-urbain

2.3.4/Lycée du Valentin

A/Description générale

Le site du Valentin appartient au Conseil Départemental de la Drôme. Il comprend un lycée agricole, la Chambre d'Agriculture de la Drôme et une exploitation. Ainsi, le Valentin constitue un espace agricole (arboriculture et élevage) en plein cœur de la ville et une zone refuge pour les espèces faunistiques. Le bocage, qui avait été détruit pour laisser la place à la grande culture, est en cours de reconstruction sur la zone de pâturage.

Trois sources (les sources du Valentin) alimentent en partie la Tourtelle et de petites zones humides riches en flore et en faune sont ainsi disséminées sur le site. Ces sources constituaient initialement des réserves d'eau destinées à l'irrigation des champs.

B/Habitats naturels et flore

Le domaine se présente comme un espace agricole, bordé par des habitations de type logements individuels et des zones commerciales. Il est constitué de champs, de haies en cours de reconstitution, quelques espaces boisés permettant le passage d'un espace à un autre et de petites zones humides au niveau des sources qui alimentent la Tourtelle.

Les haies et boisements sont constitués de grands arbres et arbustes de type méditerranéen, tandis que les espaces agricoles et les vergers sont colonisés par une flore de type messicole, très bénéfique pour la faune, dont le développement est encouragé par le non-emploi de pesticides et herbicides et le passage à une agriculture de type biologique.

On retrouve les essences d'arbres suivantes :

- Tilleul commun (*Tilia cordata*);
- Saule blanc (*Salix alba*);
- Peuplier blanc (*Populus alba*);
- Platane commun (*Platanus hispanica*);
- Aulne de Corse (*Alnus cordata*);
- Saule tortueux (*Salix erythroflexuosa*);
- Charme commun (*Carpinus betulus*);

- Cerisier du Japon (*Prunus cerrulata*);
- Érable plane (*Acer platanoides*);
- Érable à feuille d'obier (*Acer opalus*);
- Érable de Montpellier (*Acer monspessulanum*);
- Érable champêtre (*Acer campestre*);
- Érable Sycomore (*Acer pseudoplatanus*);
- Cyprès de Provence (*Cupressus sempervirens*);
- Figuier (*Ficus carica*);
- Chêne vert (*Quercus ilex*);
- Chêne pubescent (*Quercus pubescens*);
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*);
- Chêne kermès (*Quercus coccifera*);
- Merisier (*Prunus avium*);
- Châtaignier européen (*Castanea sativa*);
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*);
- Robinier faux-acacia (*Robinea pseudacacia*) Espèce quasi-invasive;
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*);
- Marronnier commun (*Aesculus hippocastanum*);
- Hêtre commun (*Fagus sylvatica*);
- Micocoulier de Provence (*Celtis australis*);
- Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*);
- Orme commun (*Ulmus procera*).

Pour ce qui est de la strate arbustive, les espèces suivantes ont été inventoriées sur le site :

- Sureau noir (*Sambucus nigra*);
- Noisetier commun (*Corylus avellana*);
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*);
- Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*);
- Fragon faux houx (*Ruscus aculeatus*);
- Bois de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*);
- Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*);
- Églantier commun (*Rosa canina*);
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*);
- Prunellier sauvage (*Prunus spinosa*);
- Cornouiller mâle (*Cornus mas*);

- Epine blanche (*Crataegus oxyacantha*);
- Viorne obier (*Viburnum opulus*);
- Tamaris (*Tamarix ramosissima*).

La strate herbacée est composée des espèces suivantes :

- Lierre (*Hedera helix*),
- Bouillon blanc (*Verbascum thapsus*),
- Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*) toxique,
- Seneçon commun (*Senecio vulgaris*),
- Seneçon du Cap (*Senecio inaequidens*) envahissant,
- Pissenlit (*Taraxacum officinale*),
- Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*),
- Geranium des Pyrénées (*Geranium pyrenaicum*),
- Cirse des champs (*Cirsium arvense*),
- Vesce commune (*Vicia sativa*) etc.

L'ensemble du peuplement végétal ne présente pas d'espèces à fort enjeu écologique.

C/Faune

45 espèces d'oiseaux ont été recensées, la diversité sur ce site est donc assez remarquable. Le site du Valentin est une zone favorable à l'accueil de diverses communautés d'oiseaux. En effet, cet espace de nature enclavé dans la commune présente des milieux diversifiés (prairies, pâtures, bois, vergers, cours d'eau et bassins, jardins) qui constituent une mosaïque d'habitats intéressante.

Sur le site, les communautés d'espèces suivantes sont présentes :

- Espèces généralistes, aussi bien d'un point de vue alimentaire que d'habitat : Corneille noire, Pic vert, Rossignol philomèle, Geai des chênes, Mésanges, Merle noir ;
- Espèces de milieux boisés, comme le Pouillot de Bonelli, la Sittelle torchepot, le Pic épeiche, le Rouge-Gorge familier ;
- Espèces de milieux agricoles ouverts ou semi-ouverts, telles que l'Alouette des champs, le Corbeau freux, le Faisan de Colchide, le Faucon crécerelle. Ces espèces ont été contactées surtout dans les prairies et pâtures des animaux élevés à la ferme.

- Espèces aquatiques et semi-aquatiques, comme le Canard colvert ou la Gallinule Poule d'eau. Ces espèces ont été contactées aux abords des canaux, ainsi que dans les bassins des Trois Sources. La Gallinule Poule d'eau niche dans le bassin couvert de roseaux.
- Espèces inféodées aux milieux anthropisés, telles que le Moineau domestique, la Pie bavarde, la Tourterelle turque, le Rouge-Queue noir. Ces espèces se retrouvent notamment aux abords de la ferme, des habitations et dans les jardins.
- Les parcelles cultivées sont de même utilisées comme zones de chasse par de nombreux oiseaux, comme les Hirondelles de fenêtre et rustique, le Martinet noir, le Milan noir, le Faucon crécerelle, la Buse variable.

Il convient de souligner que le site du Valentin, de par ses milieux diversifiés et sa situation urbaine, et étant situé sur la voie de migration des oiseaux, accueille de nombreux oiseaux en halte migratoire.

En ce qui concerne les mammifères, 7 espèces ont été contactées comme le Hérisson d'Europe, le Renard roux, le Lapin de garenne... En ce qui concerne les chiroptères, deux espèces seulement ont été inventoriées sur ce site : la Pipistrelle de Kühl et la Pipistrelle commune.

Trois espèces d'amphibiens ont été contactées sur le secteur du Valentin : la Grenouille rieuse, le Crapaud commun et le Triton palmé. En ce qui concerne les reptiles, quatre espèces ont été contactées sur le Lycée du Valentin : le Lézard des murailles, le Lézard vert, la Couleuvre verte-et-jaune, ainsi que la Couleuvre à collier.

Le principal enjeu entomologique concerne les odonates. On notera notamment la présence d'une des espèces patrimoniale : l'Agrion de Mercure. D'autres espèces sont également présentes comme l'Orthétrum réticulé, le Caloptéryx éclatant, l'Agrion jouvencelle...

Concernant les poissons, au niveau de la Tourtelle, des sources jusqu'en aval du Lycée du Valentin, on retrouve l'Épinoche, la Truite fario, la Perche commune, la Brème commune, le Gardon et le Chevesne.



Faune sur le site du Valentin

2.4/TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

2.4.1/Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

A/Contexte réglementaire

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) apporte une inscription de la TVB dans le Code de l'environnement (article L.371-1 et suivants). «*La Trame verte et la Trame bleue ont pour objectifs d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles en milieu rural*».

En complément des politiques de sauvegarde des espaces et des espèces, la France s'est engagée au travers des lois «Grenelle de l'environnement» dans une politique ambitieuse de préservation et de restauration des continuités écologiques nécessaires aux déplacements des espèces qui vise à enrayer cette perte de biodiversité.

Cette politique publique, «la trame verte et bleue», se décline régionalement dans un document-cadre, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Le SRCE a aussi pour objectif d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relient. Il comprend un plan d'actions permettant de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques identifiées tout en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et les activités humaines.

En Rhône-Alpes, le SRCE a été élaboré conjointement par l'État et la Région sur le modèle de la gouvernance à cinq en associant les collectivités, les organismes professionnels et les usagers de la nature, les associations et les organismes œuvrant pour la préservation de la biodiversité et les scientifiques.

Aujourd'hui, le schéma régional de cohérence écologique de Rhône-Alpes est adopté par délibération du Conseil régional du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16 juillet 2014.

L'arrêté préfectoral vise le SRCE et la déclaration environnementale qui répond aux observations de l'enquête publique au titre de l'article L.122-10 du Code de l'environnement.

B/Composition de la Trame Verte (SRCE)

• Réservoirs de biodiversité

Rappel du cadre réglementaire

Définition: L'article R.371-19-II (C.env.) définit les réservoirs de biodiversité comme des «*espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante*». Ils peuvent «*abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations*».



Réservoir de biodiversité de la trame verte

Pour le SRCE rhônalpin, les réservoirs de biodiversité intègrent :

- conformément aux orientations nationales, des zonages obligatoires, correspondant aux sites désignés et reconnus par un statut de protection réglementaire (Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles nationales et régionales, réserves biologiques forestières dirigées et intégrales).
- des zonages facultatifs, parmi la liste proposée à l'examen de l'échelon régional par les orientations nationales: les ZNIEFF de type 1, les sites gérés par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, les sites gérés par le CEN Rhône-Alpes, les sites Natura 2000 (SIC et ZPS), les ENS, les forêts de protection classées pour motif écologique, certains sites classés pour raisons écologiques (travail d'identification en cours), les RNCFS et certaines RCFS12, dont la gestion est assurée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).
- des sites complémentaires: les périmètres correspondant aux habitats de reproduction potentielle (potentialité forte et potentialité à préciser) du Tétraz-lyre et à l'aire de présence du Grand tétras, espèces emblématiques et bien connues en Rhône-Alpes, ciblées par le MNHN comme espèces de cohérence TVB, et les îlots de sénescence (composante non cartographiable).

Sur la commune de Bourg-lès-Valence, deux réservoirs biologiques ont été identifiés dans le SRCE. Ils correspondent aux ZNIEFF de type 1.

• **Corridors écologiques** Rappel du cadre réglementaire

Définition: L'article R.371-19 - III (C. env.) définit les corridors écologiques comme les «*espaces qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. [Ils] peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers*».



Corridors de la trame verte

À l'échelle régionale, les corridors identifiés traduisent donc des principes de connexion et non des zonages, selon la «philosophie» de travail suivante :

- les espaces naturels, semi-naturels et agricoles sont potentiellement des corridors pour certaines espèces;
- plus ces espaces sont larges et continus, plus ils sont potentiellement favorables à un grand nombre d'espèces;
- la priorité en matière de continuité écologique est la lutte contre l'artificialisation, stade ultime et irréversible d'imperméabilisation des sols.

Les corridors reconnus comme d'importance régionale ne relèvent cependant pas tous d'un même niveau de connaissance et ne traduisent pas les mêmes enjeux et les mêmes pressions.

Afin de traduire au mieux ces différences, les corridors d'échelle régionale ont été distingués selon deux types de représentation :

- des corridors représentés par des fuseaux, traduisant un principe de connexion global. Un travail à l'échelle locale précisera les espaces de passage;
- des corridors représentés par des axes, traduisant des enjeux de connexion plus localisés et plus contraints, vulnérables.

Un corridor écologique du SRCE a été identifié sur la commune de Bourg-lès-Valence.

- **Espaces perméables**



Espace de perméabilité de la trame verte

En Rhône-Alpes, la liaison entre les réservoirs de biodiversité est majoritairement assurée par des espaces de nature «ordinaire» à dominantes agricole, forestière et naturelle de relativement bonne qualité et globalement perméables aux déplacements de la faune.

De tels espaces «perméables» permettent d'assurer la cohérence de la TVB en Rhône-Alpes, en complément des corridors écologiques, situés pour leur part dans les espaces contraints.

Ils traduisent l'idée de connectivité globale du territoire et jouent un rôle clef pour les déplacements des espèces tant animales que végétales et les liens entre milieux.

A la différence des réservoirs de biodiversité, reconnus pour leur grande richesse écologique, les espaces perméables sont globalement constitués par une nature plus ordinaire mais indispensable au fonctionnement écologique du territoire régional.

Ils constituent des espaces de vigilance. Les espaces perméables ne constituent donc pas une composante, au sens réglementaire du terme, de la Trame verte et bleue.

La notion de «vigilance», inscrite au sein de ces espaces par la SRCE, n'a donc aucune portée juridique.

Il est cependant nécessaire, au sein de ces espaces, de :

- mettre en place une veille sur leur état de conservation et sur l'évolution de leurs superficies,
- suivre les risques de fragmentation, notamment en intégrant une analyse prospective relative à l'implantation des projets,
- maintenir leur vocation naturelle, agricole ou forestière,
- mettre en œuvre une gestion économe du foncier pour préserver les espaces agricoles, forestiers et naturels,
- veiller au maintien et/ou le développement des structures écopaysagères (éléments végétaux boisés et arbustifs de type haies, bosquets, mares, prairies...).

Les espaces perméables sont représentés au nord de la commune, sur le plateau.



Ensemble de la trame verte

C/Composition de la Trame Bleue (SRCE)

- **Réservoirs de biodiversité et corridors**

Rappel du cadre réglementaire

Définition: L'article R.371-19 – IV (C. env.) définit indirectement la Trame bleue comme l'assemblage de réservoirs de biodiversité et de corridors aquatiques: «les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L.371-1 constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.»

Les zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L.371-1 constituent soit des réservoirs de biodiversité, soit des corridors écologiques, soit les deux».



Réservoirs et corridors de la trame bleue

Le décret n° 2012-1492 du 27 décembre 2012 confirme la qualification des espaces aquatiques constitutifs de la Trame bleue à la fois comme réservoirs de biodiversité et comme corridors écologiques.

Il a été choisi, au sein du SRCE, de ne pas distinguer au sein de la Trame bleue des réservoirs de biodiversité et des corridors aquatiques, le linéaire de cours d'eau jouant la plupart du temps les deux rôles.

Le SRCE devant apporter une plus-value en ciblant notamment des priorités régionales, l'ensemble du réseau hydrographique n'a pas été retenu pour constituer la Trame bleue.

Seuls ont été pris en compte les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau reconnus pour leur valeur écologique et partagés par les acteurs.

Le Rhône est inventorié comme cours d'eau d'intérêt écologique sur la commune de Bourg-lès-Valence.

• Espaces de perméabilité



Espace de perméabilité de la trame bleue

Les espaces perméables aquatiques correspondent à des secteurs d'interface entre milieux aquatiques et milieux terrestres, particulièrement importants d'un point de vue écologique. Leur mise en valeur souligne le fait que la Trame verte et bleue forme un tout.

Quelques zones humides ont été recensées sur la commune de Bourg-lès-Valence.



Ensemble de la trame bleue

D/Les obstacles au déplacement des espèces



Obstacle au déplacement des espèces

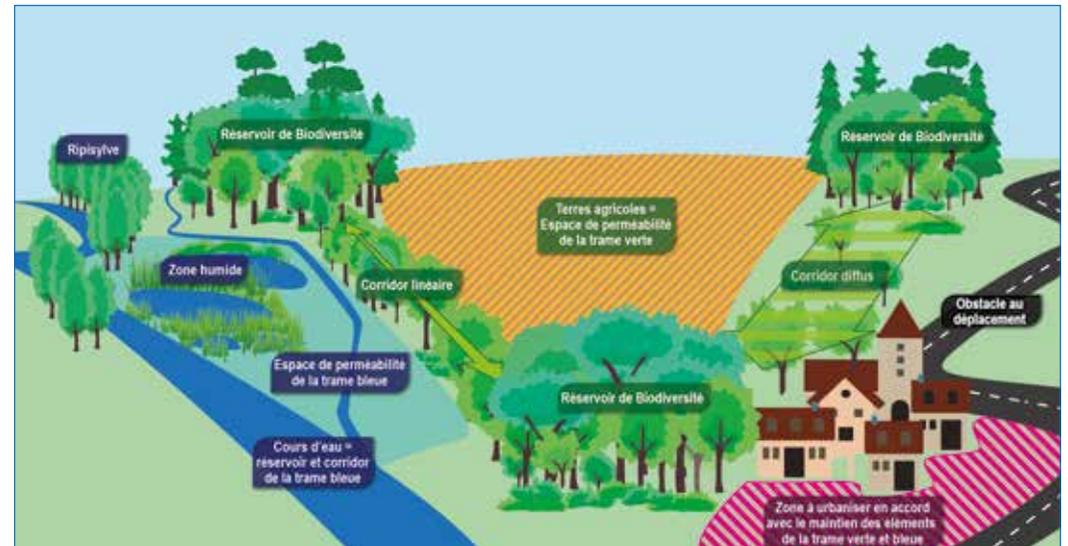
Les obstacles et les points de fragilité sont des ruptures qui nuisent à l'intégrité des continuités écologiques: infrastructures de transport, urbanisation dense...

Leur effet diffère selon leur nature ou les espèces considérées. Ils peuvent induire, selon les cas:

- l'interruption des corridors, qui limite voire bloque le déplacement des espèces;
- la fragmentation des espaces, qui diminue la surface des territoires utiles aux espèces;
- le remplacement des habitats propices à la biodiversité par d'autres défavorables;
- l'isolement des habitats les uns par rapport aux autres;
- la limitation de l'effet de lisière simplifiant les écotones et leur rôle dans la dispersion des espèces.

Sur la commune de Bourg-lès-Valence, le SRCE indique cinq obstacles à l'écoulement des eaux.

E/Cohérence de la trame verte et bleue

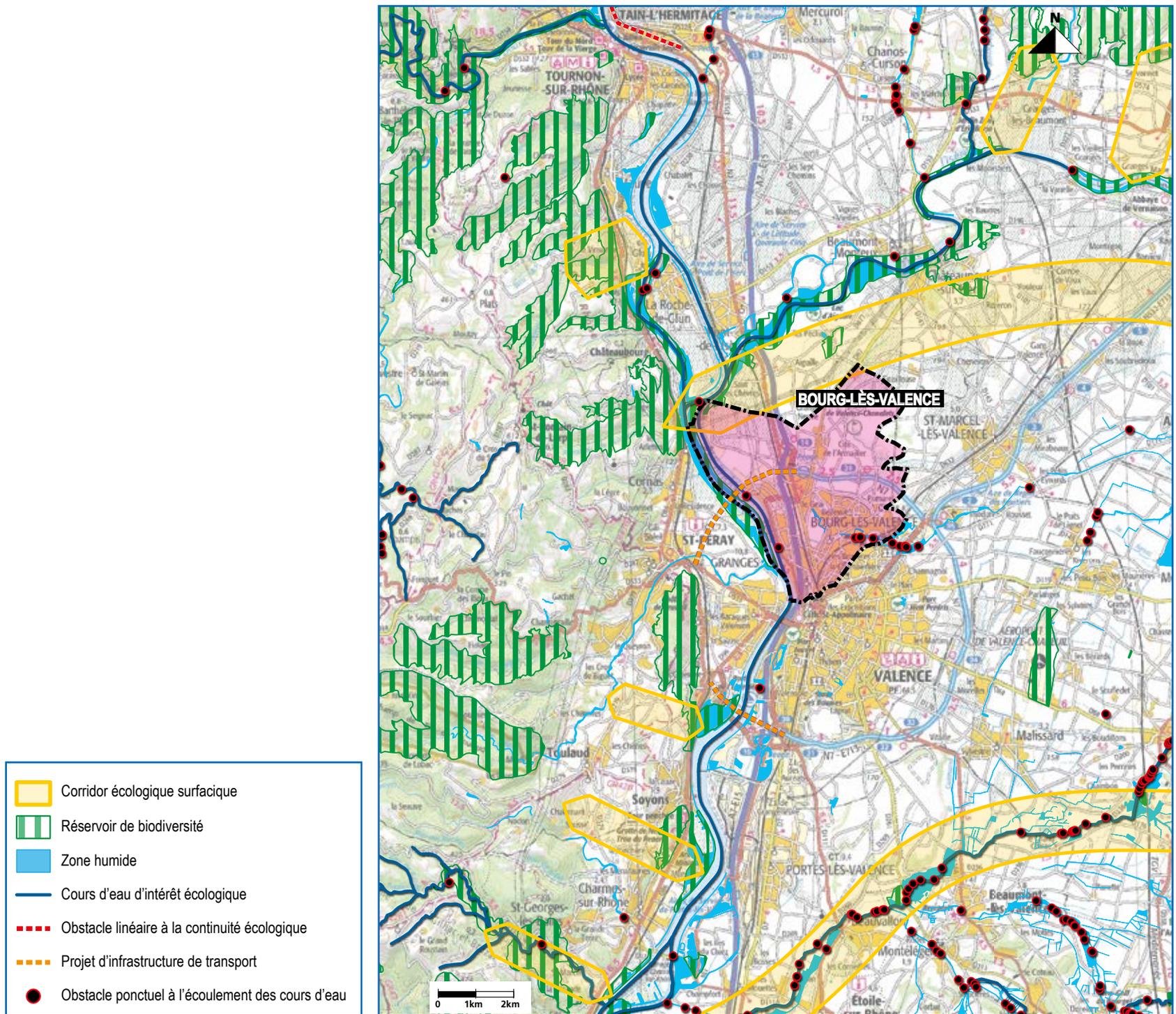


Ensemble de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue forme un tout. Il est important au niveau du PLU de considérer la trame verte et bleue comme un ensemble à préserver et à intégrer dans le projet de la commune.

Certains éléments du paysage se doivent d'être protégés afin de préserver le patrimoine naturel remarquable et ordinaire.

Il est nécessaire de réfléchir à la bonne intégration des zones à urbaniser dans le respect des continuités et des réservoirs biologiques.



SRCE autour de la commune de Bourg-lès-Valence

(source SRCE Rhône-Alpes)

2.4.2/Trame verte et bleue à l'échelle du SCOT

A/Contexte réglementaire

Le SCoT doit notamment assurer «*la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité*, des écosystèmes*, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques**» (Art. 14 de la loi Grenelle 2 adoptée le 12 juillet 2010). Les orientations et prescriptions du SCoT s'imposent aux communes: elles doivent être déclinées au niveau communal par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Il permet de préciser les enjeux définis dans le SRCE à l'échelle intercommunale.

B/Trame verte et bleue dans le SCOT du grand Rovaltain

Le territoire du Grand Rovaltain, du fait de sa situation de carrefour et d'interface, présente une grande richesse écologique. Il compte de nombreux espaces naturels et une grande diversité de milieux.

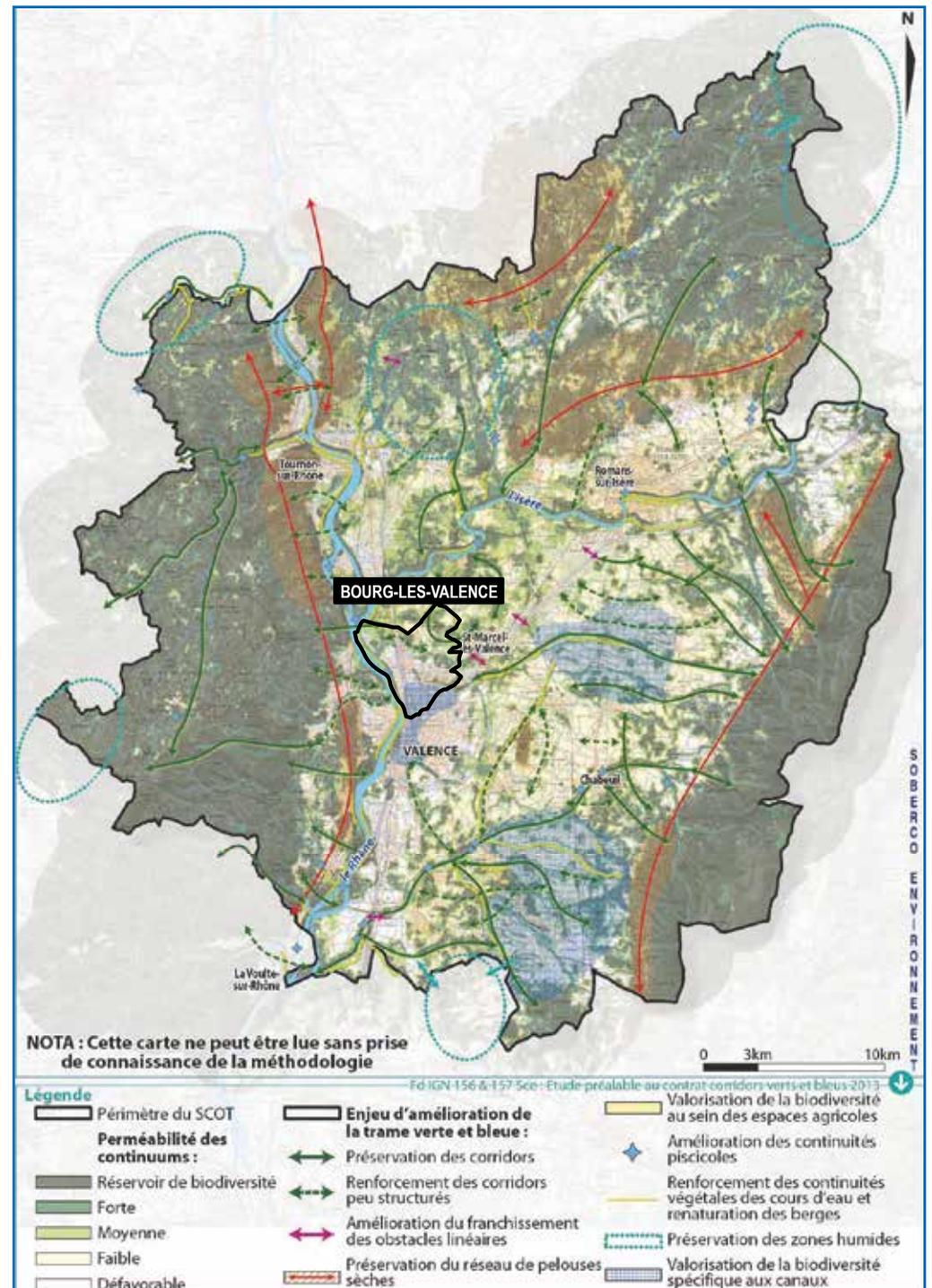
Au sein du grand Rovaltain, les milieux naturels peuvent être décomposés en quatre réseaux écologiques, plus ou moins perméables à la circulation des espèces:

- Le réseau des espaces forestiers: le territoire compte des milieux forestiers très étendus et diversifiés, offrant de vastes espaces perméables à circulations des espèces, en particulier sur les reliefs du Vercors, de la Drome des collines et de l'Ardèche.
- Le réseau des espaces agronaturels: l'occupation agricole offre des potentialités biologiques, notamment en système d'élevage et de polyculture, en zone arboricole et viticole, en plaine, du fait des réseaux de fossés et de haies
- Les réseaux des espaces thermophiles: il s'agit de sites abritant des pelouses sèches, en corniches au niveau du fleuve Rhône, de l'Isère et du piémont du Vercors. Elles constituent, de fait, des corridors importants.
- Le réseau aquatique et des zones humides: le réseau hydrographique est complété par de nombreuses zones humides de typologie diversifiée (boisements humides de plaine ou de ravins, zones inondables des cours d'eau, étangs, marais de pente...).

Les fonctionnalités écologiques s'appuient sur:

- Les réseaux de haies, talus, bosquets, îlots de forêts, arbres isolés, vergers, et prairies agricoles... (trame verte).
- De nombreux petits cours d'eau, les bras morts du Rhône (les lônes) formant des zones humides d'importance, souvent aux portes de la ville (trame bleue).

Sur la commune de Bourg-lès-Valence, on observe une perméabilité faible à moyenne au nord de la commune et défavorable au niveau de l'urbanisation au sud de Bourg-lès-Valence. Un corridor doit être préservé au nord-ouest, au niveau des Chanalets. Les continuités doivent cependant être améliorées dans le sens est-ouest (les obstacles, sont à cet endroit majeurs: autoroute, nationale, voie ferrée). On notera la présence d'une zone de valorisation des canaux au sud de la commune.



Trame verte et bleue à l'échelle du SCOT

(source : SCOT du Grand Rovaltain)

2.4.3/Trame verte et bleue à l'échelle de la commune de Bourg-lès-Valence

• Détermination des réservoirs de biodiversité de la trame verte à l'échelle de la commune

Les zones retenues comme réservoirs dans le SRCE Rhône-Alpes doivent être reprises :

- telles quelles s'il s'agit de périmètres de zonages de protection ou d'inventaire
- en vérifiant et ajustant si besoin la définition des limites dans d'autres cas

Ces réservoirs définis à une échelle plus large doivent être complétés par :

- des réservoirs locaux : lieux de présence et de reproduction d'une espèce remarquable par exemple, habitats d'intérêt communautaire...
- des lieux de forte biodiversité fût-elle ordinaire,
- des zones naturelles, agricoles ou forestières de grande étendue et non fragmentées, etc.

Sur la commune de Bourg-lès-Valence, il est nécessaire de compléter les données fournies par le SRCE. On retiendra donc comme réservoir de biodiversité principal les parties situées en ZNIEFF de type 1 au niveau du Rhône.

On ajoutera également des zones nommées «réservoir de biodiversité secondaire» nécessaires au bon fonctionnement de la trame verte :

- les zones vertes intra-urbaines (le Valentin);
- les boisements au niveau de la plaine au nord-est de la commune (les Chanalets).



Le Rhône



Zone verte intra-urbaine

• Détermination des corridors de la trame verte à l'échelle de la commune

Les corridors proposés dans le SRCE doivent être déclinés et précisés localement. Ces corridors doivent être ensuite complétés par un réseau local de corridors écologiques, basés en particulier sur les éléments de la structure paysagère non pris en compte à une échelle plus large.



Zone verte intra-urbaine, support du corridor

Un corridor fuseau a été identifié par le SRCE sur la commune de Bourg-lès-Valence. Il permet la connexion entre la plaine et le Rhône.

Plusieurs corridors ont été identifiés sur la commune de Bourg les Valence :

- Un corridor au niveau des Chanalets qui s'appuie sur les «boisements en pas japonais»;
- Un corridor nord-sud qui relie le réservoir de biodiversité des Chanalets et le Valentin. La route nationale RN7 coupe cependant ce corridor écologique;
- Un corridor intra-urbain, au sud de la voie ferrée qui s'appuie sur les parcs et zones vertes intra-urbaines;
- Un corridor le long du Rhône qui présente des caractéristiques de la trame verte et de la trame bleue.

• Détermination des réservoirs de biodiversité et des corridors de la trame bleue à l'échelle de la commune

La même méthodologie que celle développée dans la partie «Détermination des réservoirs de biodiversité de la trame verte à l'échelle de la commune» est appliquée pour la trame bleue.

Le principal cours d'eau est représenté par le Rhône, sa forêt alluviale et ses zones humides associées.

L'ensemble forme un gros réservoir de biodiversité favorable à de nombreuses espèces.

La Barberolle, affluent du Rhône, présente quelques milieux intéressants pour la biodiversité aquatique, particulièrement à l'est de la commune (le cours d'eau est busé ensuite).



Zone humide

Un corridor s'étend sur chacun des cours d'eau.

• Détermination des obstacles à l'échelle de la commune

La détermination des obstacles et éléments créant une rupture dans les continuités terrestres et aquatiques doit être d'autant plus précise et complète que l'échelle d'analyse est fine.

Sont à prendre en compte :

- les infrastructures de transport (une route est par exemple considérée comme ayant un effet sur la faune à partir de 2000 véhicules/jour en moyenne annuelle.)
- l'urbanisation
- les carrières en activité (activité générant poussières, bruit et destruction d'espaces, à l'origine de dérangement pour les espèces sur site tel que l'avifaune ou les amphibiens par exemple), zones de sport en nature...
- pour la composante aquatique : les barrages, seuils, digues, tronçons court-circuités, passages busés, tronçons artificialisés...
- les obstacles lumineux (éclairage urbain), pollution physico-chimique dans un cours d'eau...

Certaines zones agricoles sont dépourvues d'éléments structurants (haies) et contribuent à l'altération des continuités.

Les infrastructures de transport : La commune est traversée par l'autoroute A7, la route nationale RN7 et 2 routes départementales (RD7 et RD632). Bourg-lès-Valence est traversée par 2 voies ferroviaires, les axes Marseille/Lyon et Marseille/Grenoble.

L'urbanisation : Le sud de la commune est marqué par une urbanisation très dense qui génère également une forte pollution lumineuse pour les espèces nocturnes.

Les cours d'eau : La Barberolle est busée sur une grande partie de son linéaire jusqu'au Rhône.



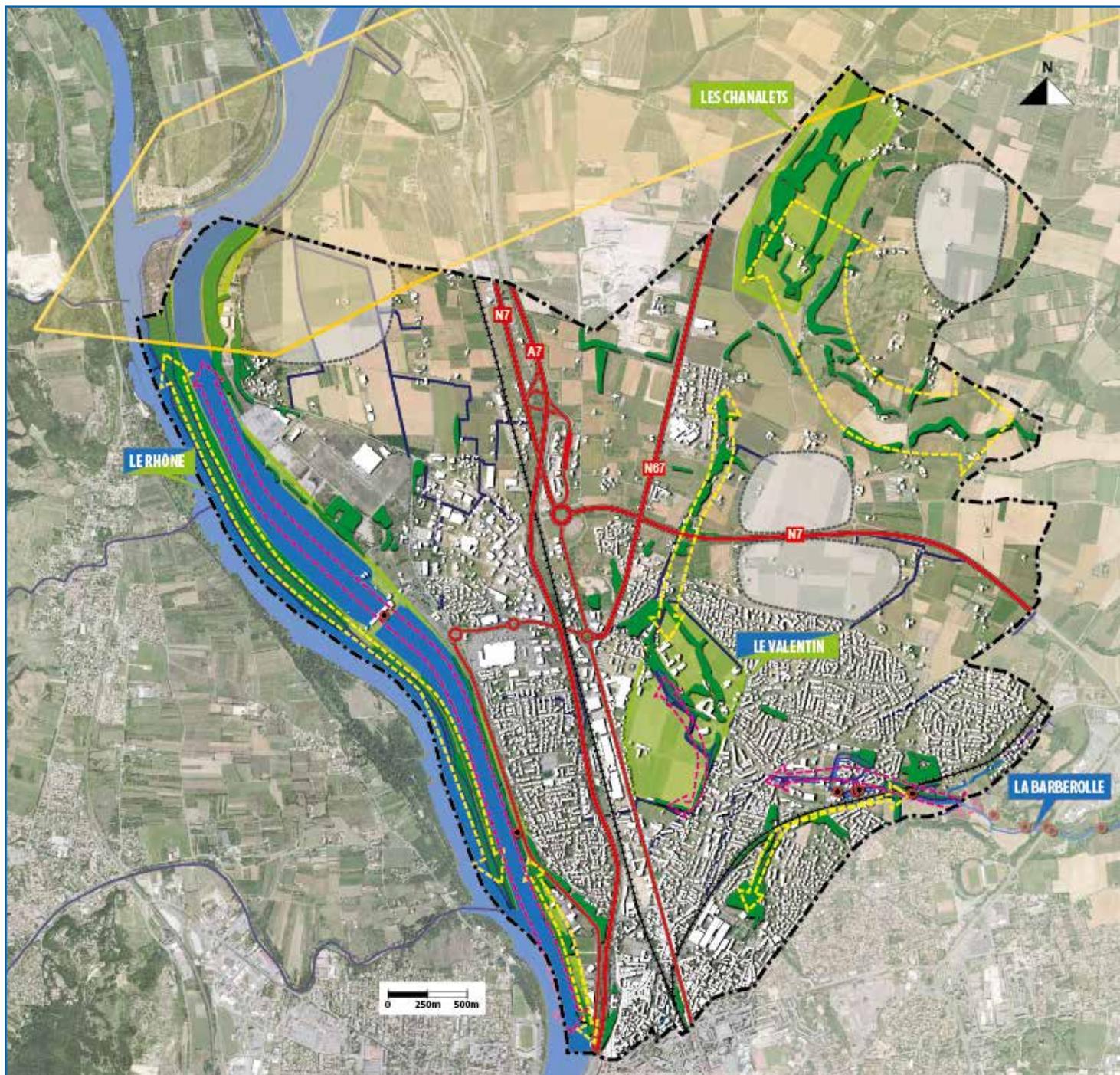
Voie ferrée



Autoroute A7



Nationale 7



TRAME VERTE

- Réservoir de biodiversité
- Élément structurant
- Corridor écologique surfacique (SRCE)
- Corridor écologique de la trame verte
- Etiquette du réservoir de biodiversité de la trame verte

TRAME BLEUE

- Cours d'eau réservoir de biodiversité
- Zone humide (SRCE)
- Autre cours d'eau (SANDRE)
- Corridor écologique de la trame bleue
- Etiquette du réservoir de biodiversité de la trame bleue

OBSTACLES

- Obstacle ponctuel à l'écoulement des cours d'eau
- Réseau routier
- Voie ferrée
- Urbanisation
- Zone avec perte de structure de déplacement pour la faune

Trame verte et bleue à l'échelle de la commune

3. SITES ET PAYSAGES

3.1/UNITÉS PAYSAGÈRES

Une unité paysagère est un ensemble spatial dont les caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat, de végétation et d'artificialisation présentent une homogénéité d'aspect. Les limites des unités paysagères traduisent toutes un changement de paysage. Elles sont parfois franches (en correspondant par exemple à une limite de crête), et parfois moins nettes (par une évolution progressive des caractéristiques du paysage).

Selon l'observatoire des paysages de la région Rhône-Alpes (DREAL), la commune de Bourg-lès-Valence est aussi concernée par les unités paysagères «[Agglomération de Valence](#)» et «[Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors](#)».

3.1.1/Agglomération de Valence

Cette unité paysagère n'est pas décrite dans l'observatoire des paysages de la région Rhône-Alpes.

Cependant cette unité paysagère est classée dans les paysages urbains décrits de la manière suivante : «les paysages urbains concernent l'ensemble des territoires qui présentent visuellement une part prépondérante de constructions, d'infrastructures, d'espaces revêtus ou bâtis. Ces paysages constituent le cadre de vie quotidien de la grande majorité de la population régionale. Si le cadre de vie urbain est rarement identifié spontanément par la population comme étant un paysage, terme qu'elle réserve plutôt aux espaces naturels et ruraux, les espaces urbains ont pourtant été façonnés par une volonté esthétique de l'homme, à travers un urbanisme défini depuis le 17^{ème} siècle comme un «art urbain». Ces paysages captivent et sont abondamment représentés et décrits par la peinture, la photographie, la carte postale, le cinéma, la littérature...

Au-delà des motifs classiques d'intérêt esthétique ou historique liés à l'architecture, aux monuments, et compositions urbaines, l'appréciation de ces paysages repose sur des valeurs de cadre de vie quotidien, qui tiennent au vécu des individus, à l'ambiance des rues, à la «poétique» de la ville ou de la banlieue, au domaine sensoriel même.»



Paysage urbain

3.1.2/Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors

Cette unité paysagère est décrite de la façon qui suit :

«La Plaine de Valence et de la basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors est une vaste plaine agricole (81455 hectares), très fortement irriguée, à l'habitat dispersé et très dense. Ses limites sont géographiques : vallée de l'Isère au nord, ainsi que les bords des versants de la Drôme des collines, Rhône et piedmonts des monts d'Ardèche à l'ouest, début des pentes du Vercors à l'est, vallée de la Drôme au sud.

Les reliefs du Vercors et de l'Ardèche caractérisent la plaine. Elle est sillonnée par de grandes infrastructures de transports : TGV avec la gare de Valence, autoroute A7 (dont trois nœuds autoroutiers), routes RN7, RN532 (pour les plus importantes).

Agriculture et urbanisme se partagent un sol en mutation constante.

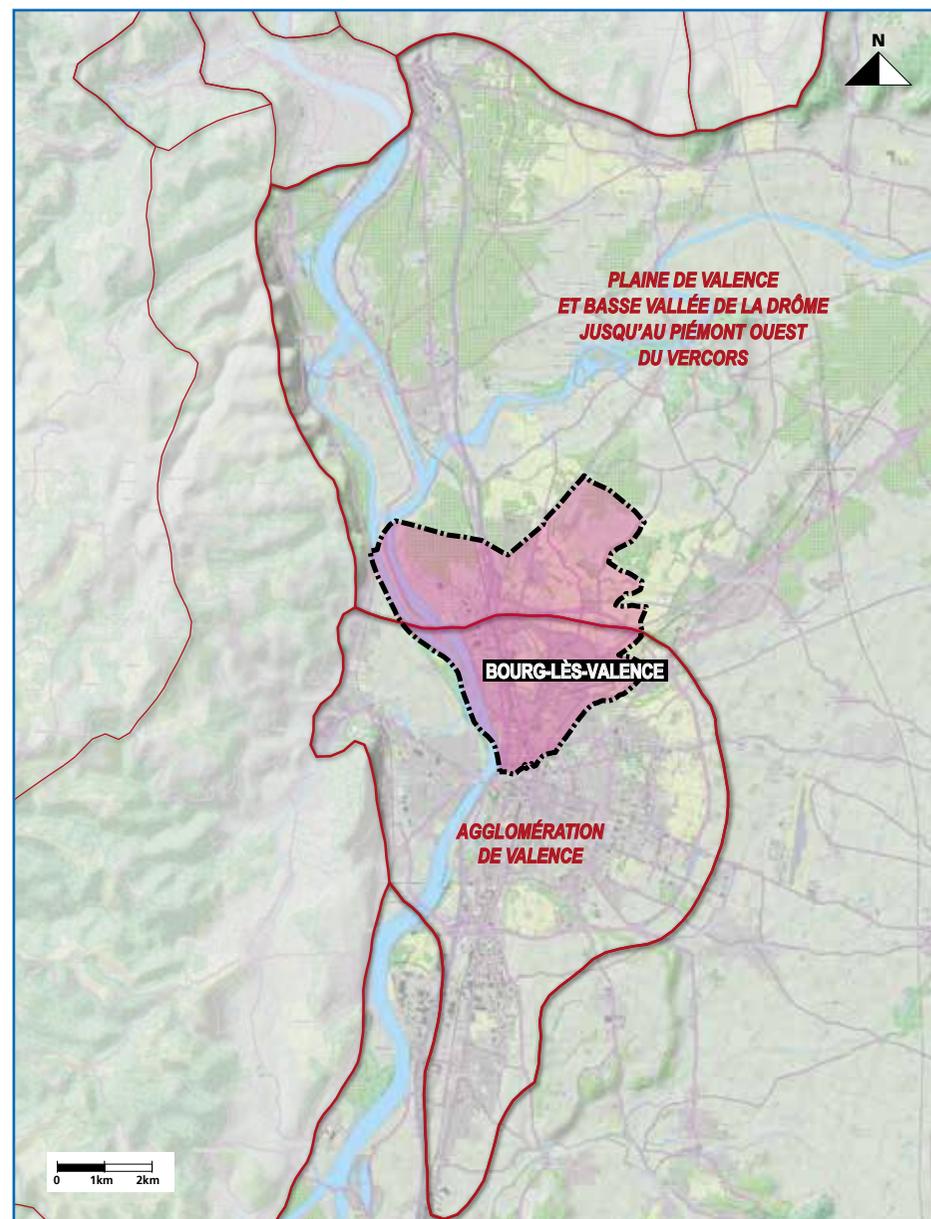
L'unité paysagère entoure sans les intégrer trois agglomérations, Valence, la préfecture, Romans-sur-Isère et Livron-sur-Drôme, tout en subissant l'influence de villes à trois de ses angles: Tain l'Hermitage, La Voulte-sur-Rhône, Loriol et Crest. Les vignes de Tain l'Hermitage au nord-ouest, les collines de l'Herbasse au nord, les balcons des Chambards au nord-est, l'accentuation du relief et la singularisation du bâti à l'est (Vercors) et au sud (Provence) influencent les paysages aux marges de la plaine.

L'agriculture omniprésente est diversifiée : céréales, arboriculture, viticulture et élevage dans les franges est. Dans la plaine, très ouverte, se succèdent sans discontinuer de monotones grandes parcelles géométriques séparées en pointillé d'arbres épars. Les fermes se signalent par des bosquets de cyprès, peupliers, ou noyers; elles sont desservies par d'étroites routes sinueuses en étoile et en tous sens.

Les rares reliefs intérieurs ainsi que ceux situés aux marges sont construits, offrant aux habitants des vues sur la plaine dissimulée par les boisements. L'extension de l'urbanisation le long des routes et aux abords des bourgs fait se côtoyer un habitat résidentiel avec une agriculture utilisant de nombreux intrants (pesticides, herbicides, engrais).»



Élevage



3.2/SOUS-UNITÉS PAYSAGÈRES

Les sous-unités paysagères sont des découpages locaux, à l'échelle du territoire communal. Elles forment un ensemble et correspondent à des zones au sein desquelles la composition et la structure du paysage sont communes.

Les sous-entités paysagères décrivent un milieu donné que l'on peut discerner dans le paysage (relief, forêt, plaine, cours d'eau, etc).

Dans le cas de Bourg-lès-Valence, elles sont essentiellement définies en fonction de la topographie.

La topographie très marquée de Bourg-lès-Valence lui confère des paysages et facettes multiples.

Le territoire communal de Bourg-lès-Valence s'organise globalement par un étagement à partir du Rhône :

- à l'ouest la plaine alluviale du Rhône, où l'on trouve les berges, la ville ancienne, les grandes infrastructures;
- les premiers plateaux (Île Adam, Île d'Eve), à 35 mètres environ au-dessus du niveau de la plaine alluviale, qui se signalent dans le paysage par d'abruptes coteaux boisés, et qui accueillent les phases successives de l'urbanisation, et les espaces agricoles épargnés par la progression de la ville;
- entre ces deux plateaux, une dépression occupée par le ruisseau de la Barberolle et de nombreux petits cours d'eau, souvent canalisés, qui drainent ce secteur humide sujet aux inondations lors des crues de la Barberolle. La ville s'est développée le long des axes qui empruntent cette dépression, dans la direction des plateaux: avenue Jean Moulin, chemin du Valentin, rue du Moulin d'Albon.

3.3/PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES

En dépit de l'importance de l'urbanisation, on trouve des paysages «naturels» aux trois niveaux du relief du territoire.

3.3.1/Paysage des berges du Rhône

Même si le Rhône a été endigué dans les années 1960, il reste relativement accessible aux promeneurs. Traversant le territoire du nord au sud et le bordant à l'ouest, le fleuve, majestueux, s'offre à la vue, ainsi que les montagnes de l'Ardèche, dominé par le château de Crussol.

Cette vue magnifique est plus ou moins mise en valeur du nord au sud: au nord, l'accès aux berges est non aménagé et difficile, la végétation spontanée (saules, bouleaux, peupliers, aulnes, frênes pour les arbres, calycanthus, cornouiller, prunellier, tamaris, sorbier pour les arbustes).



Berges du Rhône et les monts ardéchois en arrière-plan

3.3.2/Traces de paysage «naturel» et agricole sur les espaces urbanisés

La présence des talus se signale d'abord par une ligne boisée: les côtières plantées de chênes, de hêtres, de bouleaux, d'acacias s'imposent à la vue. Ainsi le talus des «Bruyères», entre la rue Salengro et le plateau des Bruyères, est visible depuis tous les lieux principaux de Bourg-lès-Valence: le centre ville, le Valentin, la Cartoucherie.

Les espaces naturels restent partie prenantes encore dans le paysage urbanisé de ces plateaux à travers:

- la présence de grands arbres, pour la plupart des cèdres du Liban, qui dépassent beaucoup les lignes de toiture et forment autant de points de repère;
- la présence d'espaces agricoles, en friche ou même encore exploités: maraîchage, arboriculture;
- la présence de terrains boisés à l'abandon et groupés par une végétation spontanée.



Vue sur les espaces urbanisés depuis le talus boisé

3.3.3/Paysages naturels et agricoles du «plateau rural»

Le nord de la commune est globalement occupé par des espaces agricoles, témoins d'un passé récent arboricole. L'altitude moyenne, la planéité et la disparition progressive des haies ouvrent de larges perspectives seulement limitées par le Vercors et par l'Ardèche.

La plupart des parcelles et des alignements d'arbres fruitiers sont orientés est-ouest, si bien que la lecture du paysage s'oriente vers le Vercors (à l'est) ou l'Ardèche (à l'ouest).

Cet espace agricole important est coupé au sud par la récente déviation de la RN7, dont l'impact visuel est limité par son enterrement, et mité par quelques opérations pavillonnaires récentes et de locaux d'activité.

Des lignes boisées correspondent aux courbes de niveau, enrichissent le paysage du plateau, notamment le bois de Thodure, au Nord de la commune. Fermes et hameaux traditionnels se répartissent sur ce territoire rural et participent pleinement du paysage rural.

Un golf et certains jardins ou bois privés (Château des Chanalets) s'intègrent à ce paysage.



Paysages agricoles et naturels et le château des Chanalets

3.4/PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

3.4.1/Éléments de patrimoine

Plusieurs types de patrimoine se distinguent sur la commune :

- le patrimoine bâti urbain ;
- le patrimoine rural ;
- le patrimoine industriel ;
- les éléments singuliers.

La Ville de Bourg-lès-Valence, comme sa voisine actuelle Valence, tire ses origines de la période romaine. Déjà faubourg Nord de la cité Valentia («la Vigoureuse»), son développement correspond à la présence d'un port sur le Rhône. Un pont de pierre, disparu au Moyen-Âge, enjambait le fleuve au droit du vieux bourg actuel, et a laissé une trace dans le vocable de la rue Pompéry («pompéri» en langue d'oc signifie «pont de pierre»).

La présence d'une population laborieuse a certainement favorisé l'établissement de l'Église Saint-Pierre, un des lieux de culte les plus anciens du Valentinois.

Le territoire de Bourg-lès-Valence est particulièrement riche en vestiges archéologiques concernant toutes les époques préhistoriques et historiques. Ces occupations sont disséminées sur le territoire et leurs limites ne sont pas à ce jour reconnues.

- **Sites du paléolithique ancien** : hameaux Royet et Chanalets.
- **Époque gallo-romaine** : vestiges attestant de la forte occupation de la plaine aux Chanalets (dolium), Genas, Tourtelle, Valentin, plateau Bellevue-Saint-Barthélémy, Vieux Bourg (Pont, port), Chony (restes de canalisations de l'aqueduc amenant l'eau à Valence).
- **Fin Antiquité** : traces de nécropoles aux Combeaux (tombes sous tuiles), Chanalets et Pavillon (tombe isolée), rue Saint-Barthélemy et impasse Colbert (cimetière du 3^{ème} et 4^{ème} siècle), plateau de Bellevue-Saint-Barthélémy (cimetière du Bas Empire repéré en 1950 mais détruit par les constructions).
- **Haut Moyen-Âge** : un port localisé quartier du Pavillon lors des travaux de la CNR.

- Époque médiévale :

- Abbaye de Saint-Pierre / ecclesia Sancti Petri Burgo : époque carolingienne,
- Canalisation de ruisseaux,
- Prieuré Saint-Barthélemy / De Sancto Bartholomeo : mentionnée en 1261, les vestiges sont conservés en partie dans la ferme de Saint-Barthélemy, Il aurait servi d'hôpital pour les malades contagieux.

En 1065, un document mentionne l'existence de l'église et du bourg entouré de fossés remplis d'eau. À l'évidence les remparts qui entourent encore la ville au 19^{ème} siècle ont été construits postérieurement.

Dès le 16^{ème} siècle le Bourg voit s'édifier trois grandes manufactures de draperie sur le canal de Flavie, limite entre la ville haute et la ville basse. Cet essor industriel et économique sera compromis par les guerres de religion qui ont laissé derrière elles leur cortège de souffrances et de destructions. C'est ainsi qu'en 1567, l'église Saint-Pierre est complètement ruinée par les troupes protestantes et ne retrouve jamais sa splendeur d'antan. En 1570, les inondations du Rhône occasionnent de graves dégâts aux remparts.

Certaines familles enrichies par le négoce se sont fait construire de belles demeures d'agrément dans la campagne. De nos jours, on peut encore apercevoir celle de la famille Genas. Au XVII^{ème} siècle, l'évêque du diocèse de Valence, Daniel de Cosnac, achète un terrain pour y faire ériger le château du Valentin devenu après de multiples affectations, mais toujours dans les mêmes limites géographiques, le lycée des Trois Sources.

Au 19^{ème} siècle, la commune connaît un développement industriel important qui marquera durablement son paysage urbain. En 1855, Noël Sanial influencé par les idées de Saint-Simon créé une vaste entreprise textile dans le quartier de Chony.

Après une faillite retentissante quelques années plus tard, les bâtiments serviront de Cartoucherie nationale jusqu'en 1964. Dans le même temps, Louis Dériard fait prospérer une verrerie en bordure du Rhône.



Extrait de la carte de Cassini (17^{ème} siècle)

3.4.2/Inventaire du patrimoine architectural et paysager à préserver

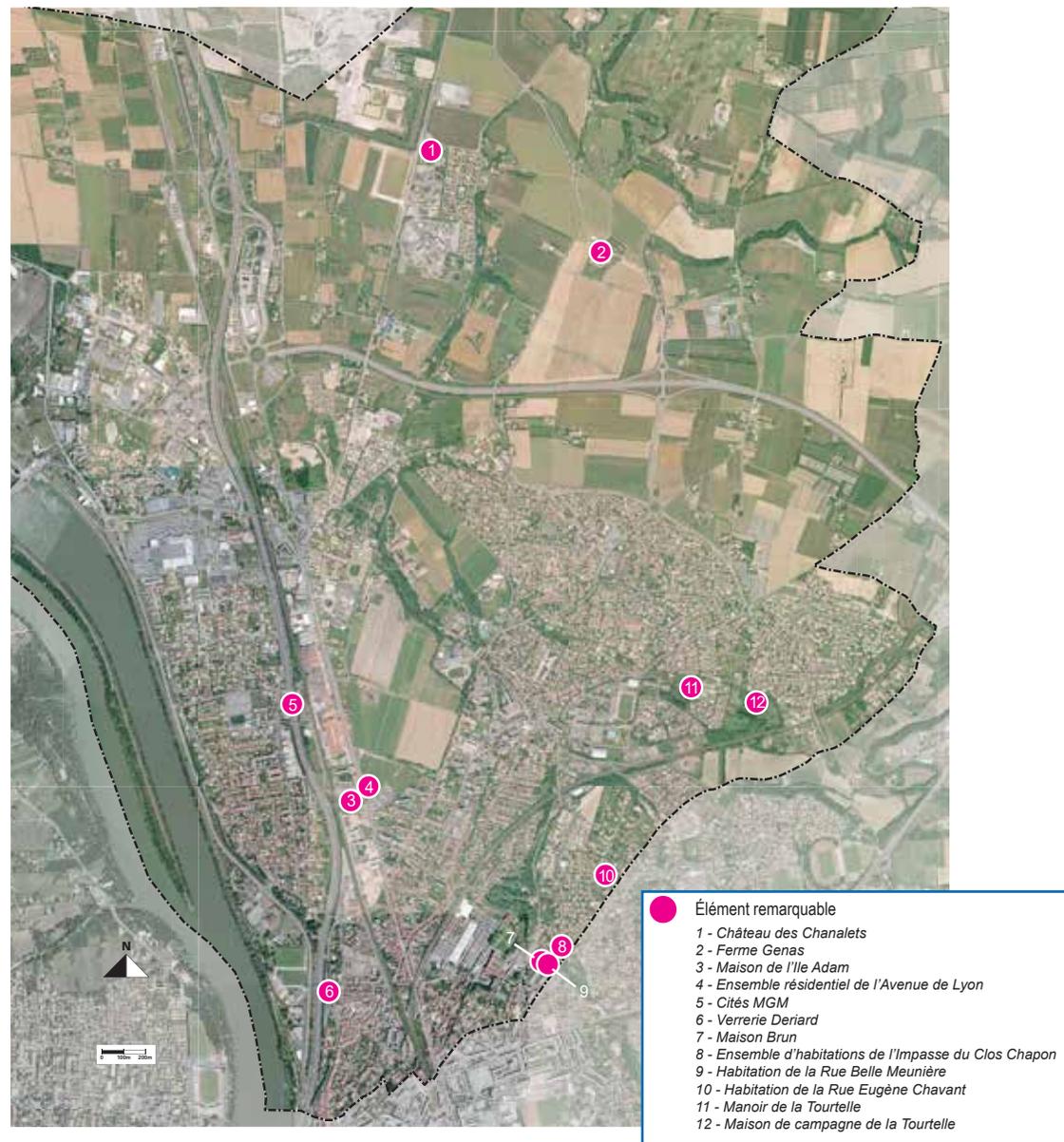
A/Éléments du patrimoine bâti remarquable

L'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité, grâce au Plan Local d'Urbanisme «d'identifier et localiser les éléments du paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection».

Dans cette perspective, la commune a répertorié plusieurs éléments présentant un intérêt suffisant pour justifier leur préservation par un dispositif réglementaire spécifique. Il s'agit entre autres (liste non exhaustive qui demeure extensible) :

- maison de l'île Adam,
- ferme Genas,
- château des Chanalets,
- manoir de la Tourtelle,
- maison de campagne de la Tourtelle,
- cités MGM,
- maison Brun,
- ancienne verrerie Deriard.
- ensemble résidentiel de l'avenue de Lyon,
- habitation de la rue Belle Meunière,
- ensemble d'habitations de l'impasse du Clos Chapon
- habitation de la rue Eugène Chavant.

Les éléments recensés ci-dessus doivent faire l'objet de prescriptions particulières afin d'assurer leur protection pour l'avenir. Ils sont le reflet de l'identité communale et ne peuvent faire l'objet que de travaux de réhabilitation, voire de modifications très mesurées, dans le respect de leurs grandes caractéristiques végétales, patrimoniales et/ou architecturales, et en préservant tout ce qui en fait l'originalité.





ÉLÉMENTS REMARQUABLES

1 - CHÂTEAU DES CHANALETs Route du Château des Chanalets

Description :

Architecture néo-classique très développée au 19^{ème} siècle. La typologie faite d'emprunts à l'architecture classique du 17^{ème} siècle ne peut constituer une référence pour l'architecture environnante. Ce type d'architecture, issu d'un courant de pensée historiciste du 19^{ème} siècle, n'est pas rare au niveau national mais demeure unique à Bourg-lès-Valence. Il convient donc de surveiller son évolution afin de le conserver comme témoin de son époque.

Caractéristiques

Datation : 19^{ème} siècle

Toiture : Forte pente, couverture ardoise naturelle

Façades : ordonnancées avec inspiration de l'architecture francilienne du 17^{ème} siècle

Menuiseries : bois

Clôture : maçonnerie et grillage

Altérations : rénovées



Un domaine caché derrière un écran de verdure



Façade principale



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

2 - FERME GENAS

Route de Genas

Description

Cet ensemble comporte une maison d'habitation, une chapelle et des communs. Son escalier à vis hors œuvre et sa chapelle gothique sont caractéristiques du style architectural des 14^{ème} et 15^{ème} siècles. De nombreuses modénatures médiévales subsistent (fenêtres, cheminées, corniches...). Cette maison représente un intérêt architectural et historique pour la commune. Une procédure d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques pourrait être étudiée.

Caractéristiques

Type d'habitat : ancien manoir rural transformé en ferme et aujourd'hui en gîtes

Nombre de niveaux : R+2

Toiture : pente 17° environ, couverture tuiles creuses, absence de chéneaux

Façades : de nombreux remaniements de façades selon les époques

Menuiseries : bois

Clôture : sans objet

Altérations : peu d'entretien, notamment sur la partie la plus intéressante du bâti. L'ensemble a fait l'objet de remaniements pour accueillir des gîtes.



Façade Ouest



Entrée principale



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

3 - MAISON DE L'ÎLE ADAM
Rue de l'Île Adam

Description :

Cette maison représente un intérêt architectural et historique pour la commune. Typologie unique à Bourg-Lès-Valence. On retrouve cette pente de toiture dans le Dauphiné, notamment dans le massif de la Chartreuse. Une étude architecturale et historique précise permettra d'établir un plan de sauvegarde et de mise en valeur de cet édifice.

Caractéristiques

Datation : 17^{ème} siècle

Toiture : Deux pentes supérieures à 45° avec coyau en bas de pente (adoucissement de la pente en bas de versant). Les ouvertures en toiture (lucarne, velux) sont des créations récentes. Couvertures en tuiles écailles (petit moule). Fenêtres de toit et lucarnes modernes.

Façades : percements modifiés, enduits ciments

Menuiseries : moderne en bois

Clôture : restes de portail du 17^{ème} siècle. Mur couvert de tuiles.

Altérations en février 2004 : Enduit multicolore, reprise de couverture maladroite, percements anarchiques de la couverture. Réalisation de lucarnes pendantes dénaturant la toiture d'origine.



Maison de l'île d'Adam



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

4 - ENSEMBLE RÉSIDENTIEL
Avenue de Lyon

Description :

Ensemble de 4 maisons accolées, style néo-provençal qui présente une belle cohérence architecturale (bâti et clôture).

Cet ensemble reste atypique et doit être conservé pour sa singularité.

Caractéristiques

Type d'habitat : maison individuelle

Nombre de niveaux : R+1 + combles

Datation : milieu 20^{ème} siècle

Toiture : tuiles mécaniques plates à gorge d'écoulement. Elle est soulignée par une corniche en génoise.

Façades : composition symétrique. Ouvertures cintrées. Murs enduits avec différentes textures : enduit granuleux en rez-de-chaussée, enduit lissé en partie supérieure avec filet blanc. Balcons avec garde-corps plein avec insertion de claustras. Les baies du rez-de-chaussée sont soulignées par une corniche d'un rang de génoises.

Menuiseries : bois sombre, volets roulants intégrés dans la maçonnerie

Clôture : muret maçonné de 80 cm surmonté d'une serrurerie rythmée par des piliers coiffés d'une couvertine en tuile



Façade de l'ensemble résidentiel



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

5 - CITES MGM
Allée du Pavillon, du Corsaire

Description

Cité Jardin liée à MGM. L'aspect convivial, l'homogénéité des clôtures et la simplicité des volumes permettent à cet ensemble de conserver une unité. Un jeu d'allées et contre-allées permet de desservir chaque maison. Les clôtures jouent un rôle fondamental pour l'homogénéité du lieu.

Caractéristiques

Type d'habitat : urbain

Nombre de niveaux : RDC

Datation : 1950

Toiture : tuiles terre cuite à gorge d'écoulement

Façades : maçonnerie de pierres enduites. Mono orientation côté ouest

Menuiseries : bois et volets simples persiennes métalliques pliantes en tôle

Clôture : muret bas et grille avec piliers d'arrêt, portail en métal

Altérations : la cité est traversée par l'autoroute en 1965



Côté Chirouzes (en haut) - côté ville (en bas)



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

6 - VERRERIE DERIARD
Quai Maurice Barjon

Description

Bâtiment industriel du 19^{ème} siècle (ancienne verrerie). Un projet d'ensemble sera exigé pour retrouver la cohérence initiale.

Caractéristiques

Nombre de niveaux : avec des hauteurs singulières

Datation : 1855

Toiture : tuiles canal

Façades : maçonnerie de pierres enduites. Mono orientation côté ouest. Arcades au RDC et série régulière de fenêtres à l'étage

Menuiseries : bois et PVC

Altérations : menuiseries hétéroclites, sans proportions, maçonneries altérées, enduit, enseigne



Voirie sous arcade (avant et arrière)



Façades arrières



Façades principales



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

7 - MAISON BRUN
Route Roger Salengro

Description

Architecture bourgeoise très développée au 19^{ème}. Son style et sa structure massive issus de l'évolution de la distribution intérieure du 18^{ème} siècle ne peut constituer une référence pour l'architecte environnante. Témoin de l'enrichissement de la bourgeoisie au moment de l'essor industriel, cette maison constitue un maillon de l'histoire de Bourg-lès-Valence. Il convient donc de surveiller son évaluation ainsi que son environnement.

Caractéristiques

Type d'habitat : individuel urbain
Nombre de niveaux : R+1 + combles
Datation : fin 19^{ème} et début 20^{ème} siècle
Toiture : Ardoises - Combles mansardés
Façades : grandes ouvertures et ferronnerie
Menuiseries : bois
Clôture : maçonnerie et végétation
Altérations : sans objet.



Entrée piétonne sur la route Roger Salengro



Façade principale



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

8 - ENSEMBLE D'HABITATIONS
Impasse du Clos Chapon

Description :

Ensemble de 3 maisons accolées de style art déco constituant un ensemble cohérent

Caractéristiques

Type d'habitat : maisons de ville

Nombre de niveaux : R+2 + combles

Datation : début 20^{ème} siècle

Toiture : à 2 pans avec demi-croupe pour les maisons latérales, toiture terrasse pour la maison centrale, avec avancée de toiture prononcée.

Façades : enduit grenu pour les murs de teinte vert olive, modénatures et encadrements soulignés (teinte claire, finition lisse). Garde corps des balcons et balconnets en ferronnerie

Menuiseries : bois dont certaines d'origine avec partition art déco, persiennes métalliques repliées en tableau

Clôtures : muret de 80 centimètres environ surmonté d'une grille à barreaudage vertical, portail en serrurerie assorti à la clôture

Toitures : tuiles mécaniques plates à gorge d'écoulement

Altérations : changement des menuiseries : perte de la partition et montants épais



Façade



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

9 - HABITATION
Rue Belle Meunière

Description :

Construction originale et intéressante pour sa position dans la rue et le traitement de l'angle.

Caractéristiques

Type d'habitat : urbain

Nombre de niveaux : R+2 + combles

Datation : début 20^{ème} siècle

Toiture : tuiles mécaniques à gorge d'écoulement, bande de rives en zinc ornementée (gargouilles et chimères (figures animales) en relief, épi de faîtage)

Façades : enduit grenu de teinte profond avec encadrements et modénatures finition lisse et claire. Soubassement sur rue différencié. Garde-corps de balconnets en serrurerie. Persiennes rabattues en tableau en bois. Marquise au-dessus de l'entrée

Menuiseries : en bois dont certaines d'origine avec partition art déco

Clôture : aucune

Altérations : soubassement



Façade



Garde-corps



Bande de rive en zinc ornementée



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

10 - HABITATION
Rue Eugène Chavant

Description :

Maison individuelle de style art déco assez bien conservée

Caractéristiques

Type d'habitat : maison individuelle

Nombre de niveaux : 3 + combles

Datation : début 20^{ème} siècle

Toiture : tuiles terre cuite mécanique avec gorge d'écoulement et tuiles à rabat décorées. Ornementation : épi et crête de faîtage

Façades : mur enduit avec modénatures art déco en relief (encadrement d'ouvertures, motifs en pignon). Garde-corps en ciment moulé avec motif solaire. Soubassement en placage de pierres naturelles

Menuiseries : refaites en PVC, les menuiseries d'origine ont été changées pour un modèle standard

Clôture : muret de 60 cm surmonté d'un grillage rigide (postérieur à la maison) et magnifique portail en ferronnerie

Altérations : fenêtres



Façade



Garde-corps



Détail de la toiture



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

11 - MANOIR DE LA TOURTELLE
Rue de la Tourtelière

Description

Cette maison comporte un escalier à vis hors-œuvre et des fenêtres à meneaux caractéristiques du style architectural des 15^{ème} et 16^{ème} siècles. A l'image de la ferme de Genas, elle représente un intérêt architectural et historique pour la ville de Bourg-Lès-Valence. Mise en valeur avec parcimonie et bien entretenue, il convient de surveiller son évolution et son environnement immédiat qui commence à être altéré par des constructions sans prise en compte d'un quelconque souci d'intégration.

Caractéristiques

Type d'habitat : individuel

Nombre de niveaux : R+2

Datation : 15^{ème} et 16^{ème} siècle

Toiture : pente 17 % environ, tuiles creuses

Façades : enduit à pierres vues, percements peu modifiés

Menuiseries : bois à petits carreaux

Clôture : végétale

Altérations : voir l'environnement



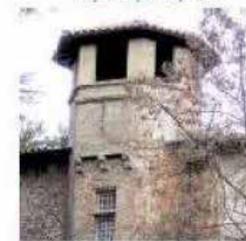
vue générale



façade principale



façade latérale





ÉLÉMENTS REMARQUABLES

12 - MAISON DE CAMPAGNE DE LA TOURTELLE
Impasse du Colombier

Description

Grande propriété composée de plusieurs corps de bâtiments, un corps principal d'habitation et trois autres dépendances.
La propriété est ceinte d'un mur haut enduit.

Caractéristiques

Type d'habitat : maison de campagne

Datation : 19^{ème} siècle et antérieur

Toiture : tuiles canal pose traditionnelle (deux couches) courant et couvert, pas de génoises, la partie principale comprend une corniche maçonnée, deux cheminées en brique

Façades : mur enduit lissé et frotté fin de teinte claire faisant ressortir les encadrements de pierre molasse plus sombre

Bel ensemble d'arcades superposées sur une dépendance

Composition ordonnancée, ouvertures classiques rectangulaires pour la partie principale à vocation d'habitation. Ouvertures petites et carrées en attique. Chaînes d'angle enduites pour les dépendances et en molasse pour la partie habitation, bandeau en pierre courant le long de l'appui des ouvertures du 1er étage.

Menuiseries : Porte d'entrée à panneaux en bois avec oculus en imposte et auvent de pierres au dessus du linteau de la porte

Fenêtres à petits bois

Clôtures : mur d'enceinte en galet enduit



Maison de campagne de la Tourtelle

B/Arbres remarquables

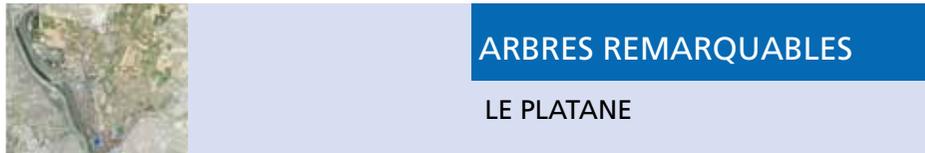
Le territoire communal est constitué de vastes ensembles urbains et commerciaux, mais recèle également d'une partie plus rurale où l'on rencontre des arbres isolés au milieu de parcelles agricoles. C'est dans cette zone que se situe la majorité du patrimoine arboré mais certains arbres sont situés au milieu de quartiers résidentiels.

Les arbres recensés ci-après sont des individus qu'il est souhaitable de protéger en raison par exemple, de leur taille, leur âge, leur volume, leur espèce, leur rareté, leur implantation...

L'abattage de ces arbres est interdit, et toutes modifications de types coupes ou tailles sont soumises à autorisation en application de l'article L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme et cela dans le but de privilégier un élagage doux. Par ailleurs, les interventions d'élagage devront être faites par des professionnels.

Liste des principaux arbres remarquables:

- le Cèdre,
- le Platane,
- le Micocoulier,
- le Pin.



Taille : variable

Circonférence : variable

Diamètre du houppier : variable

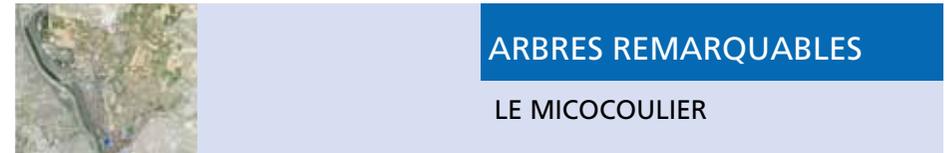
État phytosanitaire : bon état visuel

Données autoécologiques : héliophile ou de demi-ombre, mésophile

Biotope, formation végétale : aulnaies-frênaies

Situation : arbres d'alignement présents à l'Isle Girodet, Vieux Bourg notamment

Caractéristiques particulières : alignements d'arbres sur l'espace public à classer.



Taille : variable

Circonférence : variable

Diamètre du houppier : variable

État phytosanitaire : bon état visuel

Données autoécologiques : thermophile

Biotope, formation végétale : cannabaceae

Situation : arbres d'alignement, principalement en centre-ville

Caractéristiques particulières : alignements d'arbres sur l'espace public à classer.



ARBRES REMARQUABLES

LE PIN MARITIME



Taille: variable
Circonférence: variable
Diamètre du houppier: variable
État phytosanitaire: bon état visuel
Données autoécologiques: thermophile
Biotope, formation végétale: cannabaceae

Situation: arbre isolé, principalement en centre-ville
Caractéristiques particulières: arbre d'ornement servant de repère visuel.



ARBRES REMARQUABLES

LE CÈDRE



Taille: variable
Circonférence: variable
Diamètre du houppier: variable
État phytosanitaire: bon état visuel
Données autoécologiques: thermophile
Biotope, formation végétale: pinacées

Situation: isolé dans le quartier des Chirouzes

3.4.3/Autres éléments remarquables

L'élément remarquable majeur est La Cartoucherie inscrite à l'inventaire des monuments historique en date du 5 février 2003, qui a fait l'objet d'une réhabilitation en 2009 et revalorisée en pôle d'excellence autour de l'image animée qui lui vaudra le nom de Cour des Images.



La Cour des Images

D'autres bâtisses peuvent représenter un intérêt architectural et pourront faire l'objet d'une surveillance attentive. Il s'agit particulièrement de maisons situées sur :

- la rue du port,
- l'Avenue de Lyon,
- la rue Roger Salengro,
- la rue de la Belle Meunière,
- la route de Chateauneuf-sur-Isère,
- la rue Chapon,
- la rue Marcel Vivier,
- l'Avenue Pierre Benoît,

- la route des Gamelles,
- l'école de l'Armailler,
- la maison Desroys,
- les cités ouvrières de la rue Maréchal De Lattre de Tassigny,
- la maison de maître de la Cartoucherie,
- la rue et la place de la Liberté,
- la rue Pompéry,
- les quais du Rhône (Quai de la Libération, Quai Maurice Barjon, Quai Thannaron, Quai Saint-Nicolas).

3.5/PAYSAGES URBAINS

Le périmètre aggloméré de Bourg-lès-Valence offre des paysages contrastés, des plus banals aux plus enchanteurs.

3.5.1/Quartiers anciens

Le Vieux Bourg, le quartier de Chony et le faubourg Jean Jaurès, Marc Urtin, le chemin du Valentin présentent un tissu urbain continu, dense, caractéristique des espaces urbains anciens. Ces alignements s'organisent autour d'espaces publics lisibles (les places, les quais du Vieux Bourg, l'ancienne route royale de Paris à Antibes) et respectent la rue.

Leur architecture est rarement de qualité, à l'exception de quelques traces médiévales et classiques, quelques immeubles bourgeois du 19^{ème}, et surtout des anciens bâtiments manufacturiers. L'architecture proposée, le long de l'avenue Jean Jaurès notamment, est simple et humble.

Quelques réhabilitations ou réfections de façades apportent des touches de couleur à ces bâtiments.

L'aménagement de l'espace public, qui limite la place laissée à l'automobile et introduit le végétal, est prépondérant dans la qualité du paysage.



Vieux Bourg et Faubourg Jean Jaurès

3.5.2/Quartiers d'habitat du 20^{ème} siècle

De la cité-jardin des Chirouzes Sud, aux immeubles collectifs des années 1960 et aux ensembles pavillonnaires des années 1980-2000, en passant par la multitude des équipements publics réalisés à différentes époques, le tissu urbain du 20^{ème} siècle offre des paysages extrêmement variés.



Quartier de l'Allet

La place laissée à l'espace public et le soin apporté à son traitement vont s'amenuisant tout au long du 20^{ème} siècle: les premiers lotissements, issus de la loi Loucheur aux Chirouzes sud, dessinent des places et des quartiers organisés, lisibles reliés au reste de la ville, alors que les derniers forment autant d'impasses semi-privatisées où la banalité de l'architecture et du traitement des voies est souvent de mise.



Nouvelles constructions dans les quartiers Les Chirouzes et Les Chabanneries

Le quartier collectif de Jean Moulin ne propose pas un paysage typique des ensembles de la reconstruction ou de l'urbanisme fonctionnel des années 1950-60, car il s'organise clairement en fonction de la voie structurante du quartier (l'avenue Jean Moulin) et l'élément végétal reste présent.



Quartier Jean Moulin

Enfin, le secteur d'activités de Marcerolles-Combeaux, au nord de la commune, a permis à de nombreuses entreprises de s'installer au moindre coût. Le paysage y est médiocre, tant du fait de l'absence de planification urbaine, de l'architecture sommaire des bâtiments que du manque de soin apporté à l'espace public.



Zone des Combeaux

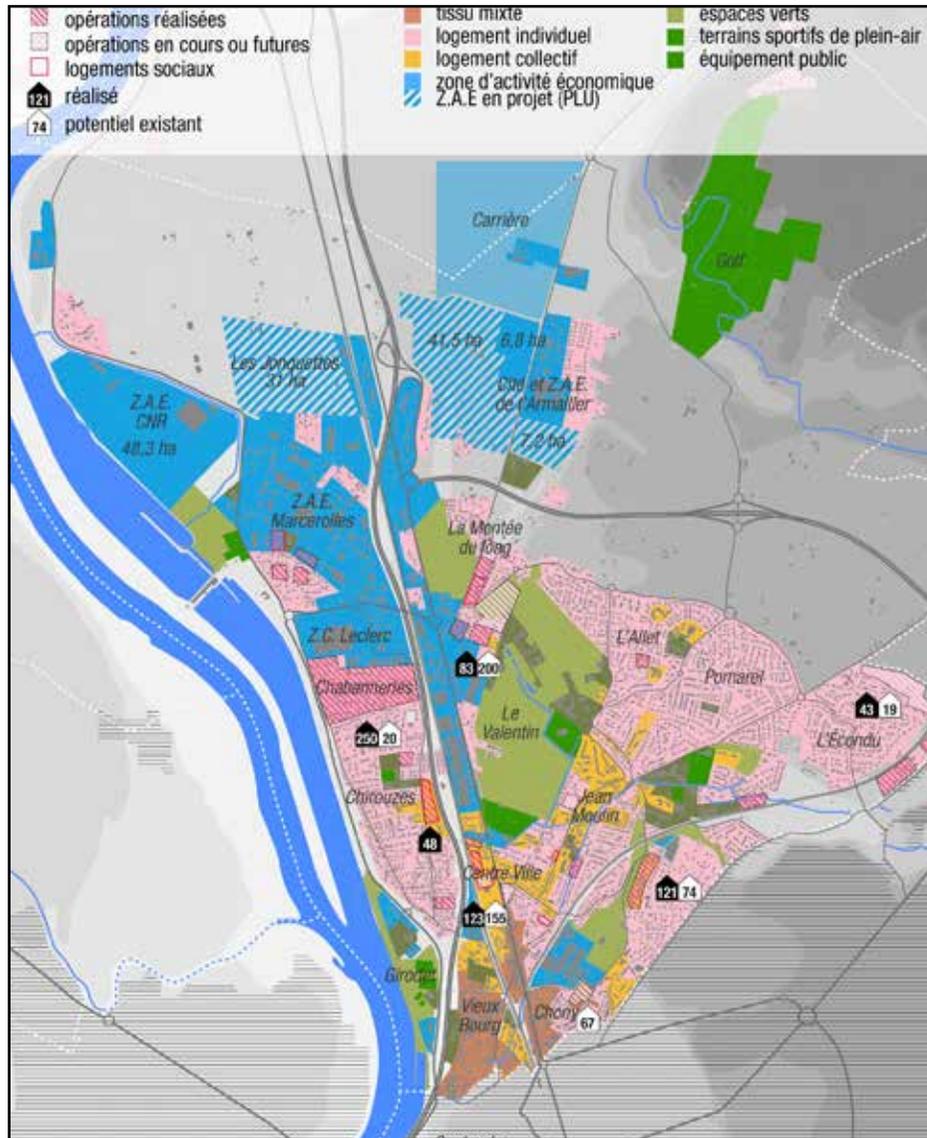
3.5.3/Prédominance des secteurs d'activité dans le paysage

Bourg-lès-Valence a toujours été un faubourg actif, et les bâtiments, les secteurs industriels ou commerciaux occupent une place importante dans le paysage. Les grandes manufactures du 19^{ème} siècle, comme La Cartoucherie, située sur les hauteurs du quartier de Chony, forment autant de points de repère caractéristiques.

L'axe de l'ancienne Nationale 7, qui traverse le territoire communal de part en part, constitue la principale vitrine de la commune. Or ce sont des locaux d'activité qui le jalonnent : au nord, des bâtiments commerciaux sommaires (bardages métalliques et enseignes sur-dimensionnées), à l'approche du centre-ville, de grands ensembles industriels du début du siècle, austères mais plus faciles à réhabiliter. Ces dernières années, ce paysage d'entrée de ville peu engageant s'est amélioré par la maîtrise des dispositifs publicitaires, l'intervention sur l'espace public (Marc Urtin, route de Lyon) et l'application des premiers règlements d'urbanisme contraignants (Carrefour de la Montée du Long).



Zone des Marcerolles



Bourg-lès-Valence : une composition urbaine hétéroclique entremêlant zones d'activités et zones résidentielles

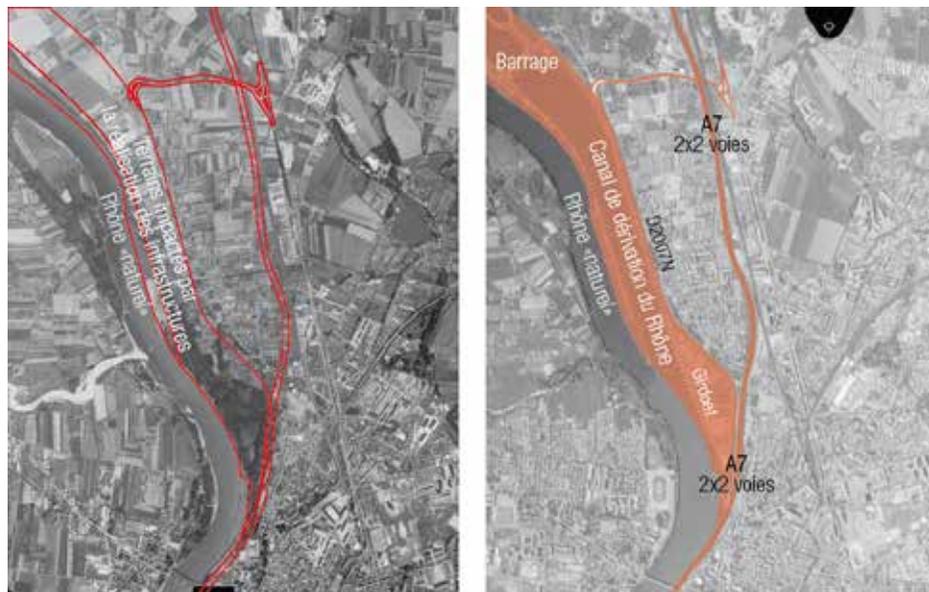
3.6/ORGANISATION ET STRUCTURE URBAINE

3.6.1/Un développement urbain marqué par de grandes infrastructures

Entre 1945 et aujourd'hui, le paysage du territoire bourcain a fortement évolué. Outre l'inévitable accroissement des zones bâties, la ville a été irrémédiablement marquée par de lourds travaux d'infrastructures qui ont modifié profondément sa configuration et son rapport au fleuve.

Historiques des infrastructures réalisées sur 20 ans environs (1967-1990) :

- 1967 : Réalisation de l'autoroute A7.
- 1968 : Réalisation du barrage et du canal sur le Rhône.
- 1973 : Autopont de la RD2007N au-dessus de l'A7.
- 1986 : Élargissement de l'autoroute A7.
- 1990 : Passerelle au-dessus de l'A7.



Bourg-Lès-Valence en 1961 et 1989 - photographies aériennes comparées (IGN)



1967 : artificialisation des berges du Rhône



1989 : espace Girodet aménagé (théâtre...)

3.6.2/Une urbanisation affectée conjointement par la topographie et les infrastructures routières et ferrées

Implantée en bordure du Rhône et s'étendant dans les reliefs de la vallée de la Barberolle, la commune de Bourg-lès-Valence présente une dénivellation de plus de 60 m pour le secteur bâti et de près de 100 m pour la totalité de la commune.

Les pentes - parfois brutales - viennent créer une multitude d'univers (plaine, plateau, colline, vallée, etc) et générer des points de vue sur la ville très changeants.

Cette diversité paysagère constitue une véritable richesse autant qu'elle génère de véritables difficultés pour les déplacements au quotidien.

Bourg-lès-Valence, porte nord de l'agglomération, est également très largement marquée par son réseau routier.

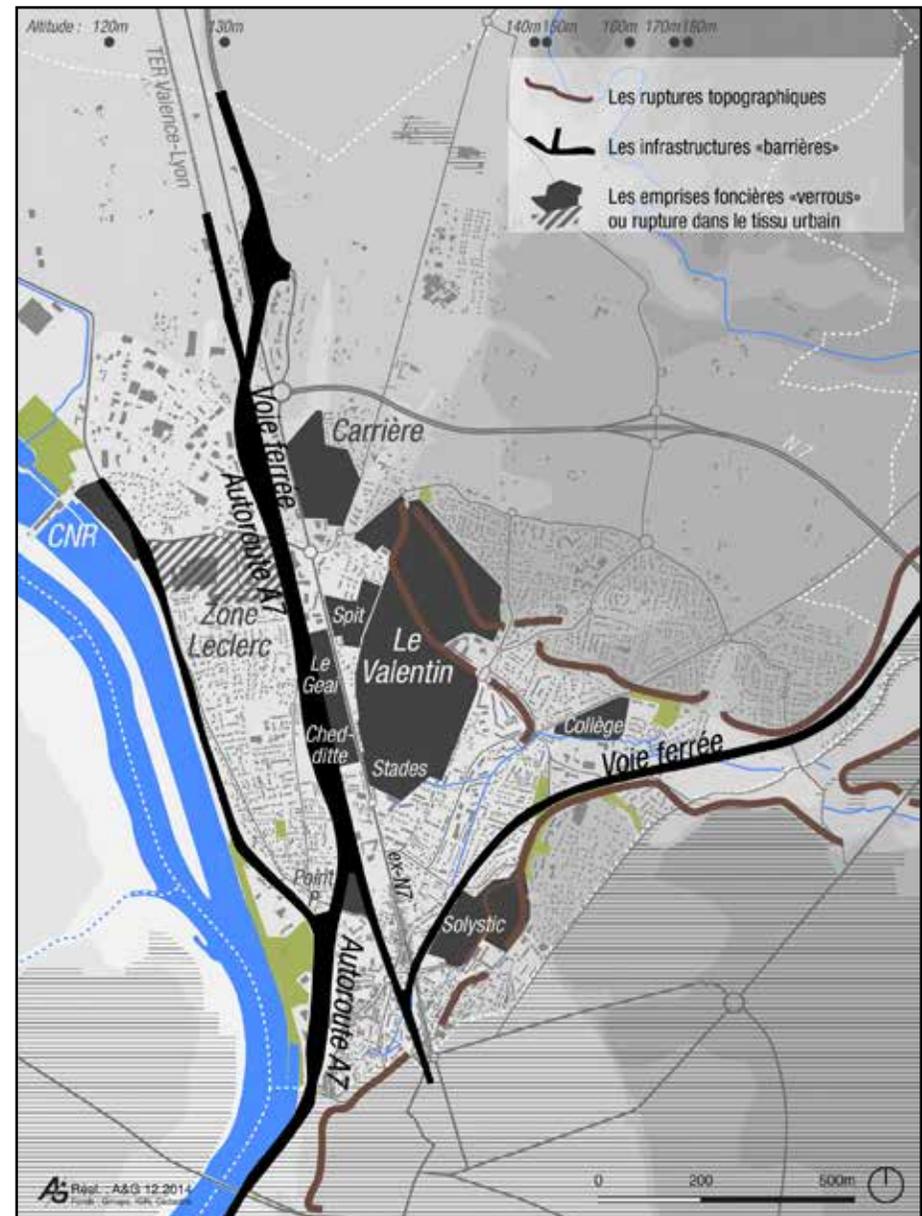
La commune est desservie par l'autoroute A7 (sortie nord). Réalisée à la fin des années 60, elle coupe littéralement la ville en deux et la sépare de ses rives du Rhône.

Cette lacération est renforcée par la présence de l'ex-nationale 7 - aujourd'hui RD7 - qui traverse la commune ainsi que la RD2007 - située sur les rives du fleuve - toutes deux orientées Est-Ouest et fortement passantes. A cela, s'ajoute la présence de deux lignes de chemins de fer qui traversent la commune reliant Valence à la gare TGV et Valence à Tain-L'Hermitage sans pour autant y proposer de gare. Les voies, installées sur des talus, créent de véritables murs infranchissables percés uniquement de quelques tunnels à vocation plus routière que piétonne.



Bourg-lès-Valence: Le Rhône naturel / Le Canal / la RD2007 / le quartier des Chirouzes / l'A7

- des zones industrielles et commerciales en connexion avec les axes routiers majeurs au nord de la ville avec notamment la présence du Centre Leclerc qui draine une grande partie de la population nord de l'agglomération et de l'Ardèche;
- des espaces verts et des zones agricoles de plusieurs hectares totalement absorbées par la ville mais sous utilisés (Girodet, CNR) ou quasi-inaccessibles (Le Valentin).



Sur le plateau nord, un boulevard de contournement récemment réalisé établit une limite claire entre zone urbaine et agricole. La morphologie du boulevard, végétalisé et sinueux, permet de limiter la vitesse des véhicules et préserver le cadre de vie des riverains. Cette particularité semble cependant écarter un certain nombre de véhicules en transit (camions, camionnettes de livraison) de cette voie qui leur était destinée, les véhicules préférant utiliser la RN7 ou la RD7.

Aux problématiques routières, ferrées et topographiques, s'ajoute celle des grandes emprises foncières privées ou publiques situées en cœur de ville : Le Valentin, Lycée, Collège...

Si certaines sont aujourd'hui des friches en attentes de reconversion - comme les petites et grandes carrières ou le parc jouxtant la Cartoucherie - d'autres constituent des enclaves industrielles avec lesquelles il conviendra de composer (Cheditte, Solystic, Spit, CNR...).

Malgré un certain entremêlement des thématiques urbaines, plusieurs éléments majeurs caractérisent l'organisation urbaine de la commune :

- une entrée de ville caractérisée par sa zone industrielle et commerciale. Fortement marquée par la présence historique de grandes entreprises comme Spit ou Cheditte, le long de l'avenue de Lyon ;
- une organisation générale linéaire et fragmentaire liée à la morphologie et aux infrastructures routières et ferroviaires ;
- de nombreux lotissements pavillonnaires situés aux franges de la Ville et en zones périurbaines ;
- d'importantes emprises industrielles en plein cœur de ville notamment avec la présence de Solystic et de la Cartoucherie.



Solystic



Spit



Collège



Le Valentin